

États financiers consolidés au 31 décembre 2012

établis selon les normes comptables IFRS adoptées
par l'Union européenne

Les états financiers consolidés du Groupe BGL BNP Paribas sont présentés au titre des deux exercices 2011 et 2012, conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.



RAPPORT D'AUDIT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BGL BNP PARIBAS S.A.

Rapport sur les comptes annuels consolidés

Conformément au mandat donné par le Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés ci-joints de BGL BNP Paribas S.A., comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2012 ainsi que le compte de résultat consolidé, l'état du résultat net consolidé et des variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres consolidés, le tableau de passage des capitaux propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'administration pour les comptes annuels consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels consolidés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées par l'Union européenne ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels consolidés. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le Réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels consolidés donnent une image fidèle de la situation financière de BGL BNP Paribas S.A. au 31 décembre 2012, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le rapport de gestion consolidé, qui relève de la responsabilité du Conseil d'administration, est en concordance avec les comptes annuels consolidés.

PricewaterhouseCoopers
Société coopérative

Luxembourg, le 15 mars 2013

Représentée par
Paul Neyens
Rima Adas

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE 2012

<i>En millions d'euros</i>	<i>Note</i>	Exercice 2012	Exercice 2011
Intérêts et produits assimilés	2.a	1.717,6	947,3
Intérêts et charges assimilées	2.a	(687,3)	(323,8)
Commissions (produits)	2.b	330,1	253,6
Commissions (charges)	2.b	(131,1)	(50,9)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2.c	(35,4)	(15,5)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	2.d	(103,3)	(16,8)
Produits des autres activités	2.e	410,9	5,1
Charges des autres activités	2.e	(378,1)	(6,0)
Produit net bancaire		1.123,4	793,0
Charges générales d'exploitation	2.f	(599,7)	(391,1)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	5.n	(31,3)	(26,6)
Résultat brut d'exploitation		492,4	375,3
Coût du risque	2.g	(60,6)	(157,3)
Résultat d'exploitation		431,8	218,0
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	2.i	25,3	88,2
Gains nets sur autres actifs immobilisés		3,3	16,2
Résultat avant impôt		460,4	322,4
Impôt sur les bénéfices	2.h	(116,5)	(39,2)
Résultat net des activités poursuivies		343,9	283,2
Résultat net des activités abandonnées	2.j	-	14,6
Résultat net		343,9	297,8
Intérêts minoritaires		77,1	-
Résultat net, part du Groupe		266,8	297,8

ÉTAT DU RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2012	Exercice 2011
Résultat net	343,9	297,8
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	133,8	(55,8)
Éléments relatifs aux variations de parités monétaires	(67,9)	-
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente et des titres reclassés en prêts et créances	175,3	(14,0)
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, rapportées au résultat de la période	(5,1)	(6,4)
Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture	13,3	(5,2)
Variations de valeur des instruments dérivés de couverture, rapportées au résultat de la période	0,1	-
Éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	18,1	(30,2)
Total cumulé	477,7	242,0
Part du Groupe	438,9	242,1
Part des minoritaires	38,8	(0,1)

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2012

<i>En millions d'euros</i>	<i>Note</i>	31 décembre 2012	31 décembre 2011
ACTIF			
Caisse, banques centrales, CCP		1.335,1	783,9
Instruments financiers en juste valeur par résultat		-	-
Portefeuille de titres de transaction	5.a	191,7	229,0
Prêts et opérations de pensions	5.a	10,0	579,9
Portefeuille évalué en juste valeur sur option	5.a	213,0	332,9
Instruments financiers dérivés	5.a	138,8	279,3
Instruments financiers dérivés de couverture	5.b	129,5	51,7
Actifs financiers disponibles à la vente	5.c	3.224,8	3.429,3
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.f	9.018,6	11.192,3
Prêts et créances sur la clientèle	5.g	27.292,9	13.763,2
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5.j	509,2	737,2
Actifs d'impôts courants et différés	5.k	184,4	28,2
Comptes de régularisation et actifs divers	5.l	637,7	279,0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.m	227,0	835,3
Immeubles de placement	5.n	468,7	19,4
Immobilisations corporelles	5.n	701,3	274,4
Immobilisations incorporelles	5.n	13,1	4,0
Ecarts d'acquisition	5.o	145,3	-
Total actif		44.441,1	32.819,0
DETTES			
Banques centrales, CCP		-	18,7
Instruments financiers en juste valeur par résultat			
Portefeuille de titres de transaction	5.a	7,0	607,1
Emprunts et opérations de pensions	5.a	156,5	122,9
Portefeuille évalué en juste valeur sur option	5.a	877,3	1.193,1
Instruments financiers dérivés	5.a	174,6	399,3
Instruments financiers dérivés de couverture	5.b	60,2	88,6
Dettes envers les établissements de crédit	5.f	12.149,5	3.402,7
Dettes envers la clientèle	5.g	19.721,1	19.378,6
Dettes représentées par un titre	5.i	2.643,9	1.577,3
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		80,6	35,4
Passifs d'impôts courants et différés	5.k	589,3	135,9
Comptes de régularisation et passifs divers	5.l	962,3	251,9
Provisions pour risques et charges	5.p	186,4	98,9
Dettes subordonnées	5.i	2,6	-
Total dettes		37.611,3	27.310,4
CAPITAUX PROPRES			
Capital et réserves	5.r	5.287,1	5.343,9
Résultat de l'exercice, part du Groupe		266,8	297,8
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe		5.553,9	5.641,7
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		39,0	(133,1)
Total part du Groupe		5.592,9	5.508,6
Réserves et résultat des minoritaires		1.275,2	-
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(38,3)	-
Total intérêts minoritaires		1.236,9	-
Total capitaux propres consolidés		6.829,8	5.508,6
Total passif		44.441,1	32.819,0

TABLEAUX DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS DU 1er JANVIER 2011 AU 31 DÉCEMBRE 2012

Part du Groupe

En millions d'euros	Capital et réserves			Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres*			Total capitaux propres
	Actions ordinaires et réserves liées nettes de titres auto détenus	Réserves non distribuées	Total capital et réserves	Parités monétaires	Actifs financiers disponibles à la vente	Instruments dérivés de couverture	
Capital et réserves au 31 décembre 2010	3.474,9	2.214,7	5.689,6	1,8	(81,8)	2,6	5.612,2
Dividendes	-	(333,0)	(333,0)	-	-	-	(333,0)
Opérations de cession partielle	-	(10,2)	(10,2)	-	-	-	(10,2)
Engagement de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	-	(2,7)	(2,7)	-	-	-	(2,7)
Autres variations	-	0,2	0,2	-	-	-	0,2
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	-	-	-	(9,5)	(40,7)	(5,5)	(55,7)
Résultat net de l'exercice 2011	-	297,8	297,8	-	-	-	297,8
Capital et réserves au 31 décembre 2011	3.474,9	2.166,8	5.641,7	(7,7)	(122,5)	(2,9)	5.508,6
Dividendes	-	(251,0)	(251,0)	-	-	-	(251,0)
Changement de méthode de consolidation	-	(109,7)	(109,7)	-	-	-	(109,7)
Engagement de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	-	3,6	3,6	-	-	-	3,6
Autres variations	-	2,5	2,5	-	-	-	2,5
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	-	-	-	(27,9)	186,5	13,5	172,1
Résultat net de l'exercice 2012	-	266,8	266,8	-	-	-	266,8
Capital et réserves au 31 décembre 2012	3.474,9	2.079,0	5.553,9	(35,6)	64,0	10,6	5.592,9

* Y inclus les éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence.

En 2012, les changements de méthode de consolidation concernent la prise de contrôle des activités de leasing à 50 % + 1 action, auparavant intégrées par mise en équivalence à 33 % en application de la méthode du regroupement d'entreprises sous contrôle commun (voir note 1.b.4).

En 2011, une opération de cession partielle a été comptabilisée pour -7,8 millions d'euros suite à la fusion par absorption de Fortis Lease SpA dans BNP Paribas Leasing Solutions SpA.



Intérêts minoritaires

En millions d'euros

	Réserves	Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres *	Total capitaux propres
Réserves au 31 décembre 2010	48,0	0,1	48,1
Dividendes intérimaires provenant du revenu net pour la période	(1,9)	-	(1,9)
Variations de périmètre	(46,1)	-	(46,1)
Autres variations	-	-	-
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	-	(0,1)	(0,1)
Résultat net de l'exercice 2011	-	-	-
Réserves au 31 décembre 2011	-	-	-
Dividendes intérimaires provenant du revenu net pour la période	(8,7)	-	(8,7)
Changement de méthode de consolidation	1.244,4	-	1.244,4
Engagement de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	(8,2)	-	(8,2)
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice	(32,4)	-	(32,4)
Autres variations	3,0	-	3,0
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	-	(38,3)	(38,3)
Résultat net de l'exercice 2012	77,1	-	77,1
Réserves au 31 décembre 2012	1.275,2	(38,3)	1.236,9

* Y inclus les éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence.

En 2012, les changements de méthode de consolidation concernent la prise en compte des intérêts minoritaires dans les activités de leasing suite à la prise de contrôle à 50 % + 1 action au 30 mars 2012.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ RELATIF À L'EXERCICE 2012

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2012	Exercice 2011
Résultat avant impôt des activités poursuivies	460,4	322,4
Résultat net des activités abandonnées	-	14,6
Résultat avant impôt	460,4	337,0
Éléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôts et autres ajustements hors résultat	50,5	58,8
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	138,2	27,9
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	12,3	(0,1)
Dotations nettes aux provisions	(30,0)	157,3
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(25,3)	(88,2)
Produits nets des activités d'investissement	3,7	(18,5)
Autres mouvements	(48,4)	(19,6)
Augmentation nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	240,7	777,6
Diminution nette liée aux opérations avec les établissements de crédit	(3.103,1)	(1.993,9)
Augmentation (diminution) nette liée aux opérations avec la clientèle	2.368,8	(1.238,6)
Augmentation nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers	1.144,1	4.065,0
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers	(4,5)	(0,3)
Impôts versés	(164,6)	(54,6)
Augmentation nette de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle	751,6	1.173,4
Augmentation nette liée aux actifs financiers et participations	214,0	133,4
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles	(25,7)	(17,4)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	188,3	116,0
Diminution de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires	(176,7)	(333,0)
Diminution de trésorerie provenant des autres activités de financement	(4,4)	(237,8)
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(181,1)	(570,8)
Effet de la variation des taux de change	8,3	(0,0)
Augmentation nette de la trésorerie	767,1	718,6

(SUITE)

<i>En millions d'euros</i>	<i>Note</i>	Exercice 2012	Exercice 2011
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période		673,8	(44,8)
Comptes actifs de caisse, banques centrales et CCP		783,9	345,2
Comptes passifs de banques centrales et CCP		(18,7)	(10,6)
Prêts à vue aux établissements de crédit	5.f	780,3	133,0
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5.f	(871,3)	(507,6)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		(0,4)	(4,8)
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période		1.440,9	673,8
Comptes actifs de caisse, banques centrales et CCP		1.335,1	783,9
Comptes passifs de banques centrales et CCP		-	(18,7)
Prêts à vue aux établissements de crédit	5.f	979,1	780,3
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5.f	(872,1)	(871,3)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		(1,2)	(0,4)
Augmentation des soldes des comptes de trésorerie et assimilée		767,1	718,6

Au 31 décembre 2012, le Groupe BGL BNP Paribas a déposé une réserve obligatoire de 406 millions d'euros auprès de la Banque Centrale du Luxembourg (755 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Notes annexes aux états financiers

établis selon les Normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne

GÉNÉRALITÉS

BGL BNP Paribas S.A., société mère du Groupe BGL BNP Paribas, a été fondée le 29 septembre 1919 sous le nom de Banque Générale du Luxembourg. Elle a pris la forme juridique d'une Société Anonyme de droit luxembourgeois en date du 21 juin 1935. La dénomination de la Banque est « BGL BNP Paribas » sur base de la décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 11 juin 2009 avec effet au 21 septembre 2009.

Le Groupe BGL BNP Paribas, ci-après dénommé « le Groupe », a pour objet toutes opérations bancaires et financières de quelque nature qu'elles soient, toutes prestations de services, toutes prises de participations, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles ou autres, mobilières et immobilières, pour son propre compte et pour compte de tiers, se rapportant directement ou indirectement à son objet ou étant de nature à en favoriser la réalisation. Il peut accomplir son objet au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Le Groupe BNP Paribas est l'actionnaire majoritaire de BGL BNP Paribas. Il contrôle directement et indirectement à travers BNP Paribas Fortis 65,96 % du capital de BGL BNP Paribas.

L'État luxembourgeois est un actionnaire significatif du Groupe avec 34 % du capital.

Le Groupe est inclus dans les comptes consolidés de BNP Paribas Fortis S.A., son actionnaire principal (50 % + 1 action). Les comptes consolidés de BNP Paribas Fortis S.A. sont disponibles à son siège social au 3 Montagne du Parc, B - 1000 Bruxelles.

Le Groupe BNP Paribas est le regroupement d'entités le plus large dans lequel BGL BNP Paribas est repris comme filiale. Les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas sont disponibles à son siège social au 16 boulevard des Italiens, F - 75009 Paris.

1. RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

1.a NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards - IFRS), telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union européenne. A ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 relative à la comptabilité de couverture ont été exclues, et certains textes récents n'ont pas encore fait l'objet d'une procédure d'adoption.

Les comptes consolidés sont soumis à l'assemblée générale ordinaire du 4 avril 2013.

Dans les comptes consolidés présentés au 31 décembre 2012, le Groupe a appliqué l'amendement à IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir - transferts d'actifs financiers » adopté par l'Union européenne le 23 novembre 2011 (note 5.q). Cet amendement est sans impact sur l'évaluation et la comptabilisation des transactions.

L'entrée en vigueur des autres normes d'application obligatoire à partir du 1er janvier 2012 n'a pas eu d'effet sur les comptes consolidés au 31 décembre 2012. Le Groupe

n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne lorsque l'application en 2012 n'est l'objet que d'une option.

A compter du 1er janvier 2013, et conformément à l'amendement à IAS 19 « Avantages au personnel » adopté en juin 2012 par l'Union européenne, la dette au titre des engagements de retraite figurera au bilan du Groupe en tenant compte des écarts actuariels qui n'auraient pas, à cette date, été comptabilisés ou amortis. Elle sera ainsi augmentée de 14,9 millions d'euros et de 36,1 millions d'euros respectivement au 1er janvier 2012 et au 31 décembre 2012 dans la référence aux comptes 2012 qui sera présentée dans les états financiers de l'exercice 2013 ; le résultat avant impôt de l'exercice 2012 sera corrélativement augmenté de 2,1 millions d'euros.

Le 29 décembre 2012, l'Union européenne a adopté l'amendement à IAS 32 « Instruments financiers : présentation – compensation d'actifs financiers et de passifs financiers », les normes IFRS 10 « États financiers consolidés », IFRS 11 « Partenariats » ainsi que la norme modifiée IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises », applicables au plus tard aux exercices ouverts à partir du 1er janvier 2014, et la norme IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur », applicable prospectivement à compter du 1er janvier 2013. Le Groupe est en cours d'analyse des incidences éventuelles de l'application de ces normes sur ses comptes consolidés.

1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1.b.1 Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés de BGL BNP Paribas regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Une entreprise est présumée présenter un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe dès lors que sa contribution dans les comptes consolidés reste en deçà des trois seuils suivants : 15 millions d'euros pour le produit net bancaire, 1 million d'euros pour le résultat brut d'exploitation ou

le résultat net avant impôt, et 500 millions d'euros pour le total bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées. Enfin, les entités consolidées de manière exclusive ou conjointement dont le résultat net avant impôt est compris entre 1 million d'euros et 10 millions d'euros sont consolidées par mise en équivalence dès lors qu'elles ne dépassent pas les seuils relatifs au produit net bancaire et au total bilantaire repris ci-dessus.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

1.b.2 Méthodes de consolidation

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale ; il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle

d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de la faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Ce traitement des pertes ne s'applique pas pour les entités mises en équivalence considérées comme mineures sur base des critères prédéfinis par le Groupe. Le Groupe prend dès lors en compte l'entièreté de sa quote-part dans les pertes de ces entités. Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés », à l'exception des résultats de cession réalisés sur des actifs destinés à être cédés et activités abandonnées.

1.b.3 Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre les sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs entre les sociétés consolidées sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

Conversion des comptes en devises étrangères

Les états financiers consolidés de BGL BNP Paribas sont établis en euro, qui est la devise fonctionnelle et de présentation du Groupe.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique « Parités monétaires » et pour la part des tiers sous la rubrique « Intérêts minoritaires ».

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie de la participation détenue dans l'entreprise étrangère, la parité monétaire qui figure dans les capitaux propres est réintégrée au compte de résultat pour la fraction de son montant afférente à la participation cédée.

En cas de variation de pourcentage d'intérêt dans une entreprise mise en équivalence qui ne conduit pas à changer la nature de l'investissement, l'écart de conversion est enregistré en résultat pour la fraction afférente à la participation cédée.

1.b.4 Regroupements d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs, passifs, et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation dans les normes IFRS, sont comptabilisés à la juste valeur ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés au plus bas de la valeur comptable et de la juste valeur nette des coûts de sortie.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et où leur juste valeur peut être estimée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la juste valeur ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers sont enregistrées en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur ou son équivalent des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Lorsqu'un regroupement d'entreprise a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la juste valeur à la date de prise de contrôle.

L'application de la norme IFRS 3 révisée étant prospective, les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1er janvier 2010 n'ont pas été retraités des effets de révision de la norme IFRS 3.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1er janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables luxembourgeoises prévalant à l'époque, n'ont pas été retraités selon les principes exposés ci-dessus.

Lors de l'acquisition d'entreprises déjà précédemment détenues par une autre société du Groupe BNP Paribas, le Groupe applique la méthode de regroupement d'entreprises sous contrôle commun. Dès lors, l'excédent du coût d'achat par rapport aux valeurs comptables historiques des actifs et passifs acquis est directement déduit des capitaux propres.

Évaluation des écarts d'acquisition

Le Groupe procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

Ensemble homogène de métiers

Le Groupe a réparti l'ensemble de ses activités en «ensembles homogènes de métiers» (Unités Génératrices de Trésorerie). Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure...).

Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation consistant à s'assurer que les écarts d'acquisition affectés à chaque ensemble homogène de métiers ne sont pas frappés d'une dépréciation durable sont effectués lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur et sa valeur d'utilité.

La juste valeur correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des ensembles homogènes et approuvés par la direction générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernée.

1.c ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

1.c.1 Crédits

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués, et les crédits acquis non cotés sur un marché actif, lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur juste valeur ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées.

Certains crédits dont la performance inclut un dérivé sont comptabilisés en juste valeur par résultat, en application de l'option IAS 39 (paragraphe 1.c.9).

1.c.2 Titres

Catégories de titres

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés en quatre catégories.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

La catégorie des « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » comprend :

- les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transaction) ;
- les actifs financiers que le Groupe a discrétionnairement choisi de comptabiliser et d'évaluer à la juste valeur par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39 et dont les conditions sont rappelées au paragraphe 1.c.9.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci, hors revenus courus des titres à revenu fixe, sont présentées, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat.

Les revenus perçus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est comprise dans leur juste valeur.

Prêts et créances

Les titres à revenu fixe ou déterminable, non cotés sur un marché actif, autres que ceux pour lesquels le porteur peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial pour des raisons autres que la détérioration du crédit, sont classés en « Prêts et créances » quand ils

ne répondent pas aux conditions de classement en actifs financiers à la juste valeur par résultat. Ils sont comptabilisés et évalués au coût amorti.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Un titre classé en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » ne doit pas être vendu avant sa date de maturité ou reclassé vers une autre catégorie.

Si une telle situation se produisait, l'ensemble du portefeuille « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » du Groupe devrait être déclassé en « Actifs financiers disponibles à la vente ». Il ne serait plus possible pour le Groupe d'utiliser la catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » pendant les deux périodes annuelles qui suivent le déclassement.

Quelques très rares exceptions à cette règle sont néanmoins tolérées :

- vente conclue à une date suffisamment proche de la date d'échéance ;
- vente survenue après encaissement de la quasi-totalité du montant du principal ;
- vente due à un événement isolé, imprévisible, et qui

n'est pas appelé à se reproduire (par exemple une dégradation significative et subite du risque de crédit de l'émetteur d'une obligation, un changement de réglementation...);

- lorsque l'impact de la vente est jugé par le Groupe non matériel par rapport à l'ensemble du portefeuille titre « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ».

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des trois catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêt, ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci, hors revenus courus, présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Il en est de même en cas de dépréciation.

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Date de comptabilisation des opérations sur titres

Les titres en juste valeur par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées à la juste valeur par le résultat, en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

1.c.3 Opérations en devises

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs concourant aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

Actifs et passifs monétaires ¹⁾ libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la juste valeur. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction et dans le second évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la juste valeur (titres à revenu variable) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une relation de couverture de juste valeur, les écarts de change étant alors comptabilisés en résultat.

1.c.4 Dépréciation et restructuration des actifs financiers

Dépréciations sur prêts et créances et sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, provisions sur engagements de financement et de garantie

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur

quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille. Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues, en tenant compte pour les engagements de financement de leur probabilité de tirage.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur, toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- l'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté ;
- les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties...). Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans la rubrique « Coût du risque ». A compter de la date de premier provisionnement, les intérêts contractuels cessent d'être comptabilisés.

La dépréciation d'un prêt ou d'une créance est enregistrée en déduction de la valeur d'origine de la créance enregistrée à l'actif. Les provisions afférentes à un instrument financier enregistré hors-bilan, un engagement de financement ou de garantie, ou encore un litige, sont inscrites au passif. Une créance dépréciée est enregistrée pour tout ou partie en pertes et sa correction de valeur reprise à due concurrence de la perte lorsque toutes les voies de recours offertes à la Banque ont été épuisées pour recouvrer les constituants de la créance

¹⁾ Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.

ainsi que les garanties ou lorsqu'elle a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe fondé sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt. Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

L'exercice du jugement expérimenté des métiers ou de la Direction des Risques peut conduire le Groupe à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les « actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

S'agissant des titres à revenu variable cotés sur un marché actif, le dispositif de contrôle permet d'identifier les titres susceptibles d'être dépréciés durablement au moyen des deux critères suivants : la baisse significative du cours en deçà de la valeur d'acquisition ou la durée sur laquelle une moins value latente est observée, afin de procéder à une analyse qualitative complémentaire individuelle. Celle-ci peut conduire à la constitution d'une dépréciation, alors déterminée sur la base du cours coté.

Au-delà des critères d'identification, le Groupe a défini trois critères de dépréciation, l'un fondé sur la baisse significative du cours du titre en considérant comme significative une baisse du cours supérieure à 50 % de la valeur d'acquisition, l'autre fondé sur l'observation d'une moins-value latente pendant les 24 mois consécutifs précédant l'arrêt et le dernier associant une moins value latente d'au moins 30 % à une durée d'observation d'un an en moyenne. La durée de deux ans est considérée par le Groupe comme la période nécessaire pour qu'une baisse modérée du cours au dessous du prix de revient puisse être considérée comme n'étant pas seulement l'effet de la volatilité aléatoire inhérente aux marchés boursiers ni de la variation cyclique sur une période de plusieurs années affectant ces marchés mais un phénomène durable justifiant une dépréciation.

Une méthode similaire est appliquée pour les titres à revenu variable non cotés sur un marché actif. La dépréciation éventuelle est alors déterminée sur la base de la valeur de modèle.

Pour les titres à revenu fixe, les critères de dépréciation sont les mêmes que ceux s'appliquant aux dépréciations des prêts et créances au niveau individuel. Pour les titres cotés sur un marché actif, la dépréciation est déterminée sur la base du cours coté, pour les autres sur la base de la valeur de modèle.

La dépréciation d'un titre à revenu variable est enregistrée au sein du produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la juste valeur constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est enregistrée au sein de la rubrique « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la juste valeur du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

Restructuration des actifs classés dans la catégorie « prêts et créances »

Une restructuration pour cause de difficultés financières de l'emprunteur d'un actif classé dans la catégorie « prêts et créances » se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le Groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, et telle qu'il en résulte une moindre obligation, mesurée en valeur actuelle, du client à l'égard du Groupe par rapport aux termes et conditions de la transaction avant restructuration.

Au moment de la restructuration, l'actif restructuré fait l'objet d'une décote pour amener sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus.

La modification à la baisse de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « coût du risque ».

Lorsque la restructuration prend la forme d'un échange partiel ou total contre d'autres actifs, cette conversion se traduit par l'extinction de la créance (cf. note 1.c.12) et par la comptabilisation des actifs remis en échange, évalués à leur juste valeur à la date de l'échange. L'écart de valeur constatée lors de cet échange est enregistré dans le compte de résultat, dans la rubrique « coût du risque ».

1.c.5 Reclassement d'actifs financiers

Les reclassements d'actifs financiers possibles sont les suivants :

- de la catégorie « actifs financiers à la juste valeur par résultat », pour un actif financier non dérivé qui n'est plus détenu en vue d'être vendu dans un avenir proche :

- vers la catégorie « prêts et créances » dès lors qu'il répond à cette définition à la date du reclassement et que le Groupe a l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance ;

- vers les autres catégories dès lors que des circonstances exceptionnelles le justifient et pour autant que les actifs transférés respectent les conditions applicables au portefeuille d'accueil.

- de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » :

- vers la catégorie « prêts et créances » selon les mêmes conditions que celles définies ci-dessus pour les « actifs financiers à la juste valeur par résultat » ;

- vers la catégorie « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », pour les actifs présentant une échéance ou « actifs financiers au coût » pour les actifs à revenu variable non cotés.

Les reclassements s'effectuent à la juste valeur ou de modèle de l'instrument financier à la date du reclassement. Les dérivés incorporés aux actifs financiers transférés sont, le cas échéant, comptabilisés de manière séparée et les variations de valeur portées en résultat.

Postérieurement au reclassement, les actifs sont comptabilisés selon les dispositions applicables au portefeuille d'accueil, le prix de transfert à la date du reclassement constituant le coût initial de l'actif pour la détermination des dépréciations éventuelles.

Dans le cas de reclassement de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » vers une autre catégorie, les profits ou pertes antérieurement constatés en capitaux propres sont amortis par le résultat sur la durée de vie résiduelle de l'instrument en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les révisions à la hausse des flux estimés recouvrables seront comptabilisées en tant qu'ajustement du taux d'intérêt effectif à compter de la date de changement

d'estimation. Les révisions à la baisse se traduiront par un ajustement de la valeur comptable de l'actif financier.

1.c.6 Dettes émises représentées par un titre

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour l'émetteur de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Toutes les émissions structurées recelant des dérivés incorporés significatifs sont comptabilisées en juste valeur par résultat en application de l'option IAS 39 (paragraphe 1.c.9).

1.c.7 Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur juste valeur.

Dérivés détenus à des fins de transaction

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la juste valeur est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de juste valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de flux de trésorerie est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des transactions futures hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

L'efficacité des couvertures est évaluée au moyen de ratios. Le Groupe démontre de manière annuelle grâce à un test de régression que les sources d'inefficacité sont assez limitées et qu'une structure peut être jugée efficace lorsque certains critères sont respectés lors de sa mise en place.

Le Groupe s'assure du strict respect de ces critères lors de la mise en place d'une relation de couverture. Par ailleurs, la cohérence de la couverture est contrôlée mensuellement au niveau comptable dans un intervalle de variation restrictif.

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture. Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ». Les montants inscrits en capitaux propres, pour la partie intérêts courus et échus, pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de flux de trésorerie. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés à des contrats hôtes sont extraits de la valeur de l'instrument qui les recèlent et comptabilisés séparément en tant qu'instrument dérivé lorsque l'instrument composé n'est pas comptabilisé dans le poste « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat » et lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

1.c.8 Détermination de la juste valeur

Les actifs et passifs financiers de la catégorie « juste valeur par résultat » et les actifs de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure. Celle-ci correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est à dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

Mode de détermination de la juste valeur

La juste valeur est déterminée :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif ;
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à :
 - des méthodes de valorisation fondées sur des théories financières reconnues et
 - des paramètres dont la valeur est déterminée, pour certains, à partir des prix d'instruments traités sur

des marchés actifs et pour d'autres, à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives du fait de l'absence de marché actif.

La détermination du caractère actif ou non d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions pour un instrument identique ou similaire, la raréfaction des valeurs restituées par les sociétés de service, la forte dispersion des prix disponibles entre les différents intervenants de marché ou l'ancienneté des prix provenant de transactions observées.

Utilisation de prix cotés sur un marché actif

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la juste valeur. Il s'agit de prix directement cotés pour des instruments identiques.

Utilisation de modèles pour valorisation des instruments financiers non cotés

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples est traitée sur des marchés actifs. Leur valorisation est opérée par des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.

Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes.

La valorisation issue de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit. Ainsi, à partir des valorisations produites sur la base d'un cours médian de marché, un ajustement de cours permet de valoriser la position nette de chaque instrument finan-

cier au cours acheteur pour les positions vendeuses ou au cours vendeur pour les positions acheteuses. Le cours acheteur reflète le prix auquel une contrepartie achèterait l'instrument financier, le cours vendeur reflète le prix auquel une contrepartie vendrait le même instrument.

De même, afin de refléter la qualité de crédit des instruments dérivés, un ajustement pour risque de contrepartie est intégré à la valorisation issue des modèles.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables est immédiatement comptabilisée en résultat.

D'autres instruments financiers qui sont complexes et peu liquides, sont valorisés avec des techniques développées par l'entreprise et fondées sur des paramètres pour tout ou partie non observables sur les marchés actifs.

En l'absence de paramètres observables, ces instruments sont alors valorisés, lors de leur comptabilisation initiale, de manière à refléter le prix de la transaction qui est considéré comme la meilleure indication de la juste valeur. La valorisation issue de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité, de crédit et de modèle.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers complexes, (*day one profit*), est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

Enfin, dans le cas particulier des actions non cotées, la juste valeur est déterminée par comparaison avec la ou les transactions les plus récentes observées sur le capital de la société concernée, réalisées avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence de telles références, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (multiples d'EBIT ou d'EBITDA), soit sur la base de la quote-

part d'actif net revenant au Groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Les actions non-cotées détenues par le Groupe sont valorisées sur base de leur valeur d'actif net augmentée de la variation des écarts d'acquisition initiaux, le cas échéant diminuées d'une éventuelle correction de valeur.

1.c.9 Actifs et passifs financiers comptabilisés en juste valeur par résultat en application de l'option IAS 39

Les actifs et passifs financiers peuvent être désignés en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulterait de leur classement dans des catégories comptables distinctes ;
- lorsque le groupe d'actifs et /ou de passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur juste valeur, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée.

Le Groupe applique cette option principalement aux émissions structurées recelant des dérivés incorporés significatifs et aux crédits dont la performance inclut un dérivé.

1.c.10 Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de tré-

sorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ». Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte, sous la rubrique « Commissions » ainsi que les commissions rémunérant un service continu qui sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions perçues au titre des engagements de garantie financière sont réputées représenter la juste valeur initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions au sein du Produit Net Bancaire.

Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

1.c.11 Coût du risque

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré, ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

1.c.12 Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

1.c.13 Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les opérations de pensions livrées ou de dérivés traitées avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan.

1.d IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des

coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles sont de 50 ans, 15 ans pour les installations générales et techniques, 10 ans pour les agencements, 5 ans pour le matériel, 3 à 5 ans pour le matériel informatique et 5 ans pour le mobilier.

Les logiciels sont amortis sur 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger sa durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

1.e CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

1.e.1 La société du Groupe est le bailleur du contrat de location

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location-financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de provisions individuelles ou de provisions de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

Contrats de location simple

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

1.e.2 La société du Groupe est le preneur du contrat de location

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location-financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa juste valeur à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la juste valeur de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

Contrats de location simple

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

1.f ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS, PASSIFS ASSOCIÉS AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Passifs associés à des actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités cédées ou arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net des activités abandonnées », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la juste valeur minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

Afin de permettre la comparaison entre les périodes, l'exercice de référence fait également l'objet d'un reclassement du résultat des activités abandonnées sur la ligne « Résultat net des activités abandonnées ».

1.g AVANTAGES BÉNÉFICIAIRES AU PERSONNEL

Avantages à court terme

Les avantages à court terme désignent les avantages du personnel (autres que les indemnités de fin de contrat de travail et les avantages sur capitaux propres) qui sont dus intégralement dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi dans un régime à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement tout comme l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation du contrat de travail dans le cadre d'un plan de départs anticipés fondé sur le volontariat, lorsque ces salaires répondent aux critères d'exigibilité requis par le plan.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour

déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Le Groupe applique la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la juste valeur des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat sur la durée d'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au

titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus au cours de l'exercice, du coût financier de l'année sur la valeur actuelle des engagements, du rendement attendu des actifs de régime, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

1.h PROVISIONS

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers et aux engagements sociaux, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

1.i IMPÔT COURANT ET DIFFÉRÉ

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le

Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de flux de trésorerie, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

1.j TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, CCP ainsi que les soldes nets des prêts et em-

prunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées, ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.k UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des états financiers consolidés du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers consolidés pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers consolidés.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités bancaires ;
- de l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés ;
- du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en juste valeur par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des justes valeurs des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux états financiers consolidés ;
- du caractère actif ou non d'un marché pour utiliser une technique de valorisation ;
- des dépréciations d'actifs financiers à revenu variable classés dans la catégorie « disponibles à la vente » ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée ;
- des hypothèses et paramètres utilisés dans la valorisation des plans de pensions à prestations définies ;
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges ;
- de la reconnaissance d'impôts différés actifs.

Il en est de même au titre des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de chaque type de risque de marché ainsi que la sensibilité des valorisations aux paramètres non observables.



2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2012

2.a MARGE D'INTÉRÊTS

Le Groupe présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en juste valeur qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en juste valeur par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de juste valeur sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en juste valeur par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2012			Exercice 2011		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	1.262,4	(127,6)	1.134,8	422,2	(167,1)	255,1
Comptes et prêts / emprunts	690,9	(126,6)	564,3	422,2	(167,1)	255,1
Opérations de pensions	8,1	-	8,1	-	-	-
Opérations de location-financement	563,4	(1,0)	562,4	-	-	-
Opérations interbancaires	306,1	(490,6)	(184,5)	272,0	(101,4)	170,6
Comptes et prêts / emprunts	306,1	(490,1)	(184,0)	272,0	(91,3)	180,7
Opérations de pensions	-	(0,5)	(0,5)	0,0	(10,1)	(10,1)
Emprunts émis par le Groupe	-	(38,4)	(38,4)	-	(25,8)	(25,8)
Instruments de couverture de résultats futurs	13,0	(15,5)	(2,5)	6,5	(6,8)	(0,3)
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	17,1	(4,9)	12,2	11,9	(6,9)	5,0
Portefeuille de transactions	6,4	(10,3)	(3,9)	42,5	(15,8)	26,7
Titres à revenu fixe	-	-	-	29,7	-	29,7
Opérations de pensions	2,5	(1,1)	1,4	3,2	-	3,2
Prêts / emprunts	3,9	(4,3)	(0,4)	9,6	(3,6)	6,0
Dettes représentées par un titre	-	(4,9)	(4,9)	-	(12,2)	(12,2)
Actifs disponibles à la vente	87,1	-	87,1	132,3	-	132,3
Actifs détenus jusqu'à échéance	25,5	-	25,5	59,9	-	59,9
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	1.717,6	(687,3)	1.030,3	947,3	(323,8)	623,5

La hausse de la marge d'intérêts est essentiellement due à l'intégration des activités de leasing dans le périmètre à partir du 31 mars 2012.

2.b COMMISSIONS

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2012	Exercice 2011
Opérations de crédits clientèle / Etablissements de Crédits	11,2	14,6
Moyens de paiement et tenue de comptes	32,5	37,3
Opérations sur titres et dérivés	5,3	9,1
Opérations change et arbitrage	0,7	0,7
Titres, fond invest & OPCVM	77,3	81,4
Opérations sur titres pour compte de la clientèle	42,9	48,1
Activité de conseil	5,9	5,4
Activité d'assurance	26,2	16,2
Autres	(3,0)	(10,1)
Total des commissions de la période	199,0	202,7

2.c GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

Les gains ou pertes nets sur instruments financiers évalués en juste valeur par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction et aux instruments

financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en juste valeur par résultat, y compris les dividendes, et à l'exception des revenus et charges d'intérêts présentés dans la « marge d'intérêts » (note 2.a).

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2012	Exercice 2011
Portefeuille de transaction	78,5	(61,6)
Instruments de dette	33,2	(50,9)
Instruments de capital	40,0	(15,9)
Autres instruments financiers dérivés	5,3	5,5
Opérations de pension	-	(0,3)
Instruments évalués en juste valeur sur option	(118,7)	43,1
Incidence de la comptabilité de couverture	1,2	(5,7)
Instruments financiers de couverture de valeur	55,0	33,1
Composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet d'une couverture de valeur	(53,8)	(38,8)
Réévaluation des positions de change¹⁾	3,6	8,7
Total	(35,4)	(15,5)

¹⁾ Ce résultat de change est couvert par le résultat de change dégagé sur des positions bilantaires non évaluées en juste valeur par résultat.

La ligne Instruments évalués en juste valeur sur option comprend la réévaluation du risque propre de crédit pour un montant de -37,6 millions d'euros (en 2011 : 35,9 millions d'euros).

2.d GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Les gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente regroupent les actifs financiers non dérivés qui ne sont classés ni comme des prêts et des créances, ni comme des placements détenus jusqu'à leur échéance.

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2012	Exercice 2011
Prêts et créances, titres à revenu fixe ¹⁾	(54,0)	(21,8)
Plus ou moins values de cession	(54,0)	(21,8)
Actions et autres titres à revenu variable	(49,3)	5,0
Produits de dividendes	5,9	6,0
Charges de dépréciation	(55,7)	(1,0)
Plus ou moins values de cession	0,5	-
Total	(103,3)	(16,8)

¹⁾ Les produits d'intérêt relatifs aux titres à revenu fixe disponibles à la vente sont compris dans la « marge d'intérêts » (note 2.a) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du « coût du risque » (note 2.g).

En 2012, le Groupe a réduit son exposition à la dette souveraine portugaise via la cession des titres du portefeuille des actifs financiers disponibles à la vente ainsi que des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance. L'impact net de ces cessions est de -54,3 millions d'euros. D'autre part, le Groupe a enregistré une perte de -1,4 million d'euros liée à la cession des titres souverains grecs reçus lors du processus d'échange du mois de mars 2012 (voir la note 4.e pour plus de détail sur cet échange). Par ailleurs, suite au ralentissement des activités de gestion d'actifs, le Groupe a enregistré une correction de valeur de -50,0 millions d'euros sur sa participation de 5,1 % dans BNP Paribas Investment Partners (BNPP IP).

En 2011, le Groupe a réduit son exposition aux dettes souveraines espagnole, italienne et belge via la cession des titres du portefeuille des actifs financiers disponibles à la vente ainsi que des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance pour un nominal total de 1.015 millions d'euros. Les pertes réalisées sur ces ventes ont été partiellement compensées par des cessions de titres étatiques ou para-étatiques d'autres États (Autriche, Allemagne, France). L'impact net de ces cessions s'établit à -10,1 millions d'euros. Le Groupe a encore enregistré une perte de -5,7 millions d'euros sur la cession stratégique d'une obligation en vue de soutenir les résultats d'intérêts futurs.

2.e PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2012			Exercice 2011		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits et charges des immeubles de placement	49,9	(61,0)	(11,1)	3,1	(1,2)	1,9
Produits et charges des immobilisations en location simple	139,0	(100,5)	38,5	-	-	-
Autres produits et charges	222,0	(216,6)	5,4	2,0	(4,8)	(2,8)
Total	410,9	(378,1)	32,8	5,1	(6,0)	(0,9)

En 2012, les charges des immeubles de placement incluent une dotation de 39,8 millions d'euros suite à la réévaluation des immeubles de placement de Fortis Lease France. Les autres produits et charges comprennent essentiellement les achats et ventes de biens liés à des opérations de location-financement.

2.f CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Les frais de personnel sont détaillés dans la note 7.a.

En 2012 et 2011, les charges générales d'exploitation reprennent des coûts de restructuration (19,9 millions d'euros en 2012 contre 35,6 millions d'euros en

2011) occasionnés dans le cadre de l'implémentation du plan industriel défini en novembre 2009 précédant la fusion des deux banques BGL BNP Paribas et BNP Paribas Luxembourg.

2.g COÛT DU RISQUE

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité du Groupe, ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers dérivés négociés de gré à gré.

L'intégration de l'activité de leasing dans le périmètre a entraîné une hausse des dépréciations et provisions constituées sur les prêts et créances à la clientèle.

Coût du risque de la période

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2012	Exercice 2011
Dotations nettes aux dépréciations	(41,1)	(158,0)
Récupérations sur créances amorties	4,7	2,8
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(24,2)	(2,1)
Total du coût du risque de la période	(60,6)	(157,3)

En 2012, le Groupe a enregistré un complément de correction de valeur de 2,6 millions d'euros dans le cadre du processus d'échange de la dette grecque effectué en mars 2012.

En 2011, les dotations nettes aux dépréciations comprennent un montant de 113,8 millions d'euros relatif à la dépréciation à hauteur de 75 % de l'exposition à la dette souveraine grecque reprise dans les actifs détenus jusqu'à l'échéance (cf. note 4.e Risque souverain).

Coût du risque de la période par nature d'actifs

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2012	Exercice 2011
Prêts et créances sur les établissements de crédit	0,7	(0,9)
Prêts et créances sur la clientèle	(74,5)	(55,3)
Actifs financiers disponibles à la vente	1,9	(1,9)
Instruments financiers des activités de marché	0,2	(0,3)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	(2,6)	(113,8)
Autres actifs	(0,6)	4,4
Engagements par signature et divers	14,3	10,5
Total du coût du risque de la période	(60,6)	(157,3)

Dépréciations constituées au titre du risque de crédit

Variation au cours de la période des dépréciations constituées	Exercice 2012	Exercice 2011
<i>En millions d'euros</i>		
Total des dépréciations constituées en début de période	386,5	256,5
Dotations nettes aux dépréciations	41,1	158,0
Utilisation des dépréciations	(189,3)	(31,5)
Entrées de périmètre	605,3	-
Variation des parités monétaires et divers	(14,2)	3,5
Total des dépréciations constituées en fin de période	829,4	386,5

Dépréciations constituées par nature d'actifs	Exercice 2012	Exercice 2011
<i>En millions d'euros</i>		
Dépréciations des actifs		
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 5f)	0,7	1,0
Prêts et créances sur la clientèle (note 5g)	818,0	249,9
Instruments financiers des activités de marché	0,1	0,3
Actifs financiers disponibles à la vente (note 5c)	-	1,8
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	113,8
Autres actifs	0,2	-
Total des dépréciations au titre d'actifs financiers	819,0	366,8
Provisions inscrites au passif		
Provisions pour engagements par signature	-	-
sur les établissements de crédit	2,3	-
sur la clientèle	8,1	19,7
Total des provisions inscrites au passif	10,4	19,7
Total des dépréciations et provisions constituées	829,4	386,5

2.h IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

	Exercice 2012		Exercice 2011	
	En millions d'euros	Taux d'impôt	En millions d'euros	Taux d'impôt
Charge d'impôt sur les bénéfices au taux de droit commun au Luxembourg	(134,0)	29,1%	(93,8)	29,1%
Intérêts et dividendes exonérés d'impôt	15,3	-3,3%	19,5	-6,0%
Résultats sur placements exonérés d'impôt	0,6	-0,1%	2,9	-0,9%
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	7,4	-1,6%	25,7	-8,0%
Provision déductible sur entreprises liées	2,9	-0,6%	-	-
Précédentes pertes non reconnues sur impôts et différences temporelles	(11,0)	2,4%	(1,2)	0,4%
Effet du différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	(3,3)	0,7%	(0,3)	0,1%
Autres effets	5,6	-1,2%	8,0	-2,5%
Charge d'impôt sur les bénéfices	(116,5)	25,3%	(39,2)	12,2%
<i>dont : Charge des impôts courants de l'exercice</i>	<i>(174,7)</i>	<i>-</i>	<i>(41,1)</i>	<i>-</i>
<i>Produit (charge) net des impôts différés de l'exercice (note 5.k)</i>	<i>58,2</i>	<i>-</i>	<i>1,9</i>	<i>-</i>

La croissance de la charge fiscale est notamment due à l'intégration de l'activité de leasing dans le périmètre.

2.i QUOTE-PART DU RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Ce résultat net est composé principalement de la contribution des activités de leasing pour 20,9 millions d'euros (84,1 millions d'euros en 2011) et de Cardif Lux Vie pour 5,0 millions d'euros (3,4 millions d'euros en 2011 pour Fortis Luxembourg Vie/Cardif Lux Vie).

2.j RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2012	Exercice 2011
Gains sur activités abandonnées	-	14,6
Pertes sur activités abandonnées	-	-
Résultat avant impôt	-	14,6
Impôts liés aux activités abandonnées	-	-
Résultat net des activités abandonnées	-	14,6

En 2011, le résultat net des activités abandonnées inclut 14,6 millions d'euros de résultat de cession, dont 14,2 millions d'euros relatifs à une cession de l'exercice antérieur.

Au 31 décembre 2011, la reclassification des résultats sur activités abandonnées selon l'application de la norme IFRS 5 concerne les résultats de l'entité Alsabail jusqu'à la cession en avril 2011.

3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe BGL BNP Paribas est un prestataire international de services financiers. Il propose des produits et des services et mène ses activités principalement au Grand-Duché de Luxembourg et dans la Grande Région.

BGL BNP Paribas détient une participation majoritaire dans les activités de leasing du Groupe BNP Paribas. Ces activités internationales sont déployées pour accompagner la clientèle, essentiellement dans les pays où le Groupe BNP Paribas dispose d'une présence significative.

L'information sectorielle du Groupe met en évidence la contribution économique complète des domaines d'activité du Groupe, l'objectif étant de répartir l'intégralité des postes du bilan et du compte de résultat aux domaines d'activité, dont la Direction supporte l'entière responsabilité.

Le Groupe est organisé autour de quatre domaines d'activité opérationnels :

- **Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg (BDEL)** : ce domaine rassemble le réseau des agences de détail au Grand-Duché de Luxembourg et les activités de grandes entreprises luxembourgeoises, et propose ses services financiers aux particuliers et aux entreprises. Les activités de financement associées sont également comprises dans ce périmètre (BNP Paribas Lease Group Luxembourg S.A., Société Alsacienne de Développement et d'Expansion (SADE) S.A., Cofhylux S.A., BGL BNP Paribas Factor S.A.).
- **Leasing international** : ce domaine inclut les activités de leasing du Groupe BNP Paribas détenues par la holding luxembourgeoise BNP Paribas Leasing Solutions S.A. Il s'agit essentiellement de services de leasing financier à l'international à destination de la clientèle corporate et PME.
- **Corporate and Investment Banking (CIB)** : ce domaine rassemble les activités de marchés de capitaux à destination de banquiers, institutionnels et grands corporate.

- **Investment Solutions (IS)** : ce domaine rassemble la Banque Privée (WM) qui propose ses services de gestion de patrimoine à une clientèle privée internationale, ainsi que Cardif Lux Vie S.A. qui propose des produits d'assurance-vie au Luxembourg et à l'international.

- **Autres** : Ce segment comprend les résultats de la gestion optimisée des Actifs et Passifs (ALM), l'activité Personal Investors, ainsi que des éléments liés aux fonctions de support et non affectables à des secteurs d'activité.

L'information sectorielle est établie conformément aux principes comptables utilisés pour les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas et par application des règles de répartition adaptées.

Les transactions intersectorielles se font à des conditions normales de marché.

Règles de répartition

L'information sectorielle applique des règles de répartition bilantaire, une balance carrée par secteur, un système de prix de transferts et des méthodes d'affectation et d'allocation de frais généraux.

La répartition bilantaire et la méthode de la balance carrée visent à communiquer l'information sectorielle reflétant le modèle opérationnel.

Dans le modèle opérationnel, les secteurs n'exercent pas d'activités de trésorerie pour supporter le risque de taux d'intérêt et le risque de change par le financement de leurs propres actifs par leurs propres passifs, ou en accédant directement aux marchés financiers. Ceci est reflété dans le système de prix de transferts, qui transfère le risque de taux et de change des secteurs vers les départements qui jouent le rôle de banquiers centraux au sein de la banque en gérant l'ensemble des actifs et passifs.

Les départements de support (fonctions supports, opérations ou informatique) fournissent des services aux métiers et activités. Ces services comprennent la gestion du personnel, les technologies de l'information, les services

de paiements, le règlement de transactions sur titres, la gestion des actifs et passifs, les contrôles, le suivi financier, etc. Les produits et charges de ces départements sont attribués aux secteurs via un système de refacturation basé sur des contrats de services « Rebilling Agreements (SLA) » qui reflètent la consommation économique des produits et services fournis. Ils prévoient que les charges et produits soient facturés sur base de l'utilisation effective et sont totalement alloués aux activités commerciales du Groupe.

La répartition des résultats au sein des différents pôles d'activités a été revue à partir du 1er janvier 2012.

A partir de cette date, les résultats de Cofhylux et de BNP Paribas Lease Group Luxembourg S.A. sont présentés sous la sphère de responsabilité de la BDEL.

De plus, la Banque de Détail et des Entreprises à Luxembourg et la Banque Privée ont créé une activité de Banque

Privée domestique. Cette activité a été créée grâce à des apports de clientèle tant de BDEL que de WM. Elle est reprise depuis le 1er janvier 2012 au sein du pôle d'activité BDEL.

Afin de permettre la comparaison des résultats par pôle d'activité entre les années 2012 et 2011, les résultats 2011 ont fait l'objet d'une recomposition sur base de la répartition applicable en 2012 :

- La contribution du leasing international a été séparée du pôle BDEL.
- La contribution du pôle IS à la Banque Privée domestique a été reclassée dans le pôle BDEL pour la totalité de l'exercice 2011.
- Le résultat de Cofhylux de l'exercice 2011 a été reclassé du pôle Autres vers le pôle BDEL.

Résultats par pôle d'activité

En millions d'euros

	Exercice 2012					Total
	BDEL	Leasing international	Corporate Investment Banking	Investment Solutions	Autres	
Produit net bancaire	365,7	480,1	103,7	175,4	(1,5)	1.123,4
Charges générales d'exploitation	(218,8)	(234,6)	(30,3)	(119,1)	(28,2)	(631,0)
Coût du risque	0,5	(54,3)	3,1	(1,2)	(8,7)	(60,6)
Résultat d'exploitation	147,4	191,2	76,5	55,1	(38,4)	431,8
Éléments hors exploitation ¹⁾	0,1	27,8	-	9,0	(8,3)	28,6
Résultat avant impôt	147,5	219,0	76,5	64,1	(46,7)	460,4

En millions d'euros

	Exercice 2011					Total
	BDEL	Leasing international	Corporate Investment Banking	Investment Solutions	Autres	
Produit net bancaire	357,2	-	74,5	171,5	189,8	793,0
Charges générales d'exploitation	(217,3)	-	(35,2)	(118,9)	(46,3)	(417,7)
Coût du risque ²⁾	(29,0)	-	(1,2)	(3,7)	(123,4)	(157,3)
Résultat d'exploitation	110,9	-	38,1	48,9	20,1	218,0
Éléments hors exploitation ¹⁾	2,5	84,0	0,7	(4,7)	21,9	104,4
Résultat avant impôt	113,4	84,0	38,8	44,2	42,0	322,4

¹⁾ Inclus le résultat des sociétés mises en équivalence.

²⁾ Le montant de -123,4 millions d'euros est dû principalement à la dépréciation exceptionnelle de la dette souveraine grecque (cf note 4.e).

Actifs et passifs par pôle d'activité

La répartition des actifs et passifs par pôle d'activité des entités du Groupe s'appuie sur le pôle de rattachement des entités à l'exception de BGL BNP Paribas S.A. qui fait l'objet d'une décomposition spécifique.

En millions d'euros

	31 décembre 2012						Total
	BDEL	Leasing international	Corporate Investment Banking	Investment Solutions	Autres	Éliminations	
ACTIF							
Caisse, banques centrales, CCP	0,2	1,5	1.333,4	-	-	-	1.335,1
Instruments financiers en juste valeur par résultat	5,3	7,5	262,2	24,0	255,6	(1,1)	553,5
Instruments financiers dérivés de couverture	-	11,2	0,6	-	117,7	-	129,5
Actifs financiers disponibles à la vente	39,7	182,6	514,4	5,7	2.482,4	-	3.224,8
Prêts et créances sur les établissements de crédit	143,3	2.625,6	4.481,0	-	7.026,5	(5.257,8)	9.018,6
Prêts et créances sur la clientèle	8.283,9	19.729,5	993,7	618,8	3.857,5	(6.190,5)	27.292,9
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	509,2	-	509,2
Actifs d'impôts courants et différés	2,8	164,4	0,4	-	16,8	-	184,4
Comptes de régularisation et actifs divers	108,1	482,2	91,8	12,2	25,2	(81,8)	637,7
Participations dans les entreprises mises en équivalence	-	151,9	-	75,1	-	-	227,0
Immeubles de placement	22,8	442,9	-	-	3,0	-	468,7
Immobilisations corporelles	40,9	432,3	0,1	0,3	227,7	-	701,3
Immobilisations incorporelles	0,5	8,5	-	-	4,1	-	13,1
Ecarts d'acquisition	-	145,3	-	-	-	-	145,3
Placement interne	4.486,4	-	-	5.171,0	-	(9.657,4)	-
Total actif	13.133,9	24.385,4	7.677,6	5.907,1	14.525,7	(21.188,6)	44.441,1
DETTES							
Banques centrales, CCP	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers en juste valeur par résultat	2,7	2,2	240,6	24,0	947,0	(1,1)	1.215,4
Instruments financiers dérivés de couverture	-	0,4	25,4	-	34,4	-	60,2
Dettes envers les établissements de crédit	1.031,9	17.438,4	1.783,7	7,9	214,1	(8.326,5)	12.149,5
Dettes envers la clientèle	12.070,1	3.010,5	937,7	5.576,8	1.089,2	(2.963,2)	19.721,1
Dettes représentées par un titre	-	148,2	1.564,5	262,4	668,8	-	2.643,9
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	80,6	-	80,6
Passifs d'impôts courants et différés	5,8	376,4	-	-	207,1	-	589,3
Comptes de régularisation et passifs divers	15,2	918,5	105,8	14,0	89,7	(180,9)	962,3
Provisions pour risques et charges	8,2	105,4	23,8	22,0	27,0	-	186,4
Dettes subordonnées	-	62,1	-	-	-	(59,5)	2,6
Financement interne	-	2.323,3	2.996,1	-	4.338,0	(9.657,4)	-
Total dettes	13.133,9	24.385,4	7.677,6	5.907,1	7.695,9	(21.188,6)	37.611,3

En millions d'euros

	31 décembre 2011						
	BDEL	Leasing international	Corporate Investment Banking	Investment Solutions	Autres	Éliminations	Total
ACTIF							
Caisse, banques centrales, CCP	0,8	-	783,1	-	-	-	783,9
Instruments financiers en juste valeur par résultat	3,6	-	1.000,2	33,5	390,7	(6,9)	1.421,1
Instruments financiers dérivés de couverture	-	-	5,6	-	46,1	-	51,7
Actifs financiers disponibles à la vente	14,6	-	974,6	5,2	2.434,9	-	3.429,3
Prêts et créances sur les établissements de crédit	150,3	-	5.626,2	9,6	6.066,2	(660,0)	11.192,3
Prêts et créances sur la clientèle	7.687,0	-	1.252,0	697,9	4.144,3	(18,0)	13.763,2
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	737,2	-	737,2
Actifs d'impôts courants et différés	2,3	-	0,5	-	25,4	-	28,2
Comptes de régularisation et actifs divers	66,0	-	353,3	36,3	74,4	(251,0)	279,0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	142,6	638,0	-	54,7	-	-	835,3
Immeubles de placement	14,7	-	-	-	4,7	-	19,4
Immobilisations corporelles	37,3	-	0,1	3,6	233,4	-	274,4
Immobilisations incorporelles	0,3	-	-	-	3,7	-	4,0
Placement interne	4.305,8	-	-	6.258,1	-	(10.563,9)	-
Total actif	12.425,3	638,0	9.995,6	7.098,9	14.161,0	(11.499,8)	32.819,0
DETTES							
Banques centrales, CCP	-	-	18,7	-	-	-	18,7
Instruments financiers en juste valeur par résultat	1,7	-	942,0	26,4	1.359,2	(6,9)	2.322,4
Instruments financiers dérivés de couverture	-	-	55,7	-	32,9	-	88,6
Dettes envers les établissements de crédit	700,6	-	2.593,5	22,9	729,4	(643,7)	3.402,7
Dettes envers la clientèle	11.686,5	-	1.213,3	6.396,3	116,6	(34,1)	19.378,6
Dettes représentées par un titre	-	-	543,7	600,7	432,9	-	1.577,3
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	35,4	-	35,4
Passifs d'impôts courants et différés	6,5	-	0,1	-	129,3	-	135,9
Comptes de régularisation et passifs divers	5,2	-	391,8	10,9	95,2	(251,2)	251,9
Provisions pour risques et charges	24,8	-	-	41,7	32,4	-	98,9
Financement interne	-	638,0	4.236,8	-	5.689,1	(10.563,9)	-
Total dettes	12.425,3	638,0	9.995,6	7.098,9	8.652,4	(11.499,8)	27.310,4

4. GESTION DES RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Dans la continuité de la mise en œuvre de l'accord de Bâle, prescrivant via le Pilier 3 de nouvelles exigences sur la transparence des risques, le Groupe choisit dans un souci de lisibilité et de cohérence d'unifier l'information fournie aux titres d'IFRS 7 et du Pilier 3 de Bâle II.

Les mesures de risques produites par le Groupe relatives à ses activités bancaires sont conformes aux méthodes homologuées par la CSSF au titre du Pilier 1. Le périmètre couvert (dit périmètre prudentiel) est détaillé en note 8.b « Périmètre de consolidation ».

Les éléments présentés dans cette note reflètent l'intégralité des risques portés par le Groupe, dont la mesure et la gestion sont conduites de la manière la plus homogène possible.

4.a FACTEURS DE RISQUE

Risques propres au Groupe et liés au secteur bancaire

Des conditions macro-économiques et de marché difficiles pourraient avoir un effet significatif sur les conditions dans lesquelles évoluent les établissements financiers et en conséquence sur la situation financière, les résultats et le coût du risque du Groupe.

Les métiers du Groupe sont très sensibles à l'évolution des marchés financiers et à l'environnement économique. Le Groupe a été confronté et pourrait être confronté à nouveau à des dégradations significatives des conditions de marché et de l'environnement économique. De telles perturbations, qui peuvent intervenir soudainement et dont les effets peuvent ne pas pouvoir être entièrement couverts, pourraient affecter de manière ponctuelle ou durable les conditions dans lesquelles évoluent les établissements financiers et avoir un effet défavorable sur la situation financière, les résultats et le coût du risque du Groupe.

Si les conditions économiques en Europe ou ailleurs dans le monde se détérioraient, à la suite notamment d'une

aggravation de la crise de la dette souveraine, le Groupe pourrait être contraint de constater des provisions supplémentaires sur ses titres de dettes souveraines ou des pertes supplémentaires à la suite de cessions de ces titres. Les perturbations politiques et financières consécutives à une telle aggravation pourraient affecter défavorablement la solvabilité des clients et des contreparties financières du Groupe, les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt, les taux de change et les indices boursiers, ainsi que la liquidité du Groupe et sa capacité à se financer dans des conditions acceptables.

Des mesures législatives et réglementaires prises en réponse à la crise financière mondiale pourraient affecter sensiblement le Groupe ainsi que l'environnement financier et économique dans lequel il opère.

Des mesures législatives ou réglementaires sont entrées en vigueur ou ont été proposées récemment en vue d'introduire un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier mondial. Ces nouvelles mesures ont pour objet d'éviter une récurrence de la crise financière mais ont pour effet d'entraîner une mutation significative de l'environnement dans lequel le Groupe et d'autres institutions financières évoluent.

Parmi les nouvelles mesures qui ont été ou pourraient être adoptées figurent : l'augmentation des ratios prudentiels de solvabilité et de liquidité, la taxation des opérations financières, la limitation et l'imposition des rémunérations de certains salariés au-delà de certains niveaux, des restrictions ou interdictions visant l'exercice par les banques commerciales de certaines activités (en particulier les opérations pour compte propre et potentiellement les activités de banque d'investissement de manière plus générale), des limitations visant certains types de produits financiers tels que des produits dérivés, le renforcement des pouvoirs des autorités réglementaires et la création de nouvelles autorités.

Certaines mesures qui ont d'ores et déjà été adoptées et s'appliqueront au Groupe telles que le dispositif prudentiel Bâle III et la Directive sur les fonds propres réglementaires « CRD 4 », ainsi que les exigences en matière de ratios prudentiels annoncées par l'Autorité bancaire

européenne auront pour effet l'augmentation des exigences en matière de ratios de solvabilité et de liquidité applicables au Groupe et pourraient avoir pour effet de restreindre sa capacité d'endettement.

L'accès au financement du Groupe et les conditions de ce financement pourraient être affectés de manière significative en cas d'aggravation de la crise de la dette souveraine, de détérioration des conditions économiques, de dégradation de notation ou d'autres facteurs.

Si les conditions défavorables du marché de la dette venaient à persister à long terme ou à s'aggraver à la suite d'une propagation de la crise à la sphère économique dans son ensemble, ou pour des raisons liées à l'industrie financière en général ou au Groupe en particulier (telles que des dégradations de notation), l'effet sur le secteur financier européen en général et sur le Groupe en particulier, pourrait être significativement défavorable.

Toute augmentation substantielle des provisions ou tout engagement insuffisamment provisionné peut peser sur les résultats et sur la situation financière du Groupe.

Dans le cadre de ses activités de prêt, le Groupe constitue régulièrement des provisions pour créances douteuses, qui sont comptabilisées au compte de résultat à la rubrique coût du risque. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de pertes, tel qu'estimé, inhérent au portefeuille de prêts non douteux ou encore la réalisation de pertes supérieures aux montants spécifiquement provisionnés, seraient susceptibles de peser sur les résultats du Groupe et sur sa situation financière.

Les fluctuations de marché et la volatilité exposent le Groupe au risque de pertes substantielles dans le cadre de ses activités de trading et d'investissement.

À des fins de trading ou d'investissement, le Groupe peut prendre des positions sur les marchés de dette, de devises, de matières premières et d'actions, ainsi que sur des actions non cotées, des actifs immobiliers et d'autres types d'actifs. La volatilité, c'est-à-dire l'amplitude des variations de prix sur une période et un marché donnés, indépendamment du niveau de ce marché, pourrait avoir

une incidence défavorable sur ces positions. Il n'est pas certain que l'extrême volatilité et les perturbations sur les marchés survenues au plus fort de la crise financière de 2008/2009 ne se renouvelleront pas à l'avenir, et que le Groupe ne subira pas en conséquence des pertes importantes dans le cadre de ses activités de marchés de capitaux. La volatilité, si elle s'avérait insuffisante ou excessive par rapport aux anticipations du Groupe, pourrait également engendrer des pertes sur de nombreux autres produits utilisés par le Groupe, tels que les swaps, les contrats à terme, les options et les produits structurés.

Les revenus tirés des activités de courtage et des activités générant des commissions sont potentiellement vulnérables à une baisse des marchés.

Les conditions économiques et financières affectent le nombre et la taille d'opérations de marché de capitaux dans lesquelles le Groupe intervient comme garant ou conseil financier ou au titre d'autres services de financement et d'investissement. Les revenus de la banque de financement et d'investissement, basés notamment sur les frais de transaction rémunérant ces services, sont directement liés au nombre et à la taille des opérations dans le cadre desquelles le Groupe intervient, et sont donc susceptibles d'être affectés de manière significative en conséquence de tendances économiques ou financières défavorables à ses clients et aux activités de financement et d'investissement. Par ailleurs, les commissions de gestion que le Groupe facture à ses clients étant généralement calculées sur la valeur ou la performance des portefeuilles, toute baisse des marchés qui aurait pour conséquence de diminuer la valeur de ces portefeuilles ou d'augmenter le montant des rachats, réduirait les revenus afférents aux activités de Gestion d'actifs, de dérivés d'actions et de Banque Privée. Indépendamment de l'évolution du marché, toute sous-performance des organismes de placement collectif du Groupe peut avoir pour conséquence une accélération des rachats et une diminution des souscriptions avec, en corollaire, une contraction des revenus afférents à l'activité de gestion.

Une baisse prolongée des marchés peut réduire la liquidité et rendre plus difficile la cession d'actifs. Une telle situation pourrait engendrer des pertes significatives.

Dans certains des métiers du Groupe, une baisse prolongée du prix des actifs pourrait peser sur le niveau d'activité ou réduire la liquidité sur le marché concerné. Cette situation exposerait le Groupe à des pertes significatives si celle-ci n'est pas en mesure de solder rapidement ses positions éventuellement perdantes.

Toute variation significative des taux d'intérêt est susceptible de peser sur les revenus ou la rentabilité du Groupe.

Le montant des revenus nets d'intérêts encaissés par le Groupe sur une période donnée influe de manière significative sur les revenus et la rentabilité de cette période. Les taux d'intérêt sont affectés par de nombreux facteurs sur lesquels le Groupe n'a aucune emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché peut affecter différemment les taux d'intérêt appliqués aux actifs porteurs d'intérêt et les taux d'intérêt payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux peut diminuer les revenus nets d'intérêts des activités de prêt. En outre, l'augmentation des taux d'intérêt sur les financements à court terme du Groupe et le non-adossement des échéances sont susceptibles de peser sur sa rentabilité.

La solidité financière et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un effet défavorable sur le Groupe.

La capacité du Groupe à effectuer des opérations de financement ou d'investissement ou à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée par la solidité financière des autres institutions financières et acteurs du marché. Les établissements financiers sont étroitement interconnectés, en raison notamment de leurs activités de trading, de compensation, de contrepartie et de financement. La défaillance d'un acteur du secteur, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers ou l'industrie financière de manière plus générale, ont conduit à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir conduire à des pertes ou défaillances supplémentaires.

Les pertes pouvant résulter des risques susmentionnés pourraient peser de manière significative sur les résultats du Groupe.

Tout préjudice porté à la réputation du Groupe pourrait nuire à sa compétitivité.

Compte tenu du caractère hautement concurrentiel de l'industrie des services financiers, la réputation de solidité financière et d'intégrité du Groupe est capitale pour séduire et fidéliser ses clients. Tout préjudice porté à la réputation du Groupe pourrait s'accompagner d'une perte d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière.

Toute interruption ou défaillance des systèmes informatiques du Groupe peut entraîner un manque à gagner et engendrer des pertes.

Comme la plupart de ses concurrents, le Groupe dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information. Toute panne, interruption ou défaillance dans ces systèmes pourrait entraîner des erreurs ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion de la clientèle, de comptabilité générale, de dépôts, de services et/ou de traitement des prêts. Le Groupe ne peut garantir que de telles pannes ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisent, qu'elles seront résolues de manière adéquate. Toute panne ou interruption de cette nature est susceptible de peser sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Des événements externes imprévus peuvent provoquer une interruption des activités du Groupe et entraîner des pertes substantielles ainsi que des coûts supplémentaires.

Des événements imprévus tels que des troubles politiques et sociaux, une catastrophe naturelle sérieuse, des attentats, ou toute autre situation d'urgence, pourraient provoquer une brusque interruption des activités du Groupe et entraîner des pertes substantielles dans la mesure où ils ne seraient pas couverts par une police d'assurance. Ces pertes pourraient concerner des biens matériels, des actifs financiers, des positions de marché ou des collaborateurs clés. De tels événements pourraient également engendrer des coûts supplémentaires (liés notamment au déplacement du personnel concerné) et alourdir les charges du Groupe (en particulier les primes d'assurance).

Le Groupe est soumis à une réglementation importante et fluctuante dans les pays et régions où il exerce ses activités.

Le Groupe est exposé au risque de non-conformité, c'est-à-dire notamment à l'incapacité à respecter intégralement la législation, la réglementation, les codes de bonne conduite, les normes professionnelles ou les recommandations applicables au secteur financier. Outre le préjudice porté à sa réputation, le non-respect de ces textes exposerait le Groupe à des amendes, à des avertissements des autorités, à des suspensions d'activité, voire dans des cas extrêmes, au retrait de l'agrément des autorités. Ce risque est renforcé par l'accroissement constant du niveau de contrôle par les autorités compétentes. C'est le cas notamment en ce qui concerne les opérations de blanchiment, de financement du terrorisme ou les opérations avec les États soumis à des sanctions économiques. C'est également le cas pour la mise en application de la loi américaine FATCA qui entre en vigueur le 1er janvier 2014, et pour laquelle le Luxembourg n'a pas encore choisi les modalités de coopération.

Ces changements, dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles, pourraient avoir des conséquences significatives pour le Groupe, et avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats.

Malgré les politiques, procédures et méthodes de gestion du risque mises en œuvre, le Groupe peut être exposé à des risques non identifiés ou imprévus, susceptibles d'occasionner des pertes significatives.

Le Groupe a investi des ressources considérables pour élaborer des politiques, procédures et méthodes de gestion du risque et entend poursuivre ses efforts en la matière. Pour autant, les techniques et stratégies utilisées ne permettent pas de garantir une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché.

Les stratégies de couverture mises en place par le Groupe n'écartent pas tout risque de perte.

Le Groupe pourrait subir des pertes si l'un des instruments ou l'une des stratégies de couverture qu'il utilise pour couvrir les différents types de risque auxquels il est

exposé s'avérait inopérant. Nombre de ces stratégies s'appuient sur l'observation du comportement passé des marchés et l'analyse des corrélations historiques. Il se peut cependant que cette couverture soit partielle, que ces stratégies ne couvrent pas tous les risques futurs ou qu'elles ne permettent pas une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché. Toute évolution inattendue du marché peut également diminuer l'efficacité de ces stratégies de couverture.

En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant de couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par le Groupe.

Le Groupe pourrait connaître des difficultés relatives à l'intégration des sociétés acquises et pourrait ne pas réaliser les bénéfices attendus de ses acquisitions.

L'intégration opérationnelle d'activités acquises est un processus long et complexe. Une intégration réussie ainsi que la réalisation de synergies nécessitent, entre autres, une coordination satisfaisante des efforts du business development et du marketing, le maintien du personnel de direction clé, des politiques d'embauche et de formation efficaces ainsi que l'adaptation des systèmes d'information et des systèmes informatiques.

Bien que le Groupe procède généralement à une analyse approfondie des sociétés qu'il envisage d'acquérir, il n'est souvent pas possible de conduire un examen exhaustif de celles-ci. Le Groupe peut voir augmenter son exposition aux actifs de mauvaise qualité et encourir un coût du risque plus élevé suite à ses opérations de croissance externe, en particulier dans les cas où il n'a pas pu mener un exercice de due diligence approfondi préalablement à l'acquisition.

Une intensification de la concurrence, pourrait peser sur les revenus et la rentabilité du Groupe.

Les principaux pôles d'activité du Groupe sont tous confrontés à une vive concurrence. La concurrence dans l'industrie bancaire pourrait s'intensifier du fait du mouvement de concentration des services financiers, qui s'est accéléré pendant la crise financière récente. Si le Groupe ne parvenait pas à préserver sa compétitivité en propo-

sant une palette de produits et de services attractive et rentable, il pourrait perdre des parts de marché dans certains métiers importants, ou subir des pertes dans toutes ou certaines de ses activités.

4.b GESTION DES RISQUES

4.b.1 Organisation de la Fonction Risque

La gestion des risques est inhérente à l'activité bancaire et constitue l'un des fondements du fonctionnement du Groupe. La responsabilité première de la gestion des risques appartient aux lignes métiers. Au titre de sa fonction de contrôle permanent de deuxième niveau, Group Risk Management (GRM), entité indépendante des Pôles et métiers et rapportant directement au Comité de direction, exerce une responsabilité de contrôle, de mesure et d'alerte en matière de risques de crédit, de contrepartie, de marché et de liquidité. Par ailleurs, les fonctions Coordination du Contrôle permanent (2OPC) et Conformité suivent le risque opérationnel et le risque de réputation dans le cadre de leurs missions de contrôle permanent.

GRM a pour mission de s'assurer que les risques finalement pris par le Groupe sont compatibles avec ses politiques de risque. GRM, 2OPC et Conformité exercent un contrôle permanent des risques, le plus souvent a priori, nettement différencié de celui de l'Audit Interne qui intervient de façon périodique et a posteriori. GRM communique régulièrement au Comité du Contrôle interne et des Risques du Conseil d'administration du Groupe ses principaux constats et l'informe sur les méthodes de mesure qu'elle met en œuvre pour apprécier et consolider les risques au niveau du Groupe. 2OPC et Conformité informent le même Comité des sujets inhérents à leur mission et en particulier ceux concernant le risque opérationnel, le risque de réputation et le contrôle permanent.

GRM couvre les risques induits par les activités du Groupe et intervient à toutes les étapes de la chaîne de prise et de suivi du risque. Ses missions permanentes consistent notamment à formuler des politiques de risque, à analyser le portefeuille de crédits avec une vision prospective, à approuver les décisions individuelles de crédit les plus importantes, à établir et surveiller les limites applicables au risque de contrepartie et de marché, à définir ou valider les méthodes de mesure des risques et à assurer la

collecte exhaustive et fiable des indicateurs de risque pour le Comité de direction. Enfin, il lui revient de vérifier que toutes les conséquences en termes de risques du lancement d'activités ou produits nouveaux ont été évaluées de façon adéquate. Cet examen repose sur l'implication conjointe du métier promoteur et de l'ensemble des fonctions concernées (Affaires Fiscales, Affaires Juridiques, Finances, Conformité), GRM veillant à la qualité de l'exercice de validation : analyse de l'inventaire des risques et des moyens mis en œuvre pour les minimiser, définition des conditions minimales à réunir pour assurer un développement sain de l'activité. 2OPC et Conformité interviennent de façon identique pour ce qui concerne les risques opérationnel et de réputation. 2OPC et Conformité jouent un rôle tout particulier de surveillance et de reporting de l'activité de validation des nouveaux produits, des nouvelles activités et des transactions exceptionnelles.

4.b.2 Typologie des risques

La typologie des risques retenue par le Groupe évolue au rythme des travaux méthodologiques et des exigences réglementaires.

La totalité des types de risques repris ci-après est gérée par le Groupe. Néanmoins, par leur caractère spécifique, deux d'entre eux ne conduisent pas à l'identification d'un besoin en capital dédié, dans la mesure où le capital du Groupe ne constitue pas une protection. Il s'agit des risques de réputation et stratégique.

Les modalités d'application des définitions réglementaires conformes à la doctrine développée par les accords de Bâle (International Convergence of Capital Measurement and Capital Standard) dit Bâle II, sont reprises dans les parties suivantes de cette section.

Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de marché est le risque de perte sur des créances du Groupe, existantes ou potentielles du fait d'engagements donnés, lié à la migration de la qualité de crédit de ses débiteurs, pouvant aller jusqu'à se matérialiser par le défaut de ces derniers. L'évaluation de cette probabilité de défaut et de la récupération attendue en cas de défaut est l'élément essentiel de la mesure de la qualité du crédit.

Le risque de crédit au niveau d'un portefeuille intègre le jeu des corrélations entre les valeurs des créances qui le composent.

Le risque de contrepartie est la manifestation du risque de crédit à l'occasion d'opérations de marché, d'investissements ou de règlements où le Groupe est exposé au défaut potentiel de sa contrepartie : c'est un risque bilatéral sur un tiers avec lequel une ou plusieurs transactions de marché ont été conclues. Son montant varie au cours du temps avec l'évolution des paramètres de marché affectant la valeur potentielle future des transactions concernées.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte de valeur provoqué par une évolution défavorable des prix ou des paramètres de marché, que ces derniers soient directement observables ou non.

Les paramètres de marché observables sont, sans que cette liste soit exhaustive, les taux de change, les cours des valeurs mobilières et des matières premières négociables (que le prix soit directement coté ou obtenu par référence à un actif similaire), le prix de dérivés sur un marché organisé, le prix d'autres actifs marchands ainsi que tous les paramètres qui peuvent être induits de cotations de marché comme les taux d'intérêt, les marges de crédit, les volatilités ou les corrélations implicites ou d'autres paramètres similaires.

Les paramètres non observables sont entre autres ceux fondés sur des hypothèses de travail telles que les paramètres de modèle ou sur l'analyse statistique ou économique non corroborée par des informations de marché.

L'absence de liquidité est un facteur important de risque de marché. En cas de restriction ou de disparition de la liquidité, un instrument ou un actif marchand peut ne pas être négociable ou ne pas l'être à sa valeur estimée, par exemple du fait d'une réduction du nombre de transactions, de contraintes juridiques ou encore d'un fort déséquilibre de l'offre et de la demande de certains actifs.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte résultant de processus internes défectueux ou inadaptés ou d'événements externes, qu'ils soient de nature délibérée, accidentelle ou naturelle. Sa gestion repose sur l'analyse de l'enchaînement cause - événement - effet.

Les processus internes sont notamment ceux impliquant le personnel et les systèmes informatiques. Les inondations, les incendies, les tremblements de terre, les attaques terroristes, etc. sont des exemples d'événements externes. Les événements de crédit ou de marché comme les défauts ou les changements de valeur n'entrent pas dans le champ d'analyse du risque opérationnel. Le risque opérationnel recouvre les risques de ressources humaines, les risques juridiques, les risques fiscaux, les risques liés aux systèmes d'information, les risques de production et les risques inhérents à l'information financière publiée ainsi que les conséquences pécuniaires éventuelles du risque de non-conformité et du risque de réputation.

Risque de non-conformité et de réputation

Le risque de non-conformité est défini comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, assorti de pertes financières significatives, qui naissent du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises, notamment, en application des orientations de l'organe délibérant.

Par définition, ce risque est un sous-ensemble du risque opérationnel. Cependant, certains impacts liés au risque de non-conformité peuvent représenter davantage qu'une pure perte de valeur économique et peuvent nuire à la réputation de l'établissement. C'est pour cette raison que le Groupe traite le risque de non-conformité en tant que tel.

Le risque de réputation est le risque d'atteinte à la confiance que portent à l'entreprise ses clients, ses contreparties, ses fournisseurs, ses collaborateurs, ses

actionnaires, ses régulateurs ou tout autre tiers dont la confiance, à quelque titre que ce soit, est une condition nécessaire à la poursuite normale de l'activité.

Le risque de réputation est essentiellement un risque contingent à tous les autres risques encourus par le Groupe.

Risque de gestion actif-passif

Le risque de gestion actif-passif est le risque de perte de valeur lié aux décalages de taux, d'échéances et de nature entre les actifs et passifs. Pour les activités bancaires, ce risque s'analyse hors du portefeuille de négociation et recouvre essentiellement ce qui est appelé le risque global de taux.

Risque de liquidité et de refinancement

Le risque de liquidité et de refinancement est le risque que le Groupe ne puisse pas honorer ses obligations à un prix acceptable en une place et une devise données.

Risque de point mort

Le risque de point mort correspond au risque de perte d'exploitation résultant d'un changement d'environnement économique entraînant une baisse des recettes, conjugué à une élasticité insuffisante des coûts.

Risque stratégique

Le risque stratégique est le risque de perte résultant d'une mauvaise décision stratégique.

Risque de concentration

Le risque de concentration et son corollaire, les effets de diversification, sont intégrés au sein de chaque risque notamment en ce qui concerne le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel via les paramètres de corrélation pris en compte par les modèles traitant de ces risques.

4.c RISQUE DE CRÉDIT ET RISQUE DE CONTREPARTIE

4.c.1 Expositions au risque de crédit

Le tableau ci-dessous présente l'exposition relative à l'ensemble des actifs financiers et des éléments de hors bilan présentant un risque de crédit ou de contrepartie, après prise en compte des garanties et des sûretés obtenues et application des facteurs de conversion.

Exposition relative aux risques de crédit et de contrepartie par classe d'exposition bâloise, hors risque lié aux positions de titrisation et risque sur actions

En millions d'euros

	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	IRBA	Approche standard	Total	IRBA	Approche standard	Total
Administrations centrales et banques centrales	4.589,1	123,6	4.712,7	4.285,2	32,4	4.317,6
Entreprises	7.332,4	7.021,3	14.353,7	10.242,9	1.167,4	11.410,3
Établissements ¹⁾	9.296,6	2.612,2	11.908,8	12.425,1	1.065,0	13.490,1
Clientèle de détail	5.828,3	8.370,0	14.198,3	5.531,1	6,1	5.537,2
Autres actifs risqués ²⁾	-	2.157,0	2.157,0	-	356,0	356,0
Total des expositions	27.046,4	20.284,1	47.330,5	32.484,3	2.626,9	35.111,2

IRBA : approche avancée fondée sur les notations internes

Le tableau ci-dessus représente le périmètre prudentiel complet suivant les catégories définies par la partie VII, chapitre 3, point 110 de la Circulaire CSSF 06/273 telle que modifiée relative aux exigences de fonds propres applicable aux établissements de crédit.

¹⁾ *La classe d'exposition « Établissements » correspond aux établissements de crédit ainsi qu'aux entreprises d'investissement (y compris ceux reconnus de pays tiers) assimilées aux établissements de crédit. En outre cette classe regroupe certaines expositions sur des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des banques multilatérales de développement qui ne sont pas traitées comme des administrations centrales.*

²⁾ *Les autres actifs risqués recouvrent les immobilisations corporelles et les comptes de régularisation.*

L'évolution des expositions relatives au risque de crédit par classe d'exposition bâloise, entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012, résulte principalement de l'intégration des activités de leasing.

Exposition relative au risque lié aux positions de titrisation

En millions d'euros

	31 décembre 2012		31 décembre 2011	
	Expositions titrisées originées par BGL BNP Paribas	Positions de titrisation conservées ou acquises	Expositions titrisées originées par BGL BNP Paribas	Positions de titrisation conservées ou acquises
Originateur	-	-	-	-
Arrangeur	-	-	-	-
Investisseur	-	389,4	-	412,7
Total des expositions	-	389,4	-	412,7

Les positions de titrisation sont gérées en mode extinctif (décision prise en 2009 de ne plus investir dans cette activité).

Exposition relative au risque sur actions ¹⁾

En millions d'euros

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Approche standard (<i>grandfathering</i>)	33,9	36,3
Méthode de pondération simple	336,1	335,4
Actions cotées	0,2	0,5
Autres expositions sur actions	335,9	334,9
Capital investissement dans des portefeuilles diversifiés	-	-
Total	370,0	371,7

¹⁾ Le terme « actions » doit être entendu au sens large, incluant également les fonds d'investissement et les capitaux non encore versés sur ce type d'instruments.

4.c.2 Politique de gestion du risque de crédit

La politique générale de crédit et les procédures de contrôle et de provisionnement

L'activité de crédit du Groupe doit s'inscrire dans le cadre des politiques générales de crédit définies par le Groupe BNP Paribas ainsi que les politiques et normes définies par le Conseil d'administration et le Comité de direction de BGL BNP Paribas, dont le rôle est de définir la stratégie et les principales politiques de risque. Parmi les principes directeurs figurent les exigences du Groupe en matière de déontologie, d'attribution des responsabilités, de respect des procédures et de rigueur dans l'analyse du risque. Cette orientation générale est déclinée en politiques spécifiques adaptées à la nature des activités ou des contreparties.

Les procédures de décision

Le dispositif de décision en matière de crédit repose sur un ensemble de délégations attribuées aux lignes métiers qui implique de recueillir également l'avis conforme de GRM selon les critères définis et précisés dans les délégations de pouvoirs et procédures de crédit. L'avis est toujours donné par écrit, que ce soit au moyen d'un processus de recueil de signatures ou par la tenue formelle d'un Comité de Crédit. Les délégations se déclinent en montant de risques par groupes d'affaires variant selon les catégories de notes internes et les spécificités des métiers. Les propositions de crédit doivent respecter les principes des politiques de crédit, ainsi que, dans tous les cas, les lois et réglementations en vigueur.

Le Comité Central des Crédits est le comité local de crédit de niveau le plus élevé qui décide en dernière instance des risques de crédit et de contrepartie enregistrés dans les livres du Groupe.

Les procédures de surveillance

Un dispositif de surveillance et de reporting du risque de crédit et de contrepartie s'applique à l'ensemble du Groupe. La production fréquente de rapports de surveillance facilite l'identification précoce des dégradations de situation. Les dossiers individuels placés sous sur-

veillance ou considérés comme douteux sont examinés trimestriellement lors de comités spécifiques.

Les procédures de dépréciation

Les encours considérés comme douteux font l'objet d'un examen périodique contradictoire associant les lignes métiers et GRM, visant à déterminer l'éventuelle réduction de valeur qu'il convient de leur appliquer, en conformité avec les règles comptables en vigueur. La réduction de valeur est établie à partir de l'évaluation actualisée des flux nets probables de recouvrement, en tenant compte de la réalisation des garanties détenues.

Une dépréciation collective, sur base statistique, est également constituée sur la base de simulations des pertes encourues à maturité sur les portefeuilles de crédits dont la qualité de crédit est considérée comme détériorée, sans pour autant que les clients soient identifiés comme en défaut. Les simulations s'appuient sur les paramètres du dispositif de notation interne.

Le dispositif de notation interne

Suite à l'accord formel obtenu du collège des régulateurs en mars 2008, le Groupe utilise pour les entités matérielles l'approche des notations internes avancée du risque de crédit pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires. Ainsi, chaque opération et chaque tiers se voient attribuer les paramètres de risque prévus par la réglementation Bâle II selon des modèles internes.

Les paramètres de risque se composent de la probabilité de défaut à horizon d'un an de la contrepartie (PD, Probability of Default), du taux de perte en cas de défaut (LGD, Loss Given Default) et de la valeur exposée au risque (EAD, Exposure at Default).

Pour les contreparties assujetties à une notation individuelle, l'échelle des notes de contrepartie comprend douze niveaux : dix niveaux pour les clients qui ne sont pas en défaut qui couvrent tous les niveaux de qualité de crédit de « excellent » à « très préoccupant » ; deux niveaux pour les clients en défaut, identifiés selon les critères réglementaires. Cette échelle interne établit aussi

une correspondance indicative avec les échelles des principales agences de notation. Cette correspondance est fondée sur les probabilités de défaut à un an de chacune des notes. Compte tenu des spécificités de chacune des méthodologies d'évaluation du risque de crédit, l'appréciation interne du risque ne converge pas nécessairement avec celle des agences de notation.

Les notes internes doivent être revues sur base annuelle et les probabilités de défaut associées reposent en grande partie sur des modèles statistiques.

Diverses méthodes, dont certaines purement quantitatives, sont mises en œuvre pour vérifier la cohérence et la solidité du dispositif. Une approche reposant sur la définition de classes homogènes de risque et faisant une large part aux analyses statistiques est mise en œuvre pour les crédits aux particuliers et aux très petites entreprises (population « clientèle de détail » au sens de Bâle II). GRM est globalement responsable de la qualité d'ensemble du dispositif d'estimation des probabilités de défaut, soit en le définissant lui-même, soit en le validant, soit enfin en contrôlant la performance.

La détermination de la perte en cas de défaut est réalisée sur base de méthodes statistiques. La perte en cas de défaut reflète la perte que subirait le Groupe en cas de défaut de la contrepartie au terme du processus de recouvrement. Les estimations du paramètre LGD sont calibrées sous l'hypothèse d'une conjoncture économique dégradée *downturn LGD*, conformément aux dispositions de la réglementation.

La perte en cas de défaut est évaluée, pour chaque opération, en prenant en compte les garanties reçues couvrant les transactions. Les récupérations sur les garanties et sûretés sont estimées chaque année sur la base de valorisations prudentes et de décotes prenant en compte la réalisation desdites sûretés en période de stress.

Le Groupe utilise des modèles internes de détermination de la valeur exposée au risque concernant les éléments de hors-bilan (CCF, Credit Conversion Factor) lorsque la réglementation le permet, c'est-à-dire à l'exclusion des opérations de risque élevé pour lequel le facteur de conversion est de 100 %. Ce paramètre est affecté auto-

matiquement aux expositions en fonction de la nature de la transaction.

Chacun des trois paramètres applicables au risque de crédit fait l'objet chaque année de tests de vérifications a posteriori (*backtesting*) et, en fonction des informations disponibles, de comparaisons avec des références externes (*benchmarking*) destinées à contrôler la performance du dispositif sur chacun des segments d'activité du Groupe. Le *backtesting* consiste à comparer la valeur des paramètres estimés à la valeur des observations. Lors d'un étalonnage, les paramètres estimés en interne sont comparés aux estimations d'organismes externes.

Pour la notation, dans le cadre des travaux de *backtesting*, le taux de défaillance des populations classées dans chacune des notes, ou dans chaque classe homogène de risque pour l'activité de détail, est comparé au taux de défaut effectivement constaté, année par année. Une analyse par modèle de notation est réalisée afin d'identifier de possibles zones de sous-performance des modèles. La stabilité de la notation et de la population est également vérifiée.

En ce qui concerne le taux de perte en cas de défaut, l'exercice de *backtesting* porte pour l'essentiel sur l'analyse des récupérations sur les opérations en défaut. Le taux de récupération ainsi mesuré est comparé au taux de récupération prévu initialement.

Le facteur de conversion fait lui aussi l'objet d'un *backtesting* annuel, en comparant les utilisations de crédit constatées aux montants estimés par les modèles.

L'ensemble de ces travaux est présenté chaque année aux organes de pilotage du dispositif de notation du Groupe. L'analyse des résultats de ces études contribue à définir les priorités en matière de développement méthodologique et de déploiement d'outils.

Les estimations internes des paramètres de risque sont utilisées dans la gestion quotidienne du Groupe, conformément aux préconisations de la réglementation Bâle II. Ainsi, au-delà du calcul des exigences en fonds propres, ils sont notamment utilisés pour déterminer les niveaux de pouvoirs en matière de décisions individuelles de

crédit, pour déterminer les provisions de portefeuille et pour les rapports internes et externes de surveillance des risques.

4.c.3 Diversification de l'exposition au risque de crédit

Diversification par contrepartie

Évaluée en tenant compte de l'ensemble des engagements portés sur un même groupe d'affaires, la diversification est une constante de la politique du Groupe. La diversification par contrepartie du portefeuille fait l'objet d'un suivi régulier. Le contrôle des grands risques s'assure que le montant total des risques encourus sur une

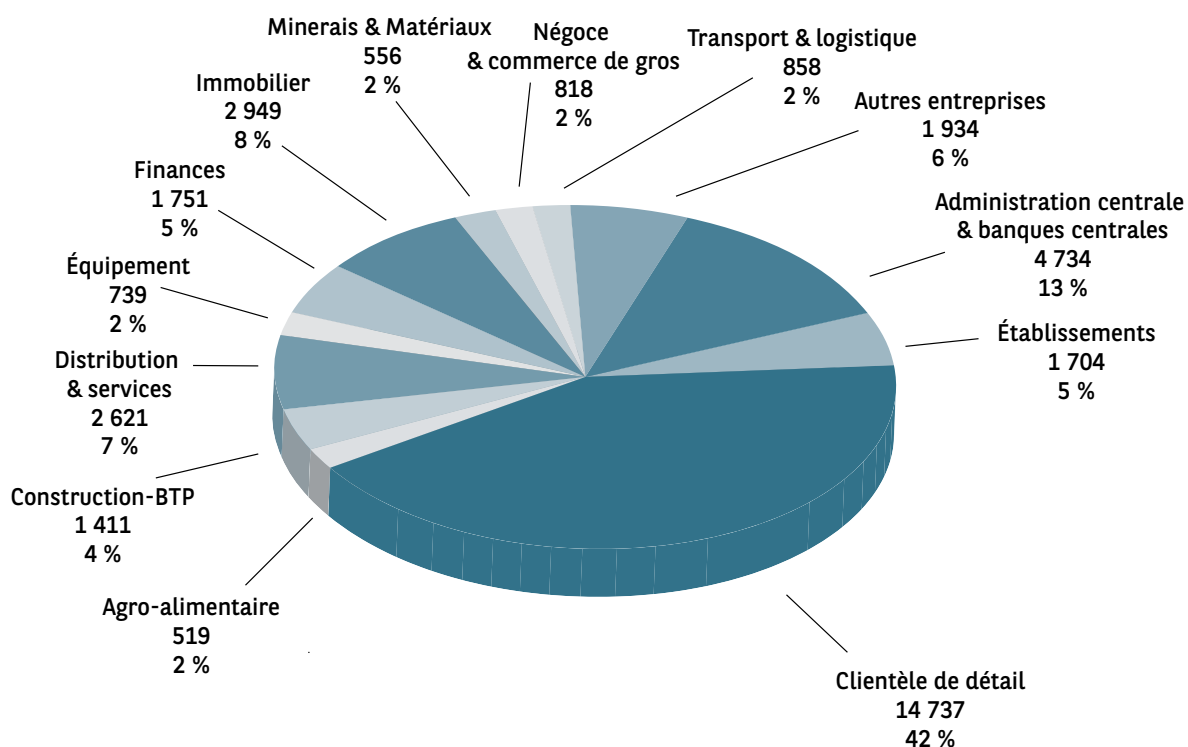
contrepartie ne dépasse ni les 10 % des fonds propres nets consolidés du Groupe, ni sa capacité bénéficiaire récurrente.

À la demande de BGL BNP Paribas, la CSSF a confirmé l'exemption totale des risques pris sur le Groupe BNP Paribas dans le cadre du calcul des limites grands risques, conformément à la partie XVI, point 24 de la Circulaire CSSF 06/273 telle que modifiée.

Diversification sectorielle

La répartition des risques par secteur économique fait l'objet d'un suivi régulier.

Répartition du portefeuille de risque de crédit hors titrisation en termes de valeur exposée au risque, par catégories réglementaires d'expositions et par secteurs d'activité, hors relations avec les entités du Groupe BNP Paribas

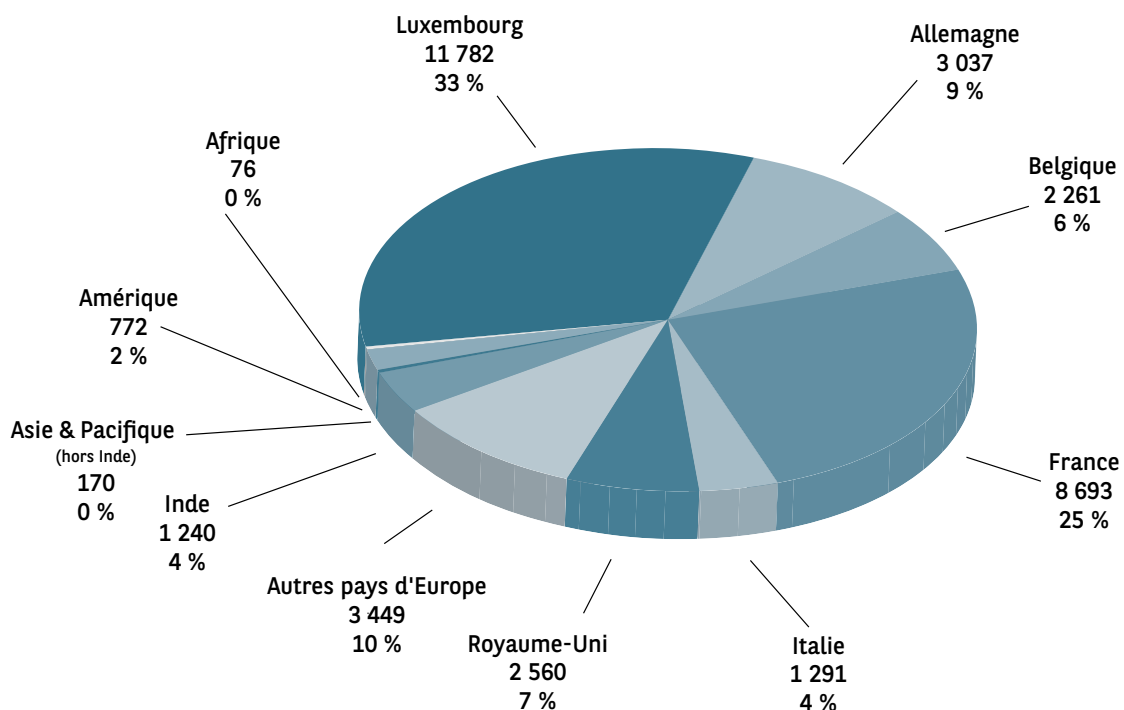


Diversification géographique

Le risque « pays » se définit comme la somme des risques portés sur les débiteurs immatriculés ou opérant à titre principal dans le pays considéré. Il se distingue du risque « souverain » attaché aux expositions sur les États, les administrations publiques et leurs démembrements ; il traduit l'exposition du Groupe à un environnement économique, politique et juridique donné, qui fait partie de l'appréciation de la qualité de la contrepartie.

Répartition géographique du portefeuille de risque de crédit hors titrisation en termes de valeur exposée au risque au 31 décembre 2012 en fonction des pays d'immatriculation des maison-mères, hors relations avec les entités du Groupe BNP Paribas

En millions d'euros



Le Groupe s'attache à éviter les concentrations excessives de risques sur des pays dont les infrastructures politiques et économiques sont reconnues comme faibles.

4.c.4 Mesure de la qualité du portefeuille exposé au risque de crédit

Dispositif applicable aux contreparties de type Administrations centrales et banques centrales, Entreprises et Établissements

Pour chacun de ces portefeuilles réglementaires, la détermination des paramètres de risque selon l'approche des notations internes avancée suit une méthodologie certifiée et validée par les équipes de GRM, qui repose en priorité sur l'analyse des données historiques du Groupe. Cette méthodologie est appliquée au moyen d'outils statistiques d'aide à la décision afin d'en garantir une application homogène.

Pour la détermination des notes de contrepartie, le jugement expert complète les évaluations issues des modèles statistiques, dans le cadre des politiques de notation applicables. Les notes de contrepartie sont validées par les Comités de Crédit compétents.

Le mode de détermination des paramètres de risque répond à des principes communs, en particulier celui des « quatre yeux » qui préconise qu'au moins deux personnes différentes, dont une indépendante des objectifs commerciaux, se prononcent sur chaque note de contrepartie et chaque Taux de Recouvrement Global (TRG) de transaction.

La définition du défaut est uniformément appliquée et respecte les exigences réglementaires.

Dispositif applicable à la clientèle de détail

Pour l'ensemble des activités liées à la clientèle de détail qui est caractérisée par une forte granularité, une faible volumétrie unitaire et un traitement standardisé du risque de crédit, le Groupe applique une approche par « classes homogènes de risque ». Cette approche respecte notamment les exigences suivantes :

- l'utilisation de modèles discriminants et interprétables ;
- la quantification des paramètres de risque sur la base d'un historique d'observations d'au moins cinq ans et

d'un échantillonnage important et représentatif ;

- la documentation et l'auditabilité des modèles.

Les méthodologies de construction et de suivi des paramètres de risque permettent d'affecter mensuellement, à partir des informations les plus récentes, les clients individuels à des classes homogènes en termes de risque de défaillance et en termes de perte en cas de défaut. L'estimation de la valeur exposée au risque, dérivant du paramètre CCF, est fonction du type de transaction.

4.c.5 Les techniques de réduction du risque de crédit

Les techniques de réduction du risque de crédit sont prises en compte conformément à la réglementation de Bâle II pour l'approche des notations internes avancée. Leur effet est en particulier évalué dans les conditions d'un ralentissement économique. Elles sont distinguées en deux grandes catégories : les sûretés personnelles d'une part et les sûretés réelles d'autre part.

Une sûreté personnelle correspond à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Par extension, les assurances crédit et les dérivés de crédit (achat de protection) font partie de cette catégorie.

Les sûretés réelles constituées au profit du Groupe garantissent l'exécution à bonne date des engagements financiers d'un débiteur.

Les sûretés personnelles et réelles sont prises en compte, sous réserve de leur éligibilité, par une diminution du paramètre de « perte en cas de défaut » (LGD) applicable aux transactions concernées pour les opérations du portefeuille d'intermédiation bancaire.

Les garants font l'objet d'une analyse de risque de même nature que les débiteurs primaires et se voient attribuer des paramètres de risque selon des méthodologies et des processus similaires.

Afin d'être prises en compte, les sûretés doivent remplir les conditions suivantes :

- leur valeur ne doit pas être fortement corrélée au risque du débiteur ;
- le nantissement doit être documenté ;
- le Groupe doit être en mesure d'évaluer la valeur de l'actif nanti dans des conditions de ralentissement économique ;
- le Groupe doit avoir obtenu un confort raisonnable sur la possible appropriation puis réalisation de l'actif considéré.

Une garantie ne peut être éligible pour améliorer les paramètres de risque d'une transaction que si le garant est mieux noté que la contrepartie concernée, le garant étant soumis aux mêmes exigences d'analyse préalable que le débiteur primaire.

Conformément à la politique générale de notation, les sûretés personnelles et réelles sont prises en compte pour leur valeur économique et ne sont acceptées en tant que source principale de remboursement que par exception, la capacité de remboursement de l'emprunteur devant être évaluée sur la base de ses flux opérationnels.

La valeur économique des actifs remis en garantie est évaluée de manière objective et vérifiable : valeur de marché, valeur à dire d'expert, valeur comptable. Elle représente la valeur des actifs à la date de l'évaluation et non à la date de défaut qui s'apprécie dans un second temps. Enfin, les procédures du Groupe prévoient une revalorisation des garanties réelles au moins annuelle.

4.c.6 Le risque de contrepartie

Les transactions effectuées dans le cadre des activités de marché exposent le Groupe au risque d'un défaut potentiel de ses contreparties. Le Groupe gère ce risque de contrepartie par la généralisation d'accords contractuels génériques (accords de compensation et de collatéral).

Les contrats de compensation

La compensation est une technique utilisée par le Groupe qui vise à atténuer le risque de contrepartie lié aux opérations sur les produits dérivés. Le principal mode de compensation appliqué par le Groupe est la compensation par liquidation qui permet, en cas de défaillance de la contrepartie, de mettre fin à toutes les opérations à leur valeur du marché actuelle, puis de faire la somme de toutes ces valeurs, positives et négatives, pour obtenir un seul montant (net) à payer à la contrepartie ou à recevoir de celle-ci. Ce solde (*close-out netting*) peut faire l'objet d'une garantie (*collateralisation*) consentie sous forme de nantissement d'espèces, de titres ou de dépôts.

Le Groupe a également recours à la compensation des règlements, qui vise à atténuer le risque de contrepartie découlant du règlement de sommes en devises. Il s'agit ici de la compensation de tous les paiements et encaissements dans la même monnaie qui doivent avoir lieu le même jour entre le Groupe et une même contrepartie. Cette compensation aboutit à un montant unique, dans chaque monnaie, à payer, soit par le Groupe, soit par la contrepartie.

Les opérations concernées sont traitées conformément à des accords-cadres, bipartites ou multipartites, respectant les principes généraux d'une convention internationale. Les principales formules d'accord bilatéral utilisées sont celles de l'*International Swaps and Derivatives Association* (ISDA).

Mesure de l'exposition

La valeur exposée au risque (EAD) pour le risque de contrepartie portant sur les dérivés est déterminée sur base de la méthode de l'évaluation au prix de marché (section 4.2.2. de la partie VII de la Circulaire CSSF 06/273 telle que modifiée). La valeur exposée au risque relative aux opérations de mise et prise en pension suit l'approche standard.

Ajustements de crédit sur instruments financiers négociés de gré à gré

La valorisation des instruments financiers négociés de gré à gré par BGL BNP Paribas dans le cadre de ses activités de marché (Fixed Income, Global Equity & Commodity Derivatives) intègre des ajustements de crédit. Un ajustement de crédit (ou CVA *Credit Value Adjustment*) est un ajustement de valorisation du portefeuille de transactions pour tenir compte du risque de contrepartie. Il reflète l'espérance de perte en juste valeur sur l'exposition existant sur une contrepartie du fait de la probabilité de défaut de la contrepartie, de la migration de la qualité de crédit et de l'estimation du taux de recouvrement.

4.d RISQUE DE MARCHE

4.d.1 Risque de marché relatif aux activités de transaction sur instruments financiers

Définitions

Le risque de marché est le risque de perte de valeur provoqué par l'évolution défavorable des prix ou paramètres de marché, que ces derniers soient directement observables ou non. Les paramètres se définissent comme suit :

- Le risque de taux d'intérêt traduit le risque que la valeur d'un instrument fluctue en raison des variations de taux d'intérêt .
- Le risque de change traduit le risque que la valeur d'un instrument fluctue en raison des variations des cours des monnaies .
- Le risque « action » résulte des variations de prix de marché des actions. Il résulte non seulement des variations de prix et de volatilité des actions elles-mêmes, mais aussi des variations de prix des indices sur actions .
- Le risque de « spread » de crédit résulte de la variation de la qualité de crédit d'un émetteur et se traduit par les variations de coût d'achat de la protection sur cet émetteur.

- Les produits optionnels portent intrinsèquement un risque de volatilité et de corrélation, dont les paramètres peuvent être déduits des prix observables d'options traitées dans un marché actif.

Gouvernance

Le Capital Markets Risk Committee (CMRC) est le principal comité gouvernant les risques liés aux activités de Marchés des Capitaux (*Capital Markets*). Il a pour mission d'aborder de façon cohérente les problématiques de risques de marché et de contrepartie. C'est au CMRC que sont décidés notamment les limites de trading agrégées ainsi que les processus d'autorisation de prise de risque. Les déclarations de pertes ainsi que les pertes hypothétiques estimées par les exercices de *stress-testing* y sont également étudiées. Le comité se réunit au minimum deux fois par an.

Mise en place et suivi des limites

Le cadre actuel de définition et de gestion des limites validé par le CMRC s'établit sur trois niveaux de délégation. La délégation la plus haute est celle du CMRC, suivie de celle du Responsable du métier, suivie enfin de celle du Responsable de Trading.

Des changements de limites peuvent être accordés de façon temporaire ou définitive, et leur autorisation dépend du niveau de délégation de la limite concernée selon la procédure en vigueur.

La mission de GRM en matière de suivi des risques de marché est de définir, mesurer et analyser les sensibilités et facteurs de risques, ainsi que de mesurer et contrôler la Value-at-Risk (VaR) qui est l'indicateur global de perte potentielle. GRM contrôle que l'activité reste dans le cadre des limites approuvées par les différents comités. Afin de mener à bien sa mission, GRM se charge également d'approuver des nouvelles activités et transactions importantes, de revoir et approuver des modèles de valorisation des positions.

GRM matérialise ses analyses de risque par la production de rapports de synthèse destinés aux membres du Comité de direction en charge des activités concernées ainsi que du CRO.

Le suivi quotidien des positions est réalisé à partir de l'outil intégré MRX (Market Risk eXplorer), qui est l'application gérant le calcul de la VaR. Cet outil permet le suivi de la VaR, mais aussi des positions en détail ainsi que des sensibilités aux paramètres de marché selon divers critères simultanément (devise, produit, contrepartie, etc.). MRX dispose également d'une infrastructure pour inclure les limites de trading, les réserves et le *stress-testing*.

Processus de contrôle

Les principales zones d'intervention de GRM sont l'enregistrement des transactions et la détermination des réserves. Les procédures les régulant sont résumées ci-après.

Contrôle de l'enregistrement comptable des transactions

Ce contrôle est de la responsabilité des Opérations (Middle/Back-Office). Toutefois, les opérations les plus complexes sont contre-vérifiées par GRM. Une vérification complète des constituants de ces opérations est effectuée par GRM avant leur enregistrement dans les systèmes de Front-Office. GRM effectue par ailleurs des contrôles de second niveau de valorisation.

Calcul des réserves

GRM définit et calcule des « réserves ». Celles-ci correspondent à des ajustements comptables de la juste valeur. Les réserves peuvent être considérées, selon les cas, comme une mesure de la clôture d'une position ou comme une prime pour des risques ne pouvant être diversifiés ou couverts. Les réserves couvrent notamment le risque de liquidité et les *spreads* de *bid/offer*.

Mesure des risques de marché

L'évaluation des risques de marché repose sur trois types d'indicateurs (sensibilités, VaR et *stress-tests*), visant à capter l'ensemble des risques.

Le Groupe calcule ses exigences de fonds propres relatives au risque de marché selon l'approche standard. En gestion quotidienne, le modèle interne du Groupe est utilisé pour la mesure et le suivi de ce risque.

Analyse des sensibilités aux paramètres de marché

Le risque des activités de marché est analysé en premier lieu par une mesure systématique des sensibilités des portefeuilles par rapport aux différents paramètres de marché. L'information obtenue permet une mesure par borne de maturité ou de prix d'exercice pour les options. Ces mesures de sensibilité faites avec différents niveaux d'agrégation de positions sont comparées aux limites.

Mesures en conditions de marchés normales : VaR

Cet indicateur est le résultat du modèle interne du Groupe. Il mesure la variation quotidienne possible de valeur du portefeuille de négociation dans les conditions de marché normales, pour une durée d'un jour de bourse, sur la base des évolutions constatées pendant les 260 jours précédents et avec un intervalle de confiance de 99 %. Le modèle interne a été validé par les autorités de supervision bancaire et prend en compte les facteurs de risque usuels (les taux d'intérêt, les *spreads* de crédit, les taux de change, la valeur des titres, le prix des matières premières et les volatilités associées), ainsi que la corrélation entre ces facteurs permettant l'intégration des effets de diversification. Il inclut en outre la prise en compte du risque spécifique de crédit.

Les algorithmes, méthodologies et séries d'indicateurs sont revus et améliorés régulièrement afin de s'adapter à la complexité croissante des marchés et la sophistication des produits traités.

Mesures en conditions de marchés extrêmes

Afin d'optimiser l'analyse qualitative des risques et leur prédictibilité en période de crise intense, le Groupe a également mis au point des *stress tests*. Ces *stress tests* permettent d'identifier et d'estimer les risques potentiels de crédit dans plusieurs scénarios ainsi que leur impact potentiel sur les fonds propres du Groupe. Les hypothèses, le contenu et la conclusion de ces analyses sont mis à jour chaque trimestre et transmis au Comité de direction et au Comité du Contrôle interne et des Risques.

Pour suivre le risque de trading en cas de variations extrêmes des marchés, le programme des scénarios de stress rend compte de la contribution des principaux facteurs de risque à la variation du résultat qui se produit dans chaque scénario envisagé, qu'il soit historique ou hypothétique. Si les résultats du scénario de stress dépassent les valeurs constituant un premier signal d'alerte, ils doivent amener le Comité de direction à prendre des mesures.

GRM évalue constamment la pertinence de son modèle interne de calcul au moyen de différentes techniques dont une comparaison régulière et sur une longue période entre les pertes quotidiennes constatées dans les activités de marché avec la VaR (1 jour). Le choix d'un intervalle de confiance de 99 % signifie, du point de vue théorique, que des pertes quotidiennes supérieures à la VaR sont attendues deux à trois fois par an.

4.d.2 Risque de marché relatif aux activités bancaires

Le risque de marché relatif aux activités bancaires recouvre le risque de taux et de change relatifs aux activités d'intermédiation bancaires d'une part et le risque de perte sur les participations en actions d'autre part. Seul le risque de participation en actions et le risque de change donnent lieu à un calcul des actifs pondérés au titre du Pilier 1. Le risque de taux relève pour sa part du Pilier 2.

Le risque de marché est calculé selon la méthode standard.

Nature du risque <i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Risque de taux	0,1	-
Risque de prix attaché aux actions	6,3	5,9
Risque de prix attaché aux matières premières	0,1	-
Total de la valeur exposée au risque	6,5	5,9

Les risques de taux et de change relatifs aux activités d'intermédiation bancaire et aux investissements procèdent principalement des opérations de Banque de Détail et des Entreprises tout comme des opérations des métiers de gestion d'épargne de Wealth Management Luxembourg. Ils sont également issus d'opérations des filiales de financement spécialisé, des opérations des métiers de financement de CIB. Ces risques sont gérés par l'ALM et la Trésorerie au niveau local, qui font partie du métier ALM Trésorerie au niveau Groupe BNP Paribas.

L'ALM Trésorerie exerce une autorité fonctionnelle sur les équipes ALM et Trésorerie de chaque filiale. Les décisions à caractère stratégique sont adoptées dans le cadre de comités (Asset and Liability Committee - ALCO) qui supervisent l'action de l'ALM Trésorerie. Ces comités sont

déclinés au niveau du Groupe, des pôles et des entités opérationnelles. Pour BGL BNP Paribas, cette fonction est assurée par l'ALCO Luxembourg.

Risque de participations en actions

Dans le cadre des réglementations mises en place dans le contexte de Bâle II, les participations non consolidées et non déduites des fonds propres, achetées après la fin de l'année 2007, sont pondérées sur base d'une méthode de pondération simple. Les expositions en participations non consolidées achetées avant la fin 2007 sont pondérées suivant l'approche standard, sur base d'une disposition transitoire pour les expositions sous forme d'actions (*equity grandfathering clause*).

Risque de change

Risque de change et couverture du résultat réalisé en devises

L'exposition au risque de change opérationnel du Groupe provient des résultats nets dégagés dans des devises différentes de l'euro. La politique du Groupe, en phase avec celle du Groupe BNP Paribas, est de couvrir la variabilité de son résultat net aux cours de change des monnaies étrangères.

Risque de change et couverture d'investissements nets en devises

La position de change du Groupe liée à ses investissements en devises peut résulter notamment des titres de participations consolidées en monnaies étrangères. Lorsqu'un tel cas se présente, la politique du Groupe vise alors à obtenir des financements dans la devise d'investissement de façon à immuniser cet investissement contre le risque de change. Dans ce cas, les financements sont documentés en tant qu'instruments de couverture de l'investissement.

Risque de taux (Pilier 2)

Organisation de la gestion du risque de taux de BGL BNP Paribas

Le risque de taux lié aux opérations commerciales de la Banque de Détail et des Entreprises ainsi que de Wealth Management Luxembourg dans les marchés domestiques du Luxembourg et à l'international, des filiales de financement spécialisé et des métiers de financement du pôle CIB, est géré par l'ALM et la Trésorerie du Groupe dans le cadre de portefeuilles qui comprennent les activités d'intermédiation clientèle. Le risque de taux lié aux fonds propres et aux investissements est géré par l'ALM et la Trésorerie, dans le portefeuille des activités fonds propres et investissements.

Les opérations initiées par chaque métier du Groupe sont transférées vers l'ALM ou la Trésorerie, au moyen d'attributions internes analytiques ou d'opérations de prêts / emprunts. L'ALM et la Trésorerie sont en charge de gérer les risques de taux associés à ces opérations.

Les principales décisions de gestion relatives aux positions de taux issues des activités d'intermédiation bancaire sont prises lors des réunions du comité ALCO Luxembourg.

Mesure des risques de taux

Les positions de taux sont mesurées sous forme d'impasses, dans lesquelles les risques optionnels, liés en particulier aux options comportementales, sont intégrés sur la base de leur équivalent delta. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des comportements historiques de la clientèle. Ainsi, pour les produits de la Banque de Détail et des Entreprises ainsi que de Wealth Management Luxembourg, les modélisations des comportements s'appuient sur des données historiques et des études économétriques. Elles portent notamment sur les comptes courants créditeurs ainsi que certains comptes d'épargne. L'échéancement des fonds propres relève d'une approche conventionnelle.

Des indicateurs de risque de taux d'intérêts, tels la sensibilité de portefeuilles d'intermédiation clientèle puis de réinvestissement de fonds propres par rapport à des changements appliqués aux courbes de taux d'intérêts, sont systématiquement présentés à l'ALCO Luxembourg et servent ainsi de base aux décisions de couvertures, en fonction de la nature des risques.

Sensibilité de la valeur des portefeuilles d'intermédiation bancaire et des capitaux propres du Groupe

Les portefeuilles d'instruments financiers résultant de l'activité d'intermédiation bancaire du Groupe présentent une sensibilité de la valeur donnée à ces portefeuilles aux fluctuations de taux d'intérêt qui est reprise dans le tableau ci-après.

Celui-ci présente la sensibilité de la valeur des livres des activités d'intermédiation bancaire consolidés par devise et par bande d'échéances, pour un choc instantané d'un point de base de l'ensemble de la courbe des taux. Cette mesure permet de prendre en compte l'ensemble des flux

futurs générés par les opérations en vie à la date d'analyse, quelle que soit leur maturité. Cette sensibilité tient compte des portefeuilles de réplication et des modèles utilisés pour générer les échéanciers conventionnels, en particulier sur les fonds propres.

	31 décembre 2012					Total
	moins de 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 an à 3 ans	de 3 à 5 ans	au-delà de 5 ans	
EUR	(18)	(20)	(151)	(230)	(825)	(1.244)
USD	(4)	6	3	(35)	(37)	(67)
Autres devises	3	13	1	(3)	(5)	9
Total	(19)	(1)	(147)	(268)	(867)	(1.302)

	31 décembre 2011					Total
	moins de 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 an à 3 ans	de 3 à 5 ans	au-delà de 5 ans	
EUR	(21)	9	49	(328)	(750)	(1.041)
USD	(2)	7	(13)	(6)	(14)	(28)
Autres devises	(5)	-	2	10	7	14
Total	(28)	16	38	(324)	(757)	(1.055)

La sensibilité de la valeur des livres des activités d'intermédiation à une variation instantanée d'un point de base des taux d'intérêt se traduit par une augmentation de valeur en cas de baisse et une réduction de valeur en cas de hausse de 1,3 million d'euros au 31 décembre 2012.

Couverture des risques de taux et de change

Les couvertures initiées par le Groupe portent essentiellement sur la couverture du risque de taux d'intérêt et du risque de change. Elles sont réalisées notamment au moyen de swaps, d'options et d'opérations de change à terme.

En fonction de l'objectif poursuivi, des instruments financiers dérivés sont utilisés en couverture de juste valeur ou en couverture de flux de trésorerie. Les relations de couverture qui sont établies suivant les normes IFRS, font l'objet d'une documentation formelle dès l'origine, décrivant la stratégie poursuivie, désignant l'instrument couvert et l'instrument de couverture, la nature du risque couvert. Au-delà de ces couvertures reconnues en IFRS, le

Groupe poursuit une politique de couverture économique notamment pour le risque de change, puis pour la couverture des émissions structurées.

Risque de taux d'intérêt global

La stratégie de gestion du risque de taux d'intérêt global est fondée sur le pilotage de la sensibilité des revenus du Groupe aux variations de taux d'intérêt. Cela permet en particulier d'optimiser la prise en compte des compensations entre les différents risques. L'optimisation de ce pilotage nécessite une appréhension fine des différents risques, afin de déterminer la meilleure stratégie de couverture, après prise en compte des compensations. Ces stratégies sont définies et mises en place par portefeuille – clientèle et fonds propres – et par devise.

L'année 2012 est restée mouvementée : face à la crise financière en Europe, la Banque centrale européenne a mis en place vers la fin février une deuxième opération de refinancement à trois ans envers les banques européennes, pour ensuite abaisser son taux directeur à 0,75 % en juillet 2012. Mario Draghi a ensuite averti les marchés, dans un discours tenu le 26 juillet, que dans le cadre de son mandat la BCE était prête à faire tout ce qui serait requis pour préserver l'euro. Cette déclaration, qui a été suivie par la volonté affichée de la BCE d'intervenir (via des achats obligataires) en faveur d'états de la zone euro qui demanderaient de l'aide tout en acceptant différentes conditions, a aidé à fortement réduire les tensions de marché au sein de la zone euro sur le dernier semestre de l'année. Sur 2012, les taux Euribor tout comme les taux swap en euro ont fortement baissé, reflétant l'anticipation des marchés de taux bas dans un cadre de moindre croissance voire de récession pour certaines parties de la zone euro.

Risque de change structurel

Les relations de couverture du risque de change initiées par l'ALM peuvent porter sur des investissements nets en devises. Une relation de couverture peut ainsi être mise en place pour couvrir le risque de change relatif aux actifs nets en devises des filiales consolidées. La couverture du risque de change est appliquée au sein de BNP Paribas Leasing Solutions pour la couverture des fonds propres de filiales en devise.

Couverture de valeur des instruments financiers inscrits au bilan (Fair Value Hedge)

En matière de risque de taux, les couvertures de valeur portent soit sur des actifs ou des passifs à taux fixe identifiés (*Micro Fair Value Hedge*), soit sur des portefeuilles d'actifs ou de passifs à taux fixe (*Carved-out Macro Fair Value Hedge*). Les instruments financiers dérivés contractés permettent de réduire l'exposition de la valeur de ces instruments induite par l'évolution des taux d'intérêt.

Les couvertures d'actifs ou de passifs identifiés concernent pour l'essentiel les titres disponibles à la vente et les émissions du Groupe. Les couvertures de portefeuilles concernent pour l'année 2012 des passifs financiers, à savoir des ressources clientèle sous forme de dépôts à vue.

La désignation du montant couvert s'effectue via échéancement des encours restant dus des éléments couverts et en désignant un montant par bande d'échéance considérée. Ces échéancements sont déterminés en tenant compte des comportements historiques de la clientèle.

Les dépôts à vue, qui ne portent pas d'intérêts contractuels, s'analysent comme des passifs financiers à taux fixe à moyen terme. La valeur de ces passifs est donc sensible à l'évolution des taux d'intérêts. La loi d'écoulement utilisée s'appuie sur des analyses historiques.

Pour chaque relation de couverture, l'efficacité prospective est mesurée en s'assurant que pour chaque bande d'échéance, l'encours des éléments couverts est supérieur à l'encours des instruments financiers dérivés de couverture désignés.

L'efficacité rétrospective est mesurée en s'assurant que l'évolution mensuelle de l'encours couvert en début de période ne met pas en évidence de surcouverture a posteriori.

Au cours des exercices 2011 et 2012, aucune relation de couverture (établie suivant les normes IFRS) n'a fait l'objet d'une déqualification. En 2011, la vente de certaines obligations micro-hedgées avait conduit au débouclage de leurs swaps de couverture respectifs de micro fair value hedging.

Il y a aussi lieu de noter que, dans le cadre de la gestion ALM, certains swaps de couverture de type *Carved-out Macro Fair Value Hedge* ont été débouclés tant en 2012 qu'en 2011 sans que leur élément couvert, soit des dépôts en compte courant en euro, n'ait disparu.

Utilisation de la juste valeur sur option

L'utilisation de la juste valeur sur option suivant les normes IFRS, appliquée à des portefeuilles d'actifs ou de passifs financiers désignés, permet de faire jouer une compensation économique (en variation de valeur) entre ceux-ci et leurs dérivés de couverture économique, au niveau du compte de résultat consolidé du Groupe.

Les (EMTN) *European Medium Term Notes* émis par BGL BNP Paribas sont, dans une large mesure, classés et traités en juste valeur sur option. Ainsi, leurs variations de

juste valeur sont comptabilisées en même temps et de même manière que celles de leurs dérivés de couverture économique, limitant ainsi la volatilité de ces dernières en résultat.

Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

En matière de risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés en couverture de la variation des produits et charges attachés à des actifs ou des passifs à taux révisable, qui sont désignés individuellement (approche *Micro Cash Flow Hedge*) ou collectivement (approche *Macro Cash Flow Hedge*). Le Groupe

couvre au moyen d'instruments financiers dérivés tout ou partie de l'exposition aux risques induite par ces instruments à taux révisable.

Le tableau suivant présente, sur le périmètre des opérations à moyen et long terme du Groupe, le montant, ventilé par date prévisionnelle d'échéance, des encours à taux variable dont les flux de trésorerie font l'objet d'une couverture en Cash Flow Hedge.

En millions d'euros	31 décembre 2012				31 décembre 2011			
	inférieur à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total	inférieur à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Encours à taux variable dont les flux de trésorerie sont couverts	750,0	900,0	275,0	1.925,0	50,0	770,0	325,0	1.145,0

Au cours de l'année 2012, une relation de couverture en Micro Cash Flow Hedge, portant sur un nominal de 20 millions d'euros, a été déqualifiée suite au remboursement anticipé de l'élément couvert.

4.e RISQUE SOUVERAIN

Le risque souverain est le risque de défaut d'un État sur sa dette, c'est-à-dire une interruption temporaire ou prolongée du service de la dette (intérêts et/ou principal).

La détention de titres de dettes émis par des États souverains est conditionnée par la gestion de la liquidité du Groupe. Celle-ci repose sur la détention de titres dispo-

nibles éligibles au refinancement des Banques Centrales et comprend une proportion importante de titres de dettes émis par les États présentant une notation de qualité, représentative d'un niveau de risque faible. En outre, dans le cadre de la politique d'adossement du bilan et de gestion du risque de taux d'intérêt structurel, le Groupe détient également un portefeuille d'actifs qui comprend des titres de créances souveraines dont les caractéristiques de taux participent à ses stratégies de couverture.

Exposition du Groupe aux titres de dettes souveraines des pays de la zone euro, en valeur nominale :

En millions d'euros	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Belgique	720,0	720,0
Chypre	5,0	5,0
France	365,0	390,0
Italie	241,5	241,5
Luxembourg	45,0	30,0
Pays-Bas	30,0	30,0
Pays faisant l'objet d'un plan de soutien européen		
Portugal	235,0	495,0
Grèce	-	150,0

Traitement comptable spécifique des titres de dettes grecques et portugaises

1. Traitement comptable des titres portugais

L'absence de liquidité observée sur les marchés pour les titres de dette publique portugaise au cours du premier semestre 2011, a conduit le Groupe à considérer que la classification comptable de ces titres en actifs disponibles à la vente ne pouvait pas être maintenue.

L'extinction du marché primaire, la raréfaction des transactions sur le marché secondaire, leur faible taille, et l'écartement des fourchettes de cotation, traduisent l'aversion au risque des investisseurs pour ce pays et l'assèchement du marché. La courbe de taux implicite de la dette publique présentait un profil inversé – les taux courts étant très sensiblement plus élevés que les taux longs – qui confirmait la dislocation de ce marché. Les pertes implicites que suggérait le niveau très élevé des taux court terme ne traduisaient pas les résultats attendus des plans de soutien mis en œuvre pour donner au Portugal la capacité à restaurer la situation de ses finances publiques et à honorer ses engagements.

Conformément à ce que permet le paragraphe 50E de la norme IAS 39 en pareilles circonstances exceptionnelles, et compte tenu de la durée que le Groupe estime nécessaire pour que ce pays restaure pleinement sa situation financière, le Groupe a procédé à un reclassement – avec effet au 30 juin 2011 – de ces titres de la catégorie des « Actifs disponibles à la vente » à la catégorie « Prêts et Créances ».

Pour les titres souverains portugais, après prise en considération des différents aspects du plan de soutien européen, certains investisseurs considéraient qu'il n'y avait pas d'évidence objective que le recouvrement des flux de trésorerie futurs associés à ces titres soit compromis, d'autant que le Conseil européen avait souligné le caractère unique et non reproductible de la participation du secteur privé à une telle opération. En conséquence, le Groupe a jugé qu'il n'y avait pas lieu de déprécier ces titres.

La note 5.e indique la valeur de marché des titres émis par le Portugal détenus par le Groupe et reclassés en « Prêts et Créances ».

2. Traitement comptable des titres grecs

Il est à noter que les titres grecs étaient classés dans les comptes du Groupe dans la catégorie « Actifs détenus jusqu'à l'échéance ».

Les titres de dette souveraine grecque dont l'échéance est antérieure au 31 décembre 2020, faisaient l'objet de dispositions au titre du deuxième plan de soutien en faveur de la Grèce, initié en juin 2011 et finalisé le 21 juillet 2011, qui matérialisaient l'engagement de soutien des banques. Ce plan prévoyait plusieurs options dont l'échange volontaire, contre des titres au pair de maturité 30 ans garantis au principal par un zéro coupon bénéficiant d'une notation AAA et dont les conditions financières devaient conduire à constater une décote initiale de 21 %. Le Groupe entendait souscrire à cette option d'échange au titre de l'engagement collectif pris par le secteur financier français. Dès lors, les titres inscrits au bilan du Groupe et destinés à faire l'objet de cet échange ont été dépréciés en constatant ce niveau de décote de 21 % considérée comme une concession que consent le prêteur en raison des difficultés rencontrées par l'emprunteur via compte de résultat au premier semestre 2011.

L'identification au cours du deuxième semestre 2011 des difficultés de la Grèce à respecter les objectifs économiques sur lesquels était fondé le plan du 21 juillet, en particulier s'agissant de la soutenabilité de sa dette, a conduit à un nouvel accord de principe en date du 26 octobre 2011 fondé sur un abandon de créance de 50 % de la part du secteur privé. Les modalités de mise en œuvre de cet accord n'ayant pas fait l'objet d'un accord définitif de toutes les institutions internationales concernées, la banque a déterminé la perte de valeur de l'ensemble des titres qu'elle détenait sur la base de la dernière proposition du secteur privé représenté par l'Institut de la Finance Internationale (IIF).

Sur le fondement (1) d'un abandon de créance de 50 %, (2) du remboursement immédiat de 15 % de la créance par des titres du Fonds Européen de Stabilité Financière

- FESF - à deux ans et à taux de marché, (3) du paiement des intérêts courus par des titres FESF à 6 mois et à taux de marché, (4) d'un coupon de 3 % jusqu'à 2020 et de 3,75 % au-delà sur les titres amortissables de 2023 à 2042 à recevoir lors de l'échange des anciens, et (5) d'un taux d'actualisation des flux futurs de 12 %, le Groupe a estimé fin 2011 à 75 % le risque de perte sur les titres détenus, taux quasiment identique à l'appréciation par le marché de la décote moyenne des titres au 31 décembre 2011. Les titres grecs détenus ont donc été dépréciés à hauteur de 75 % et la perte constatée au titre de l'exercice 2011 a ainsi été portée à 113,8 millions d'euros en coût du risque.

Modalités de comptabilisation au 31 décembre 2012 suite à l'offre d'échange des titres grecs

Le 21 février 2012 l'accord a été précisé et complété entre le Gouvernement grec, les investisseurs privés et les représentants de l'Eurogroup. Cet accord doit permettre à la Grèce de respecter un ratio d'endettement de 120,5 % en 2020 contre 160 % en 2011 et d'atteindre les conditions de stabilité financière recherchée par le plan. L'offre conclue retient en conséquence l'abandon par les investisseurs privés de 53,5 % du nominal des titres grecs en leur possession représentant une réduction de la dette de la Grèce d'environ 107 milliards d'euros moyennant une participation de 30 milliards du secteur public.

Ainsi, le 12 mars 2012, l'échange des titres souverains de droit grec a été réalisé selon les principales caractéristiques suivantes :

- 53,5 % du principal des anciens titres a fait l'objet d'un abandon de créance.
- 31,5 % du principal des anciens titres a été échangé contre 20 titres émis par la Grèce à échéances de 11 à 30 années, dont le coupon est de 2 % de 2012 à 2015, puis de 3 % de 2015 à 2020, de 3,6 % en 2012 et de 4,6 % jusqu'à 2042. Ces titres ont été comptabilisés dans la catégorie des « Actifs disponibles à la vente ».
- 15 % du principal des anciens titres a fait l'objet d'un règlement immédiat sous forme de titres à court terme émis par le FESF, dont le remboursement est

assuré par la participation de 30 milliards d'euros du secteur public. Ces titres ont été comptabilisés dans la catégorie des « Actifs disponibles à la vente ».

En complément de l'échange,

- Les intérêts courus au 24 février 2012 sur la dette grecque échangée ont été réglés par l'émission de titres à court terme du FESF, comptabilisés en « Prêts et créances ».
- À chaque nouveau titre émis par la Grèce est associé un titre indexé sur l'évolution du produit intérieur brut de la Grèce excédant les anticipations du plan. Cet instrument est comptabilisé en dérivé.

L'échange a été traité comme l'extinction des actifs précédemment détenus et la comptabilisation des titres reçus à leur valeur de marché.

La valeur de marché des instruments reçus en échange des anciens titres a été valorisée en date du 12 mars 2012 à 23,3 % du nominal des anciens titres. Cette différence avec la valeur nette des anciens titres, ainsi que l'ajustement des intérêts courus sur les anciens titres, a conduit à reconnaître une perte en coût du risque de 2,6 millions d'euros pour les titres du portefeuille bancaire.

Le 22 mars 2012, suite à l'échange, le Groupe a vendu les 20 titres émis par la Grèce ainsi que les titres indexés associés. Suite à ces ventes, le Groupe a reconnu :

- sur les 20 titres émis par la Grèce, une moins-value de cession sur « Actifs disponibles à la vente » de 1,4 million d'euros repris en Produit Net Bancaire ;
- sur les titres indexés associés aux titres émis par la Grèce, une moins-value sur dérivé de 0,2 million d'euros repris en Produit Net Bancaire.

Exposition du Groupe au titre du risque de crédit souverain sur le Portugal

Les encours recensés en catégorie « Prêts et Créances » sont issus du reclassement opéré le 30 juin 2011 des titres auparavant enregistrés en « Actifs disponibles à la vente ».

Exposition aux titres souverains portugais répartis par échéance de durée résiduelle

En millions d'euros	31 décembre 2012				
	1 an	2 ans	3 ans	10 ans	Total
Titres classés en prêts et créances reclassés					
Exposition au risque	-	-	-	215,0	215,0
Valeur au bilan (hors créances rattachées)	-	-	-	166,8	166,8
Titres classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance					
Exposition au risque	-	-	-	20,0	20,0
Valeur au bilan (hors créances rattachées)	-	-	-	18,7	18,7

Cessions de titres classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance intervenues en 2012

En 2012, le Groupe a cédé 10,0 millions d'euros de titres souverains émis par le Portugal, classés jusqu'à la date de cession en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ».

Le Groupe a considéré que l'impact de cette cession était non matériel par rapport à l'ensemble du portefeuille titres « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » pour justifier que ces cessions ne remettent pas en cause son intention de conserver jusqu'à leur échéance les autres actifs classés dans cette catégorie, ni sa capacité à les financer. Les autres actifs détenus ont donc été maintenus dans cette catégorie.

4.f RISQUE DE LIQUIDITÉ ET DE REFINANCEMENT

Le risque de liquidité et de refinancement se définit comme le risque de ne pas pouvoir faire face à des flux sortants de trésorerie ou à des besoins en collatéral, attendus ou inattendus, dans le présent ou dans le futur, sans affecter ni les opérations quotidiennes ni la situation financière du Groupe.

Le risque de liquidité et de refinancement du Groupe est suivi dans le cadre d'une « politique de liquidité » globale validée par le Conseil d'administration de la Banque. Celle-ci repose sur des principes de gestion définis pour s'appliquer en situation courante comme dans l'hypo-

thèse de crises de liquidité. La situation de liquidité du Groupe est appréciée à partir de normes et d'indicateurs internes, ainsi que de ratios réglementaires.

4.f.1 La politique de gestion du risque de liquidité

Objectifs de la politique

Les objectifs de la politique de liquidité consistent à assurer le financement équilibré de la stratégie de développement du Groupe, à faire en sorte qu'il soit à tout moment en mesure d'honorer ses obligations vis-à-vis de sa clientèle, à satisfaire les normes imposées par les superviseurs bancaires locaux (incluant les nouvelles normes prévues dans le cadre de Bâle III) et à faire face à d'éventuelles crises de liquidité.

Acteurs intervenant dans la gestion du risque de liquidité

Le Conseil d'administration de la Banque est responsable de la stratégie poursuivie et de la politique de gestion du risque de liquidité pour le Groupe, telles que développées par le Comité de direction. Celui-ci a la responsabilité, sous la supervision du Conseil d'administration, de décider de politiques de gestion des risques, et d'avoir en place des structures de gouvernance adéquates pour le suivi du risque de liquidité pour le Groupe.

L'ALCO Luxembourg est le Comité de gestion des actifs et des passifs du Groupe, mandaté par le Comité de direction pour décider de tout sujet d'ALM et de Trésorerie, dans le

cadre de limites et sur base de règles telles qu'approuvées par ALM Treasury au niveau du Groupe BNP Paribas et par Group Risk Management.

L'ALM et la Trésorerie centralisent la gestion de la liquidité, quelle que soit l'échéance considérée. La Trésorerie est responsable du refinancement et des programmes d'émissions à moins d'un an. L'ALM est responsable du refinancement et des programmes d'émission de dette senior et subordonnée. L'ALM et la Trésorerie ont ainsi la charge de financer les métiers du Groupe et d'assurer le remplacement de leurs excédents de trésorerie.

4.f.2 Les dispositifs de pilotage et de surveillance du risque de liquidité

Dans la gestion courante, le pilotage de la liquidité repose sur une gamme complète de normes et d'indicateurs internes.

Un niveau cible overnight (au jour le jour) est fixé à chaque Trésorerie du Groupe BNP Paribas, afin de limiter le montant que le Groupe prélève sur les marchés interbancaires overnight. Il s'applique aux principales monnaies sur lesquelles le Groupe intervient.

Le pilotage de la liquidité à moyen et long terme est fondé principalement sur l'analyse des ressources à moyen et long terme disponibles pour financer les emplois de même catégorie. Ainsi sur l'échéance à un an, le ratio ressources sur emplois s'appuie sur les échéanciers de liquidité des postes du bilan et du hors bilan de toutes les entités du Groupe, tant contractuels que conventionnels, sur la base des comportements de la clientèle ou de conventions. En outre, des tests d'endurance en matière de risque de liquidité, prenant en compte les facteurs généraux de marché ou spécifiques au Groupe, susceptibles d'affaiblir sa situation de liquidité, sont régulièrement réalisées. Dans ce cadre, la capacité de refinancement disponible, nécessaire pour faire face à une évolution non prévue des besoins de liquidité, est régulièrement estimée.

Les techniques de réduction des risques

Dans le cadre de la gestion courante comme dans l'hypothèse d'une crise de liquidité ponctuelle, les actifs les plus liquides constituent une réserve de financement permettant d'ajuster la position en trésorerie du Groupe par la mise en pension d'instruments financiers dans le marché ou par leur mobilisation auprès de la Banque Centrale. En situation de crise prolongée, le Groupe peut être amené à réduire progressivement la taille de son bilan par cession définitive d'actifs. Enfin, la diversification des sources de financement en termes de structures, d'investisseurs, de financements collatéralisés ou non contribue à la réduction du risque de liquidité.

Dettes à moyen/long terme

Le montant total des encours en émissions obligataires à moyen/long terme du Groupe atteint 1,75 milliard d'euros en fin 2012 (dont 148 millions d'euros liés à l'intégration du leasing), contre un stock de 1,89 milliard d'euros pour la fin 2011. Par ailleurs le Groupe a continué de se financer via ses programmes de Commercial Paper. Leur volume global de 1,82 milliard d'euros est en hausse de 0,69 milliard d'euros sur l'année.

Accords de compensation et limites intra-groupe

En 2011, la Banque a conclu des accords de compensation globale avec les entités BNP Paribas Fortis S.A. et BNP Paribas S.A. (et leurs succursales respectives établies sur le territoire de l'Union européenne) permettant ainsi de réduire son exposition envers ces entités tant pour les expositions bilantaires que pour les expositions de hors bilan.

En outre, dans le cadre de ces accords de compensation, la Banque a arrêté des limites d'exposition envers le Groupe BNP Paribas.

4.g RISQUE OPERATIONNEL ET CONTRÔLE INTERNE

4.g.1 Contrôle interne

Le dispositif de Contrôle interne

Le dispositif de Contrôle interne du Groupe repose sur des règles, des principes d'action, une organisation et des processus de contrôle, mis en œuvre par la Direction et l'ensemble des collaborateurs.

Les règles fondamentales

Le Contrôle interne du Groupe est fondé sur les règles suivantes :

- La maîtrise des risques et l'atteinte des objectifs stratégiques fixés sont d'abord de la responsabilité des Opérationnels.

En effet, chaque Opérationnel, à son niveau, a le devoir d'exercer un contrôle efficace sur les activités placées sous sa responsabilité. Les « Opérationnels » sont, de manière générale, tous les collaborateurs des métiers et fonctions, quels que soient leurs responsabilités et niveau hiérarchique. Ce devoir de contrôle est aussi un aspect essentiel de l'exercice des responsabilités de la Direction.

Le dispositif de Contrôle permanent doit donc être largement intégré dans l'organisation opérationnelle des métiers et fonctions. Il comprend au minimum un contrôle par l'Opérationnel des opérations, transactions et activités dont il est responsable et un contrôle de la hiérarchie, dans le cadre de sa responsabilité managériale.

- Le Contrôle interne est l'affaire de chacun, quels que soient son niveau et ses responsabilités.

Ainsi, chaque collaborateur doit exercer non seulement un contrôle sur les activités placées sous sa responsabilité mais a aussi un devoir d'alerte sur tout dysfonctionnement ou carence dont il a connaissance.

- Le Contrôle interne est exhaustif.

Il s'applique aux risques de toute nature et à tous les métiers et fonctions du Groupe, sans exception et avec le même degré d'exigence. Il s'étend à l'externalisation de prestations de services ou d'autres tâches opérationnelles essentielles ou importantes, dans les conditions prévues par la réglementation, ainsi qu'aux entreprises dont le Groupe assure la gestion opérationnelle, même si elles n'entrent pas dans le périmètre d'intégration globale ou proportionnelle.

- La maîtrise des risques repose sur une stricte séparation des tâches.

Cette séparation s'exerce entre l'origination et l'exécution des opérations, leur comptabilisation, leur règlement et leur contrôle. Elle se traduit aussi par la mise en place de fonctions de contrôle spécialisées, et par une distinction nette entre le Contrôle permanent et le Contrôle périodique.

- La maîtrise des risques est proportionnelle à leur intensité ; elle peut nécessiter un « deuxième regard ».

Les risques à maîtriser peuvent imposer une pluralité de contrôles, cumulatifs ou successifs, dont l'ampleur et le nombre sont proportionnels à leur intensité. Le cas échéant, ils comprennent un ou plusieurs contrôles exercés par une ou plusieurs fonctions indépendantes de Contrôle permanent (GRM, la Compliance, la Coordination du Contrôle permanent (2OPC Luxembourg) et Finance font partie de ce deuxième niveau de contrôle).

Un contrôle exercé par une fonction indépendante de Contrôle permanent, qu'elle soit intégrée dans les entités opérationnelles ou distincte de celles-ci, peut prendre la forme d'un « deuxième regard » sur les opérations, transactions et activités, c'est-à-dire une évaluation contradictoire, et préalable, de celles-ci en terme de prise de risque de toute nature. Ce « deuxième regard » peut s'exercer tout au long d'une chaîne de contrôles réalisés par les opérationnels.

Les métiers et fonctions de Contrôle permanent doivent fixer les modalités de résolution des différends qui pourraient intervenir entre elles dans le cadre de ce « deuxième regard ». Le principe applicable normalement est

« l'escalade » des différends, c'est-à-dire leur remontée à un niveau plus élevé de l'organisation (de manière ultime, la Direction), afin qu'ils soient résolus ou arbitrés. La modalité de l'avis bloquant de la fonction indépendante de Contrôle permanent peut être retenue dans certains cas.

- Le Contrôle interne est traçable.

Le Contrôle interne s'appuie sur des procédures écrites et sur des pistes d'audit. A ce titre, les contrôles, leurs résultats, leur exploitation et les remontées d'informations des métiers et fonctions à Luxembourg vers les niveaux supérieurs de la gouvernance du Groupe (Comité de direction, Conseil d'administration et ses comités) et du Groupe BNP Paribas (Pôles et fonctions centrales, Direction générale, Conseil d'administration et ses comités) sont nécessairement traçables.

Les principes d'action

La maîtrise des risques implique la mise en œuvre des principes d'action suivants :

- l'identification des risques ;
- leur évaluation et leur mesure ;
- la mise en place effective de contrôles proportionnels aux risques à maîtriser ;
- leur pilotage : prise de risque calculé ou réduction du risque ;
- leur reporting ;
- la surveillance des risques, sous forme de suivi et de vérifications, de consolidations et de synthèses.

La contribution des fonctions de Contrôle permanent à la maîtrise des risques s'inscrit dans une indépendance de jugement et d'action.

L'organisation du Contrôle interne

Le Contrôle interne, constitué du Contrôle permanent et du Contrôle périodique, distincts et indépendants l'un de l'autre, tout en étant complémentaires, repose sur des politiques, des procédures, des processus et des plans de contrôle.

Le « Contrôle permanent »

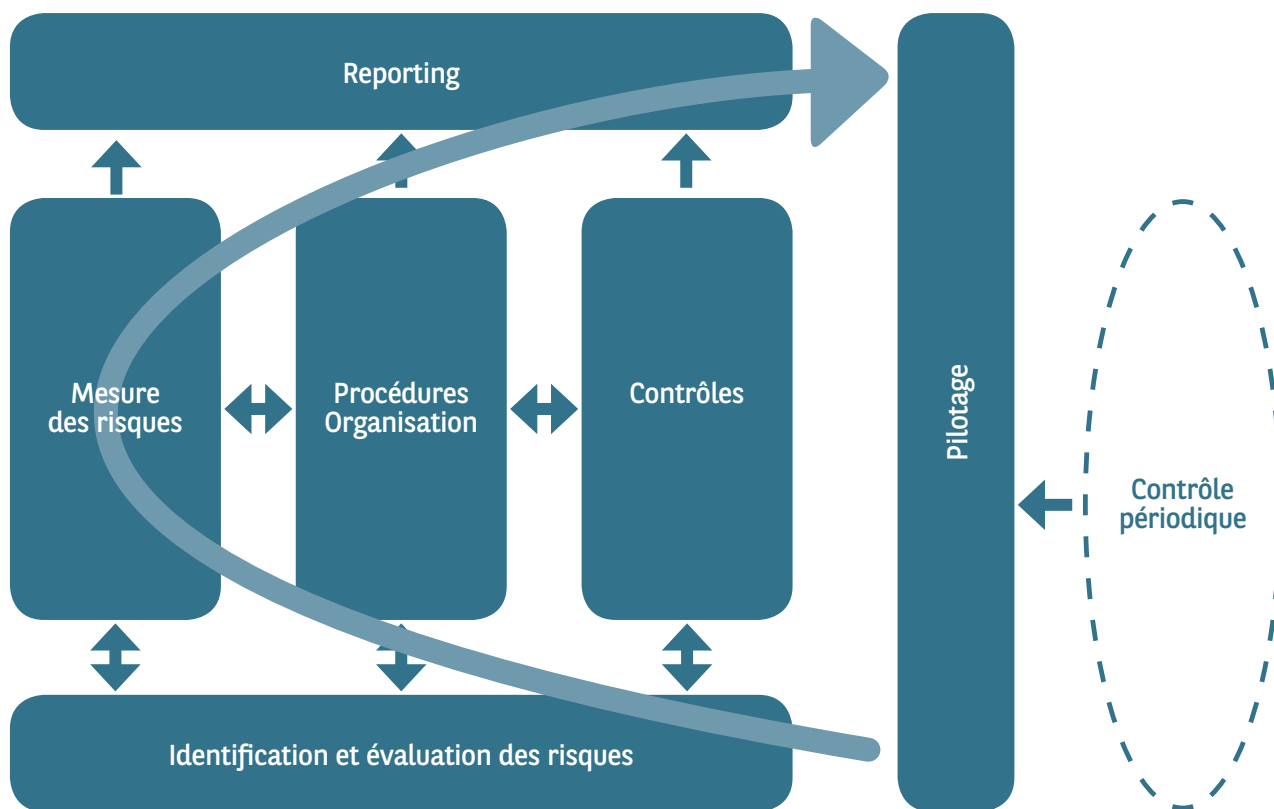
Il s'agit du dispositif d'ensemble qui met en œuvre, en continu, les actions de maîtrise des risques et de suivi de la réalisation des actions stratégiques. Il repose sur des politiques, des procédures, des processus et des plans de contrôle.

Il est assuré en premier lieu par les Opérationnels (Niveau 1 du contrôle) et en second lieu par des fonctions indépendantes de Contrôle permanent, au sein du Groupe (Niveau 2 du contrôle).

La cohérence des dispositifs de contrôle permanent des métiers et fonctions aux différents niveaux de l'organisation, qui constituent ensemble le Contrôle permanent du Groupe, est assurée par des procédures fixant :

- le niveau de l'organisation où s'exercent les contrôles ;
- les reportings vers les niveaux supérieurs de l'organisation, leur consolidation ou leur synthèse ;
- les niveaux de l'organisation où s'exerce le pilotage.

Le schéma ci-dessous représente l'articulation des éléments du Contrôle permanent.



Le Niveau 1 du contrôle

Il regroupe les contrôles réalisés dans les métiers et fonctions par toute la ligne de responsabilité opérationnelle, aux différents échelons du Management.

Les Opérationnels – au premier rang desquels se trouve la hiérarchie opérationnelle - premiers responsables de la maîtrise de leurs risques, sont les premiers acteurs du Contrôle permanent de ces risques. Les contrôles qu'ils exercent se répartissent entre :

- les contrôles exercés directement par les Opérationnels sur les opérations ou transactions qu'ils traitent, dont ils sont responsables par référence aux procédures opérationnelles ; ces contrôles sont de l'auto-contrôle ;
- les contrôles exercés par des Opérationnels qui traitent des opérations ou transactions, sur les opérations ou transactions traitées par d'autres Opérationnels (contrôles exercés par les Middle/Back Offices, contrôles croisés...);
- les contrôles exercés par la hiérarchie, à ses différents niveaux, au titre de ses responsabilités managériales.

Le Niveau 2 du contrôle

Les contrôles exercés par les fonctions indépendantes de Contrôle permanent se répartissent entre :

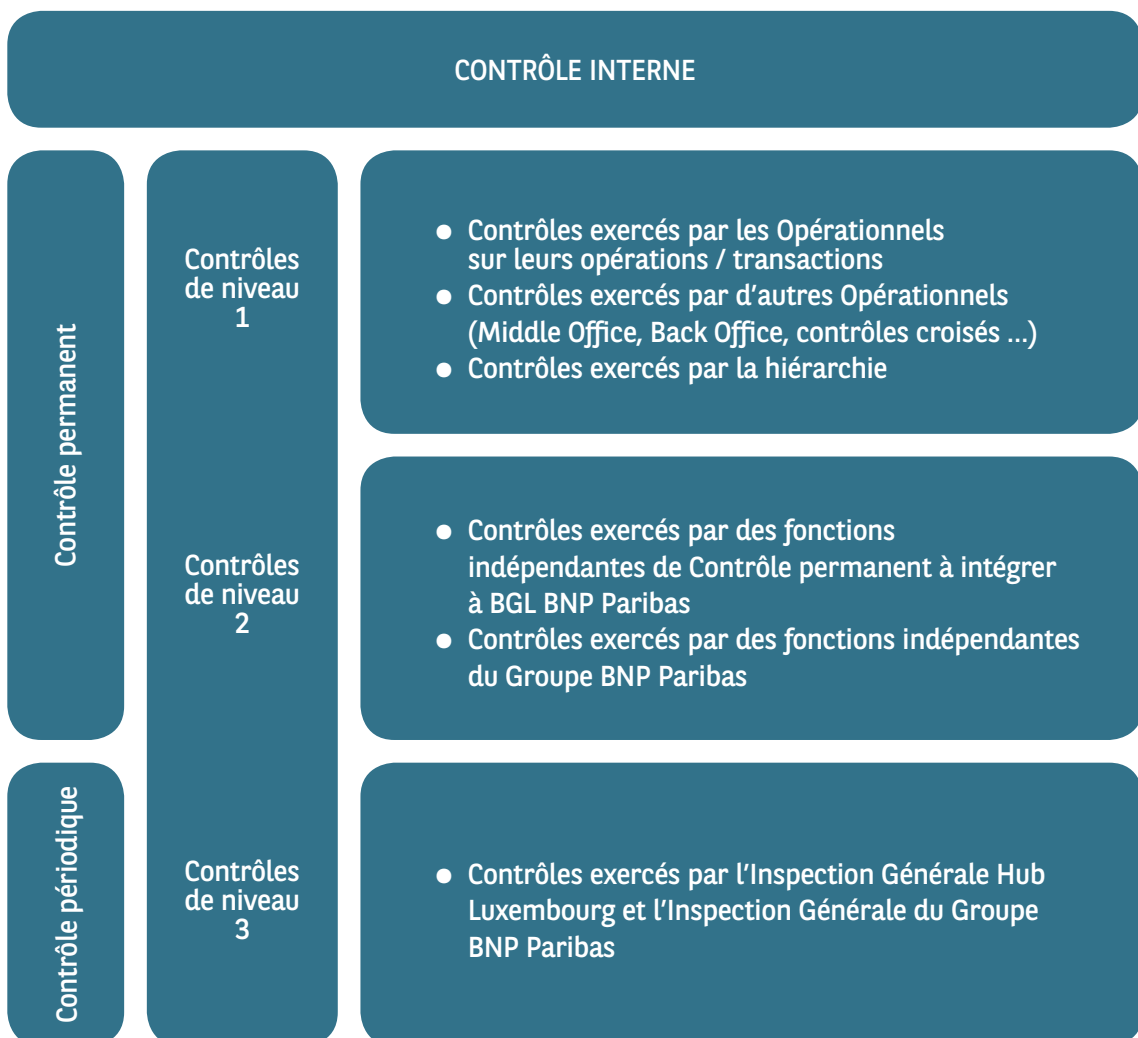
- les contrôles exercés par les fonctions indépendantes de Contrôle permanent intégrées à BGL BNP Paribas,
- les contrôles exercés par les fonctions indépendantes de Contrôle permanent du Groupe BNP Paribas.

Dans les deux cas, le contrôle de deuxième niveau peut prendre la forme d'un « deuxième regard » sur des opérations, transactions et activités. Ce « deuxième regard » permet à la fonction qui l'exerce d'amener si nécessaire les décisions à un niveau supérieur de l'organisation.

Le « Contrôle périodique »

Il s'agit du dispositif d'ensemble par lequel est assurée la vérification « ex post » du bon fonctionnement du Groupe, notamment de l'efficacité et de la qualité du dispositif de Contrôle permanent, au moyen d'enquêtes conduites par l'Inspection Générale (Niveau 3 du contrôle).

L'architecture générale du Contrôle interne peut être résumée de la manière suivante :



La gouvernance du Contrôle interne

Le dispositif de Contrôle interne du Groupe repose sur une séparation entre le Contrôle permanent et le Contrôle périodique. Les échanges entre le Contrôle permanent et le Contrôle périodique interviennent de manière concertée au sein du dispositif de Contrôle interne afin d'optimiser la circulation d'informations et de coordonner les actions de chacun.

Le cadre général des organes de gouvernance pour la gestion des risques opérationnels, du risque de non-conformité et du dispositif de contrôle opérationnel permanent a été revu et validé par le Comité de direction de BGL BNP Paribas le 7 juin 2010. Ce dispositif global est ainsi suivi et géré par des comités spécifiques exposés ci-après.

Le Comité du Contrôle interne et des Risques

Le Comité du Contrôle interne et des Risques (« CCIR ») émane du Conseil d'administration (fréquence : au moins trois fois par an). Il assiste le Conseil d'administration dans l'appréciation globale sur la qualité du dispositif de contrôle interne, le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et la conformité aux lois et réglementations. Les responsables du Contrôle périodique, du Contrôle permanent ainsi que le Réviseur d'entreprises informent le CCIR de leurs travaux au minimum une fois par an.

Le Comité de Coordination du Contrôle interne et de Prévention des Risques

Le Comité de Coordination du Contrôle interne et de Prévention des Risques (« 3CIPR ») a été mis en place depuis le 4ème trimestre 2010 (fréquence mensuelle). Il regroupe autour des Présidents du Comité de direction de BGL BNP Paribas, les responsables de fonctions constitutives des deuxième et troisième niveaux de contrôle interne. Ce Comité a pour vocation de s'assurer de la bonne maîtrise des risques au quotidien.

Le Comité de Contrôle permanent de BGL BNP Paribas

Le Comité de Contrôle permanent du Groupe a été mis en place depuis le 4ème trimestre 2010 afin de passer en revue l'état du dispositif de Contrôle permanent (fréquence semestrielle). Il regroupe les responsables des différents métiers et principales fonctions de BGL BNP Paribas. L'objectif est de passer en revue l'état du dispositif de contrôle permanent.

4.g.2 Gestion du risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes résultant, soit de l'inadéquation ou de la défaillance d'un processus interne, soit d'événements extérieurs délibérés, accidentels ou naturels.

La gestion du risque opérationnel est sous la responsabilité du responsable de la Coordination du Contrôle Permanent (2OPC) Luxembourg. Celui-ci organise semestriellement le Comité de Contrôle permanent. Le responsable de la Coordination du Contrôle permanent (2OPC) Luxembourg participe également au Comité de Coordination du contrôle interne et de Prévention des Risques (3CIPR) qui se réunit tous les mois. Un état du risque opérationnel est présenté dans ces deux Comités.

Les objectifs visés par la politique de gestion du risque opérationnel sont :

- une mobilisation de tous les acteurs au sein de l'entreprise sur les actions de maîtrise des risques ;
- la réduction de la probabilité de survenance d'événements de risque opérationnel mettant en cause :
 - la réputation du Groupe ou de BNP Paribas ;
 - la confiance que lui font ses clients, ses actionnaires et ses collaborateurs ;
 - la qualité des services et produits qu'il commercialise ;
 - la rentabilité des activités qu'il conduit ;

- l'efficacité des processus qu'il gère.
- la mise en place d'un dispositif homogène à travers le Groupe, avec un niveau adéquat de formalisation et traçabilité et qui permet de donner une assurance raisonnable de maîtrise des risques, au management, à l'organe délibérant et aux régulateurs ;
- un juste équilibre entre les risques pris et le coût du dispositif de gestion des risques opérationnels.
- disposer d'une première vision macro des principales zones de risque d'une entité, par processus, grand domaine fonctionnel ou nature de risque ;
- mettre en regard de ces risques le dispositif de contrôle au sens large et juger de son efficacité en fonction de la tolérance au risque des entités ;
- fournir un outil de suivi dynamique du profil de risque des entités ;

La standardisation de son approche de la gestion du risque opérationnel favorise une meilleure compréhension du profil de risque dans son intégralité et permettra au Groupe de tirer les avantages liés à la diversification de ses risques.

Le processus d'attestation en place dans le cadre du reporting semestriel du Contrôle permanent pour les incidents historiques a pour objectif de :

- renforcer la qualité des données ;
- garantir leur exhaustivité en s'appuyant sur les croisements réalisés à partir d'autres sources.

Depuis le 1er janvier 2008, la méthode de calcul du capital économique et réglementaire pour risque opérationnel de la Banque est la méthode avancée (AMA) qui impose de disposer de données concernant les pertes internes, les pertes externes, l'analyse de scénarii d'événements potentiels et l'analyse de facteurs d'environnement et de contrôle interne. Le Groupe utilise la méthode avancée (AMA) de BNP Paribas depuis le 1er janvier 2012.

Dans ce contexte, le suivi et l'analyse des pertes opérationnelles est réalisée sous l'égide de la Coordination du Contrôle permanent (20PC) Luxembourg dans l'application groupe Forecast (*Full Operational Risk & Control Analysis System*).

La Coordination du Contrôle permanent (20PC) Luxembourg assiste les contrôleurs permanents dans l'exercice de la cartographie des risques opérationnels. La cartographie des risques opérationnels ainsi constituée doit permettre de :

- définir les actions de prévention et de correction des risques et assurer le suivi de leur mise en œuvre.

La validation et la revue des travaux de cartographie des risques par le management exécutif est un moment clé de l'exercice, qui lui donne sa force et son sens : participer à la définition de la tolérance au risque et induire des actions de gestion des risques.

L'analyse des risques opérationnels qui découle de cette cartographie s'effectue à travers la description d'incidents potentiels et leur quantification. Les incidents potentiels représentent des risques opérationnels spécifiques, caractérisés par des causes, un événement et des effets, pouvant affecter un processus donné, et donc concernant des métiers et pays précis.

L'objectif essentiel de la méthodologie relative aux incidents potentiels est d'identifier les incidents potentiels les plus significatifs qui peuvent survenir dans le contexte de l'activité considérée, puis de les analyser et de les quantifier, afin de déterminer l'exposition aux risques opérationnels de cette activité ; la connaissance de cette exposition est primordiale tant pour la mesure des risques, notamment via le calcul d'un capital, que pour leur gestion.

Risque juridique

Les Affaires Juridiques du Groupe ont développé un dispositif global de Contrôle Interne dont la vocation est de prévenir, détecter, mesurer et maîtriser les risques de nature juridique. Ce dispositif consiste en :

- des comités ad hoc, dont notamment :

- **Comités des Affaires Juridiques**

- Comité des Affaires Juridiques Métier (CAJM)
- Comité des Affaires Juridiques Luxembourg (CAIL)

- **Le Plan de contrôle des Affaires Juridiques Luxembourg**

- Le Plan de contrôle des Affaires Juridiques Luxembourg
- Les fiches applicatives des contrôles réalisés
- des procédures et référentiels internes qui encadrent d'une part la maîtrise du risque juridique, en liaison étroite avec la Conformité pour tous les sujets qui sont aussi de son ressort, d'autre part, l'intervention des juristes et des opérationnels dans le domaine juridique. Ces procédures sont réunies dans une base de données accessible à tous les salariés ;
- des tableaux de bord existants au sein des Affaires Juridiques Luxembourg :
 - tableau de suivi des contentieux et précontentieux par métiers ;
 - tableaux de reporting aux Affaires Juridiques du Groupe BNP Paribas des dossiers majeurs (dossiers conseils majeurs, contentieux et précontentieux supérieurs à 1 million d'euros et des dossiers comportant des risques spéciaux).

Risque fiscal

Le Groupe est soumis aux réglementations fiscales en vigueur dans les différents pays où le Groupe est présent et qui s'appliquent aux secteurs d'activité dont relèvent les différentes entités du Groupe, comme la banque, l'assurance et les services financiers.

Au sein du Groupe BNP Paribas, les Affaires Fiscales Groupe (AFG) sont une fonction à compétence mondiale chargée de la cohérence des solutions fiscales du Groupe et du suivi du risque fiscal global, dont elle assure la responsabilité avec la fonction Finance Groupe (FG). Les AFG

veillent à ce que les risques pris en matière fiscale se situent à un niveau acceptable pour le Groupe en cohérence avec ses objectifs de réputation.

Pour exercer sa mission, la fonction AFG a mis en place :

- un réseau de correspondants fiscaux dans l'ensemble des pays où le Groupe est implanté, auquel s'ajoutent des fiscalistes locaux présents dans 15 pays ;
- un processus de remontée d'informations qualitatives permettant de contribuer au contrôle du risque fiscal et de pouvoir juger du respect de la réglementation fiscale locale ;
- un reporting régulier à la Direction générale sur l'exercice des délégations accordées et le respect des référentiels internes.

Elle co-préside avec FG le Comité de coordination fiscale, élargi à la fonction Conformité et, en cas de besoin, aux pôles. Ce Comité a pour vocation d'analyser les éléments concernant les principales problématiques fiscales du Groupe et de prendre des décisions idoines. FG a l'obligation de recourir au conseil des AFG pour les aspects fiscaux de l'ensemble des opérations traitées.

Les AFG sont, par ailleurs, dotées de procédures couvrant l'ensemble des pôles et destinées à assurer l'identification, la maîtrise et le contrôle du risque fiscal. Il s'agit autant du risque fiscal du Groupe que du risque fiscal des produits ou des transactions proposés par les sociétés du Groupe à la clientèle. Les moyens d'atteindre ces objectifs sont des plus variés puisque les procédures concernent, entre autres :

- le cadre d'exercice des responsabilités liées aux problématiques fiscales : c'est notamment l'objet de la Charte du risque fiscal déclinée soit sous la forme d'une lettre de mission adressée aux responsables locaux de la fonction fiscale, soit sous la forme d'une lettre de délégation aux responsables des pôles pour les entités non couvertes par des fiscalistes locaux. Cette lettre est revue en fonction de l'évolution de la Charte du Directeur de Territoire ;

- la validation par les AFG de tout nouveau produit à contenu fiscal marqué, de toutes nouvelles activités ainsi que des opérations « spécifiques » qui sont structurées en France et à l'étranger ;
- les modalités de recours à un conseil fiscal externe ;
- la définition des incidents opérationnels à caractère fiscal et des standards communs de déclaration et de reporting ;
- la définition et la diffusion des règles et normes applicables dans le Groupe et la validation de toute convention-cadre ou de place et toute circulaire ou texte organique interne présentant une problématique fiscale marquée ;
- un reporting portant sur les contrôles fiscaux ;
- les modalités de contrôle de la délivrance des avis et conseils dans le domaine fiscal.

En ce qui concerne le Luxembourg, la fonction Affaires Fiscales Luxembourg (AFL) est en charge de veiller à l'application de ces principes pour les entités du Groupe.

AFL rapporte hiérarchiquement au Directeur du Territoire et au Président du Comité de direction ayant en charge les AFL et fonctionnellement aux responsables d'AFG.

Sécurité des systèmes d'information

L'information est une des matières premières principales des activités d'une banque. La dématérialisation quasi achevée, le besoin de rapidité des opérations et leur automatisation toujours plus poussée, l'interconnexion entre le Groupe et ses clients – via Internet pour les particuliers et par de multiples réseaux pour les entreprises et institutionnels – renforcent continûment le besoin de maîtrise du risque relatif à la sécurité de l'information.

L'évolution des incidents vécus par la profession bancaire et l'industrie des cartes de crédit/paiement, rendus publics dans différents pays, implique une vigilance accrue confirmée par la réglementation et la jurisprudence en matière de données personnelles et bancaires.

Les règles organisant la maîtrise de la sécurité de l'information du Groupe s'articulent autour d'un ensemble de documents de référence classés en plusieurs catégories : une politique générale de sécurité, différentes politiques plus spécifiques à certaines thématiques de la sécurité des systèmes d'information, la formulation d'exigences structurées selon les axes de la norme ISO 27001, des guides pratiques qui accompagnent les exigences de sécurité, des procédures opérationnelles.

Ce cadre de référence est décliné métier par métier, prenant en compte les aspects réglementaires et l'appétence au risque du métier et s'appuyant sur le cadre général de la politique de sécurité du Groupe. Chaque métier utilise la même démarche d'analyse des risques (la méthodologie retenue est l'ISO 27005 complétée de la méthodologie française EBIOS), des indicateurs objectifs et partagés, des plans de contrôles, une évaluation du risque résiduel et le suivi du plan d'action. Cette démarche s'inscrit dans le Contrôle permanent et le Contrôle périodique au sein de chaque activité bancaire.

Chaque métier du Groupe possède des facteurs de risques liés à la sécurité de l'information qui lui sont spécifiques tandis que d'autres sont communs à tous. La politique de maîtrise du risque informatique prend en compte les dimensions propres aux métiers et les spécificités nationales du Luxembourg.

Le Groupe a inscrit la démarche de sécurité dans une approche d'amélioration continue. En effet, au-delà des moyens significatifs mis en œuvre pour protéger ses actifs informatiques et son patrimoine informationnel, le niveau de sécurité mis en œuvre doit être surveillé en continu et contrôlé de manière permanente. Cela permet d'ajuster en permanence les efforts de sécurité en fonction des nouvelles menaces créées par la cybercriminalité. L'un des effets de cette amélioration continue se traduit par des investissements en vue de faire évoluer la gestion des habilitations et des contrôles d'accès aux applications majeures présentes au sein des métiers et la réalisation de tests d'intrusion des systèmes informatiques.

La disponibilité des systèmes d'information est un élément constitutif clé de la continuité des opérations bancaires en cas de sinistre ou de crise. Même s'il est im-

possible de garantir une disponibilité à 100 %, le Groupe maintient, améliore, et vérifie régulièrement ses dispositifs de secours et de fiabilité (robustesse) de ses outils informatiques conformément à ses valeurs d'excellence opérationnelle, au renforcement de la réglementation et à la prise en compte de risques extrêmes (catastrophe naturelle ou non, crise sanitaire, etc.) et en cohérence avec la politique globale de continuité des opérations.

Le Groupe poursuit une démarche de limitation du risque et d'optimisation des moyens mis en œuvre par :

- le déploiement de la politique et de la gouvernance de sécurité du Groupe avec animation de comités de sécurité entre IT et les métiers ;
- un cadre procédural propre à chaque métier, qui encadre les pratiques quotidiennes de la production informatique, de la gestion des habilitations et de la gestion du patrimoine applicatif existant et des nouveaux systèmes ;
- la sensibilisation de l'ensemble du personnel aux enjeux de la sécurité de l'information et la formation des acteurs clés aux procédures et attitudes de maîtrise du risque lié aux moyens informatiques ;
- une démarche formelle de gestion du changement, pour les projets des métiers ainsi que pour les infrastructures et les systèmes partagés, d'évaluation de l'état et de l'amélioration de la maîtrise de leurs risques, par des indicateurs, mesurables, de progrès et un plan d'actions pour l'atteinte de ces objectifs, intégré dans la démarche de Contrôle permanent et périodique du Groupe, et matérialisée dans un outil supportant ce processus de gestion des risques du systèmes d'information ;
- la surveillance des incidents et une veille technologique sur les vulnérabilités et les attaques informatiques.

4.g.3 Approches retenues et périmètres respectifs

Les principes de gestion et de mesure du risque opérationnel sont définis par la fonction Conformité Groupe, par délégation du responsable réglementaire de la filière Risques. Le dispositif de risque opérationnel est mis en œuvre dans le Groupe BNP Paribas de façon proportionnée aux risques encourus et dans un souci de couverture large.

Le calcul de l'exigence de fonds propres se fait au niveau des entités juridiques du périmètre prudentiel du Groupe BNP Paribas. Le calcul des actifs pondérés est obtenu en multipliant l'exigence en fonds propres par 12,5.

Le Groupe a retenu une approche hybride combinant l'Approche de Mesure Avancée (AMA), l'approche standard et l'approche de base. Pour le Groupe, les entités ayant déployé la méthodologie AMA sont les entités les plus significatives.

Méthode AMA

Le calcul du capital en Approche de Mesure Avancée (AMA) impose l'élaboration d'un modèle interne de calcul du capital relatif au risque opérationnel, fondé sur des données de pertes internes (potentielles et historiques), des données de pertes externes, l'analyse de divers scénarii et des facteurs d'environnement et de contrôle interne.

Le modèle interne répondant aux exigences AMA s'appuie sur les principes suivants :

- Le modèle développé s'appuie sur la distribution de perte annuelle agrégée ; ce qui signifie qu'une approche actuarielle est développée dans laquelle les fréquences et les sévérités des pertes pour risque opérationnel sont modélisées selon des distributions calibrées sur les données disponibles ;
- Les données historiques et prospectives sont utilisées dans le calcul du capital avec une prépondérance des données prospectives, seules capables de représenter les risques extrêmes ;

- Le modèle utilisé se veut fidèle aux données l'alimentant, de manière à permettre aux métiers l'appropriation des résultats produits : de ce fait, la plus grande part des hypothèses est intégrée dans les données elles-mêmes ;
- Les calculs de capital sont réalisés de manière prudente : dans ce cadre, il est procédé à une revue approfondie des données utilisées afin de les compléter éventuellement de risques nécessitant une représentation dans le profil de risque du Groupe.

Le capital réglementaire sur le périmètre AMA correspond à la VaR (Value at Risk), c'est-à-dire au montant maximum de perte possible sur une année, pour un niveau de certitude donné (99,9 % au titre du capital réglementaire). Le calcul est effectué globalement sur l'ensemble des données relatives au périmètre AMA du Groupe, puis alloué aux entités juridiques composant ce périmètre.

Méthodes forfaitaires

Le Groupe a choisi de mettre en œuvre un calcul de capital selon une approche forfaitaire (standard ou de base) pour les entités du périmètre de consolidation qui ne sont pas traitées dans le modèle interne.

L'approche de base : le calcul du capital est défini comme la moyenne sur les trois dernières années du Produit Net Bancaire (indicateur d'exposition) multiplié par un facteur alpha unique fixé par le superviseur (coefficient de pondération de 15 %).

L'approche standard : le calcul du capital est défini comme la moyenne sur les trois dernières années du Produit Net Bancaire multiplié par un facteur bêta correspondant (défini par le superviseur) pour chaque ligne de métier. Pour réaliser ce calcul, toutes les lignes de métiers du Groupe sont ventilées dans les huit catégories d'activité sans exception ni chevauchement.

4.g.4 Réduction du risque via les techniques d'assurance

La couverture des risques du Groupe est réalisée dans la double perspective de protéger son bilan et son compte de résultat.

Elle repose sur une identification fine des risques, via notamment le recensement des pertes opérationnelles subies par le Groupe. Cette identification faite, les risques sont cartographiés et leur impact est quantifié.

L'achat de polices d'assurance auprès d'acteurs de premier plan permet de remédier aux éventuelles atteintes significatives résultant de fraudes, de détournements et de vols, de pertes d'exploitation ou de mise en cause de la responsabilité civile du Groupe ou des collaborateurs dont il a la charge. Certains risques sont conservés, afin que le Groupe BNP Paribas optimise ses coûts tout en conservant une parfaite maîtrise de son exposition. Il s'agit de risques bien identifiés, dont l'impact en terme de fréquence et de coût est connu ou prévisible.

Le Groupe est, par ailleurs, attentif dans le cadre de la couverture de ses risques, à la qualité, à la notation et donc à la solvabilité de ses partenaires assureurs.

Enfin, il est à noter que des informations détaillées sur les risques encourus ainsi que des visites de sites permettent aux assureurs d'apprécier la qualité de la prévention au sein du Groupe, ainsi que les moyens de sécurité mis en place et régulièrement adaptés aux nouvelles normes et réglementations.

4.h RISQUE DE NON-CONFORMITÉ ET DE RÉPUTATION

La maîtrise du risque de non-conformité est au cœur du dispositif de Contrôle interne du Groupe. Celui-ci vise au respect des lois, réglementations, règles déontologiques et instructions, à la protection de la réputation du Groupe, de ses dirigeants, de ses collaborateurs et de ses clients, à l'exactitude et l'exhaustivité des informations diffusées, à l'éthique dans les comportements professionnels, à la prévention des conflits d'intérêts, à la protection de l'intérêt des clients et de l'intégrité des marchés, à la lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption et le financement du terrorisme ainsi qu'au respect des embargos financiers.

Conformément à la réglementation, la fonction Compliance est chargée de la mise en œuvre et du contrôle du dispositif, elle constitue un des acteurs du Contrôle interne. Placée sous la responsabilité hiérarchique du

Président du Comité de direction en charge de la Compliance, elle bénéficie d'un accès direct et indépendant au Président du Conseil d'administration et au Comité du Contrôle interne et des Risques.

Elle est une fonction indépendante de contrôle de conformité des activités eu égard à l'environnement législatif, réglementaire, normatif, déontologique et des éventuelles dispositions internes propres à l'établissement. En conséquence, elle s'intéresse aux risques de non-conformité à cet environnement : risques qui peuvent selon les cas avoir des impacts financiers, opérationnels, légaux ou déontologiques sur les activités du Groupe.

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité et de réputation repose sur un système de contrôle permanent, structuré autour de quatre axes :

- des procédures générales et spécifiques ;
- des contrôles dédiés ;
- le déploiement d'outils de prévention et de détection (outils de lutte contre le blanchiment, le terrorisme et la corruption, les Abus de Marché) ;
- des actions de formation et de sensibilisation, tant à l'échelle du Groupe que des métiers / fonctions.

La fonction s'articule autour :

- de Compliance Officers dédiés à chaque métier du Groupe présent à Luxembourg ;
- d'une cellule Sécurité Financière transversale ;
- d'un Contrôle permanent dédié à la fonction qui veille à la mise en œuvre et au bon fonctionnement du Contrôle interne ;
- d'une entité en charge spécifiquement des sujets ayant trait à l'Éthique professionnelle et à la Protection des données à caractère personnel.

La préservation de sa réputation est un souci constant

du Groupe BNP Paribas. Elle demande une adaptation permanente de sa politique de gestion des risques, en fonction des évolutions de l'environnement externe. Ainsi, le contexte international, la multiplication des pratiques délictueuses et le renforcement des réglementations dans de nombreux pays ont amené le Groupe BNP Paribas à renforcer son dispositif de contrôle dans le domaine clé de la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, la corruption et du respect des embargos financiers ainsi que dans celui des Abus de Marchés.

4.I GESTION DU CAPITAL ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

4.i.1 Fonds propres

Le Groupe est soumis au respect de la réglementation prudentielle luxembourgeoise qui transpose en droit national la directive européenne « Adéquation des fonds propres des établissements de crédit ».

Depuis le 1er janvier 2008, la Circulaire CSSF 06/273 (telle que modifiée), instaurant les méthodes de calcul dites « Bâle II » du ratio de solvabilité, définit ce dernier comme le rapport entre les fonds propres prudentiels globaux et la somme :

- du montant des expositions pondérées au titre du risque de crédit calculé en utilisant l'approche standard ou l'approche fondée sur les notations internes selon l'entité ou l'activité du Groupe concernée ;
- des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle des risques de marché et du risque opérationnel, multipliées par un facteur de 12,5. L'exigence de fonds propres au titre du risque de marché est calculée selon l'approche standard. L'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel est calculée conformément à l'approche de base, l'approche standard ou aux approches par mesure avancée, selon l'entité du Groupe concernée.

Composition des fonds propres prudentiels

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément à la Circulaire CSSF 06/273 telle que modifiée. Ils sont répartis en trois catégories (les fonds propres de base, les fonds propres complémentaires et les fonds propres sur-complémentaires) desquelles est réalisé un certain nombre de déductions :

- Les fonds propres de base sont déterminés à partir des capitaux propres comptables du Groupe (hors gains et pertes latents ou différés) ajustés. Ces ajustements consistent entre autres en l'anticipation d'une distribution de dividende, la déduction des écarts d'acquisition et autres actifs incorporels, la déduction du risque propre de crédit et éventuellement des pertes latentes sur titres à revenus variables catégorisés en tant qu'actifs disponibles à la vente.
- Les fonds propres complémentaires sont composés des dettes subordonnées et des différences positives d'évaluation du risque de crédit et de contrepartie entre la méthode comptable reposant sur le provisionnement des pertes encourues et les pertes attendues des encours de crédit traités en approche fondée sur les notations internes. Le cas échéant, les fonds propres complémentaires comprennent les gains latents sur titres à revenus variables catégorisés en tant qu'actifs disponibles à la vente.
- Une décote est appliquée à certains types de dettes subordonnées de maturité résiduelle inférieure à 5 ans. Les dettes subordonnées datées sont limitées en montant à 50 % des fonds propres de base. Les fonds propres complémentaires sont globalement limités à 100 % du montant des fonds propres de base. Le Groupe ne détient pas de fonds propres sur-complémentaires.
- Sont déduits pour la détermination des fonds propres prudentiels, pour moitié des fonds propres de base et pour moitié des fonds propres complémentaires : les valeurs représentatives des titres d'établissements de crédit et d'établissements financiers mis en équivalence, les éléments constitutifs de fonds propres prudentiels dans des établissements de crédit et sociétés financières détenues à plus de 10 % par le Groupe, ainsi que la part des pertes attendues sur les encours de crédit traités selon l'approche fondée sur les notations internes non couverte par des provisions et ajustements de valeur, ainsi que les pertes attendues sur les actions traitées en méthode de pondération simple.

Montant des fonds propres prudentiels, hors résultat de l'année courante

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Capitaux propres part du Groupe avant affectation du résultat	5.592,9	5.508,6
Actions ordinaires et primes d'émission	3.475,0	3.475,0
Réserves	1.781,3	1.857,3
Réserves de réévaluation	69,8	(121,5)
Résultat de l'exercice courant	266,8	297,8
Capitaux propres part des minoritaires avant affectation du résultat	1.236,9	-
Capitaux propres comptables	6.829,8	5.508,6
Autres éléments et déductions prudentielles	(810,5)	(400,0)
Déductions des actifs incorporels	(158,4)	(4,0)
Autres retraitements prudentiels	(652,1)	(396,0)
<i>dont : neutralisation des provisions prudentielles</i>	<i>(95,4)</i>	<i>(84,7)</i>
<i>dont : neutralisation de plus-values latentes sur immeubles</i>	<i>(57,2)</i>	<i>(60,1)</i>
<i>dont : neutralisation du risque propre de crédit</i>	<i>(16,3)</i>	<i>(46,6)</i>
<i>dont : neutralisation des réserves de réévaluation non éligibles</i>	<i>(58,0)</i>	<i>183,7</i>
<i>dont : neutralisation des réserves de réévaluation transférées dans le Tier 2</i>	<i>(16,2)</i>	<i>(58,3)</i>
<i>dont : actifs d'impôts différés non recouvrables avant 2 ans</i>	<i>(45,8)</i>	<i>(1,9)</i>
<i>dont : neutralisation du résultat retraité en attente d'affectation ¹⁾</i>	<i>(363,2)</i>	<i>(328,1)</i>
Fonds propres tier 1 avant éléments à déduire	6.019,3	5.108,6
Fonds propres tier 2 avant éléments à déduire	107,5	131,4
Pertes attendues liées aux expositions en actions	(9,3)	(8,1)
Participations à déduire	(282,4)	(872,1)
Déficit de provisions (comparé à l'Expected Loss)	(62,3)	(68,5)
Éléments à déduire des tiers 1 et 2	(354,0)	(948,7)
Fonds propres prudentiels	5.772,8	4.291,3

¹⁾ Correspond au résultat part du Groupe et part des minoritaires, après retraitements prudentiels (provisions prudentielles et risque propre de crédit).

4.i.2 Exigence en fonds propres et actifs pondérés

Exigence en fonds propres et actifs pondérés au titre du pilier 1

Le tableau ci-après présente de manière synthétique les risques répartis par classe d'exposition bâloise. Ces risques servent de référence au calcul du ratio de solvabilité du Groupe dans le cadre des rapports réglementaires remis à la CSSF (pilier 1 de Bâle II).

En millions d'euros

	31 décembre 2012		31 décembre 2011	
	Montant des actifs à risque pondérés	Exigences de fonds propres	Montant des actifs à risque pondérés	Exigences de fonds propres
Risque de crédit et de contrepartie	22.686,8	1.814,9	10.697,8	855,9
Risque de crédit - IRBA	6.718,8	537,5	8.338,3	667,1
Administrations centrales et banques centrales	491,3	39,3	573,0	45,8
Entreprises	3.769,4	301,6	4.503,3	360,3
Établissements ¹⁾	1.051,6	84,1	1.587,3	127,0
Clientèle de détail	1.303,6	104,3	1.476,3	118,1
Expositions garanties par une sûreté immobilière	594,9	47,6	665,0	53,2
Autres expositions	708,7	56,7	811,3	64,9
Expositions titrisées	102,9	8,2	198,4	15,9
Risque crédit - Approche standard	15.968,0	1.277,4	2.359,5	188,8
Administrations centrales et banques centrales	11,6	0,9	6,4	0,5
Entreprises	6.716,4	537,3	1.181,5	94,5
Établissements ¹⁾	890,7	71,3	811,1	64,9
Clientèle de détail	6.370,4	509,6	4,5	0,4
Expositions garanties par une sûreté immobilière	1,4	0,1	2,5	0,2
Autres expositions	6.369,0	509,5	2,0	0,2
Expositions titrisées	55,3	4,4	-	-
Autres actifs risqués	1.923,6	153,9	356,0	28,5
Risque sur expositions sous forme d'actions	1.289,5	103,2	1.285,3	102,8
Modèle interne	-	-	-	-
Méthode de pondération simple	1.243,4	99,5	1.240,4	99,2
Actions cotées	0,5	0,1	1,5	0,1
Autres expositions sur actions	1.242,9	99,4	1.238,9	99,1
Approche standard (<i>grandfathering</i>)	46,1	3,7	44,9	3,6
Risque de marché	7,3	0,6	4,4	0,4
Modèle interne	-	-	-	-
Approche standard	7,3	0,6	4,4	0,4
Risque opérationnel	1.292,5	103,4	1.577,3	126,2
Approches par mesure avancée (AMA)	982,1	78,6	1.527,7	122,2
Approche standard	146,2	11,7	14,4	1,2
Approche Indicateur de base (BIA)	164,2	13,1	35,2	2,8
Total des risques avant application des dispositions transitoires	25.276,1	2.022,1	13.564,8	1.085,3
Dispositions transitoires (Floor Bâle I)	-	-	676,1	54,1
Total des risques après application des dispositions transitoires	25.276,1	2.022,1	14.240,9	1.139,4

¹⁾ La classe d'exposition « Établissements » correspond aux établissements de crédit ainsi qu'aux entreprises d'investissement (y compris ceux reconnus de pays tiers) assimilées aux établissements de crédit. En outre, cette classe regroupe certaines expositions sur des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des banques multilatérales de développement qui ne sont pas traitées comme des administrations centrales.

4.i.3 Adéquation des fonds propres

En application de la réglementation européenne transposée en droit national par la Circulaire CSSF 06/273 telle que modifiée, le Groupe est tenu de respecter en permanence les ratios réglementaires, soit un ratio de fonds propres de base au moins égal à 4 % et un ratio de solvabilité réglementaire au moins égal à 8 %. Au 31 décembre 2012, le ratio de solvabilité réglementaire du Groupe s'établit à 22,8 % hors résultat de l'année courante.

4.i.4 Gestion et anticipation des besoins en fonds propres

Le Groupe gère de manière prospective ses ratios de solvabilité, en alliant des objectifs de prudence, de rentabilité et de croissance. Ainsi, le Groupe maintient une structure financière appropriée destinée à lui permettre de financer le développement de ses activités dans les meilleures conditions en tenant compte, notamment, d'un objectif de notation de très haute qualité.

L'évolution des ratios est suivie par le Comité de direction sur une base trimestrielle et à tout moment dès lors qu'un événement ou une décision est de nature à produire un effet significatif sur les ratios au niveau du Groupe.

Dans le cadre du processus interne d'évaluation de son adéquation en fonds propres internes (pilier 2 de Bâle II), le Groupe considère que les risques du pilier 1 (risques de crédit, marché et opérationnel) sont suffisamment couverts par les fonds propres réglementaires du pilier 1 au 31 décembre 2012 et dans une vue prospective (1 an). En effet, au travers des tests de résistance, les exigences en fonds propres additionnelles peuvent être absorbées par le résultat net du Groupe. De plus, l'exercice d'évaluation fait par le Groupe relatif aux risques du pilier 2 (risques de taux hors portefeuille de négociation et de liquidité) ne démontre pas non plus d'exigence en fonds propres complémentaire.

Cet exercice interne a permis de démontrer que le Groupe est suffisamment capitalisé et dispose d'un excédent de fonds propres internes important.

Le dispositif ICAAP (ICAAP - Internal Capital Adequacy Assessment Process)

Le second pilier de l'accord de Bâle II structure le dialogue entre le Groupe et son superviseur sur son niveau d'adéquation en fonds propres. Cette appréciation doit porter sur l'ensemble des risques pris par le Groupe, leur sensibilité à des scénarii de crise et leurs évolutions attendues dans le cadre des projets de développement.

Ce dispositif d'évaluation interne est régulièrement intégré dans les processus de décision et de gestion du Groupe et complété le cas échéant d'analyses d'impact des scénarii de crise sur les plans de développement et de modèles internes reflétant notamment de manière économique les concentrations et diversifications.

5. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2012

5.A ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS EN JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

Les actifs et passifs financiers enregistrés en juste valeur ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transactions - y compris les instruments financiers dérivés - et de certains actifs et passifs que le Groupe a choisi de valoriser sur option en juste valeur ou de modèle par résultat dès la date de leur acquisition ou de leur émission.

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2012		31 décembre 2011	
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en juste valeur sur option	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en juste valeur sur option
Actifs financiers en juste valeur par résultat				
Portefeuille de titres	191,7	4,5	229,0	4,6
Actions et autres titres à revenu variable	191,7	4,5	229,0	4,6
Prêts et opérations de pension	10,0	208,5	579,9	328,3
Prêts	-	208,5	-	328,3
Opérations de pension	10,0	-	579,9	-
Total des actifs financiers en juste valeur par résultat	201,7	213,0	808,9	332,9
Passifs financiers en juste valeur par résultat				
Ventes à découvert de titres empruntés	7,0	-	607,1	-
Emprunts et opérations de pension	156,5	-	122,9	-
Opérations de pension	156,5	-	122,9	-
Dettes représentées par un titre (note 5.i)	-	767,3	-	1.110,2
Dettes subordonnées (note 5.i)	-	110,0	-	82,9
Total des passifs financiers en juste valeur par résultat	163,5	877,3	730,0	1.193,1

Actifs financiers

Les actifs financiers du portefeuille de transaction comportent notamment les opérations sur titres que le Groupe effectue pour son propre compte, les pensions ainsi que les instruments financiers dérivés négociés dans le cadre des activités de gestion de positions du Groupe. Les actifs valorisés sur option à la juste valeur ou de modèle par résultat comprennent des actifs avec dérivés incorporés pour lesquels le principe d'extraction de ces dérivés n'a pas été retenu.

Passifs financiers évalués en juste valeur sur option

Les passifs financiers valorisés sur option en juste valeur ou de modèle par résultat enregistrent principalement les émissions originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et la couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions recèlent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de valeur sont neutralisées par celles des instruments dérivés de couverture.

La valeur de remboursement des passifs évalués sur option en juste valeur ou de modèle par résultat s'établit à 931 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 1 450 millions d'euros au 31 décembre 2011.

La juste valeur ou de modèle tient compte de la variation de valeur imputable au risque émetteur du Groupe. Pour l'essentiel des encours concernés, elle est constatée en calculant la valeur de remplacement de chaque instrument, obtenue par l'actualisation des flux de trésorerie de l'instrument en utilisant un taux correspondant à celui d'une dette similaire qui serait émise par le Groupe à la date de clôture.

À ce titre, la valeur comptable des passifs évalués en juste valeur ou de modèle est diminuée de -23,1 millions d'euros au 31 décembre 2012, contre -65,7 millions d'euros au 31 décembre 2011. Par ailleurs, la valeur comptable des crédits évalués à la juste valeur associés augmente de 1,0 million d'euros au 31 décembre 2012,

contre 6,1 millions d'euros au 31 décembre 2011. La variation nette de -37,6 millions d'euros sur l'exercice 2012 est comptabilisée en pertes sur actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat (note 2.c). Cette diminution de valeur constitue une plus value latente qui ne se réaliserait que dans l'hypothèse du rachat sur le marché de ces instruments financiers émis par la Banque. A défaut, le produit correspondant à cette plus-value latente sera repris sur la durée restant à courir des dettes jusqu'à leur échéance selon un rythme dépendant de l'évolution du risque émetteur de la Banque.

Instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction

Les instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent majoritairement d'opérations initiées par les activités de gestion de positions. Ils peuvent être contractés dans le cadre d'activités de mainteneur de marché ou d'arbitrage. D'autres instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent d'opérations négociées à des fins de couverture d'instruments d'actif ou de passif que le Groupe n'a pas documentées comme telles ou que la réglementation comptable ne permet pas de qualifier de couverture.

La juste valeur positive ou négative des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction représente la valeur de remplacement de ces instruments. Cette valeur peut fortement fluctuer en fonction de l'évolution des paramètres de marché (tels que les taux d'intérêt ou de change).

En millions d'euros

	31 décembre 2012		31 décembre 2011	
	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Instruments dérivés de cours de change	39,3	31,8	68,2	54,8
Instruments dérivés de taux d'intérêt	64,3	46,2	74,0	111,5
Instruments dérivés sur actions	33,7	92,6	49,4	132,2
Instruments dérivés de crédit	0,1	2,2	85,2	98,8
Autres instruments dérivés	1,4	1,8	2,5	2,0
Instruments financiers dérivés	138,8	174,6	279,3	399,3

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Instruments financiers dérivés de transaction	11.539,4	14.447,7
Instruments dérivés de cours de change	7.758,1	7.485,4
Instruments dérivés de taux d'intérêt	2.480,8	3.892,3
Instruments dérivés sur actions	1.068,5	1.664,5
Instruments dérivés de crédit	187,6	1.242,7
Autres instruments dérivés	44,4	162,8

5.b INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS À USAGE DE COUVERTURE

Le tableau suivant présente les valeurs de marché des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture.

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Montant notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Montant notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Instruments financiers dérivés utilisés en couverture de valeur d'instruments financiers non dérivés						
Instruments dérivés de taux d'intérêt	2.235,4	86,0	34,5	2.066,6	41,7	71,1
Couvertures de valeur	2.235,4	86,0	34,5	2.066,6	41,7	71,1
Instruments financiers dérivés utilisés en couverture de flux de trésorerie d'instruments financiers non dérivés						
Instruments dérivés de cours de change	107,2	11,2	0,4	-	-	-
Instruments dérivés de taux d'intérêt	1.925,0	32,3	25,3	1.795,0	10,0	17,5
Couvertures de flux de trésorerie	2.032,2	43,5	25,7	1.795,0	10,0	17,5
Dérivés utilisés en couverture	4.267,6	129,5	60,2	3.861,6	51,7	88,6

Les opérations sur instruments financiers dérivés contractés à des fins de couverture sont exclusivement conclues de gré à gré.

5.c ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

En millions d'euros

	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Net	dont Dépréciations	dont Variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres	Net	dont Dépréciations	dont Variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres
Titres à revenu fixe	2.831,1	-	114,5	3.041,8	(1,8)	(99,3)
Obligations d'État	1.434,4	-	92,0	1.763,7	-	(33,1)
Autres Obligations	1.396,7	-	22,5	1.278,1	(1,8)	(66,2)
Actions et autres titres à revenu variable	393,7	(256,4)	18,8	387,5	(84,4)	57,8
Titres cotés	27,4	(13,2)	3,5	26,6	(12,8)	2,4
Titres non cotés	366,3	(243,2)	15,3	360,9	(71,6)	55,4
Total actifs disponibles à la vente	3.224,8	(256,4)	133,3	3.429,3	(86,2)	(41,5)
<i>dont : titres prêtés</i>	-	-	-	157,9	-	4,5

La hausse des dépréciations des titres non cotés est essentiellement liée à l'intégration des activités de leasing dans le périmètre.

Les variations de valeur de l'actif comptabilisées directement en capitaux propres sont inscrites au sein des capitaux propres comme suit :

En millions d'euros

	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Réévaluation des titres non couverts comptabilisée en « actifs financiers disponibles à la vente »	114,5	18,8	133,3	(99,3)	57,8	(41,5)
Impôts différés liés à cette réévaluation	(15,5)	(2,3)	(17,8)	63,8	(2,0)	61,8
Quote-part de réévaluation sur titres disponibles à la vente détenus par des entités mises en équivalence, nette d'impôt différé	10,6	(0,4)	10,2	(24,8)	2,5	(22,3)
Réévaluation sur titres disponibles à la vente reclassés en prêts et créances restant à amortir	(62,1)		(62,1)	(119,9)		(119,9)
Autres variations	-	0,1	0,1	(0,6)	-	(0,6)
Variations de valeur d'actifs comptabilisées directement en capitaux propres sous la rubrique « actifs disponibles à la vente »	47,5	(16,2)	63,7	(180,8)	(58,3)	(122,5)
Part du Groupe	47,7	16,3	64,0	(180,8)	58,3	(122,5)
Part des minoritaires	(0,2)	(0,1)	(0,3)	-	-	-

5.d MESURE DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont répartis en trois niveaux selon un ordre décroissant d'observabilité des valeurs et des paramètres utilisés pour leur valorisation :

- niveau 1 – Instruments financiers faisant l'objet de prix de marché cotés :

Ce niveau regroupe les instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif, directement utilisables.

Il comprend notamment les actions et les obligations liquides, les emprunts et ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options ...), les parts de fonds dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement.

- niveau 2 – Instruments financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables :

Ce niveau regroupe les instruments financiers pour la valorisation desquels des références de prix doivent être recherchées sur des instruments similaires cotés sur un marché actif, ou des instruments identiques ou similaires cotés sur un marché non actif mais pour lesquels des transactions régulières peuvent être observées, ou encore des instruments dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables.

Ce niveau comprend notamment les actions et obligations de faible liquidité, les emprunts et ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les opérations de pensions de maturité courte qui ne sont pas valorisées sur la base d'un cours de cotation directement observé sur le marché, les parts de fonds pour lesquelles la liquidité est assurée de façon régulière, les instruments dérivés traités sur des marchés de gré à gré dont les techniques de valorisation reposent sur des paramètres observables ainsi que les dettes structurées émises dont la valorisation ne fait appel qu'à des paramètres observables.

- niveau 3 – Instruments financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres non observables :

Ce niveau regroupe les instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à cette date.

Un instrument est classé en niveau 3 si une part significative de sa valorisation repose sur des paramètres non observables.

Ce niveau comprend notamment les actions non cotées, les obligations évaluées sur la base de modèles de valorisation utilisant au moins un paramètre non observable significatif ou sur la base d'indications de prix induites d'un marché non actif (telles que les parts de CDO, CLO, ABS), les opérations de pensions de maturité longue ou structurées, les parts de fonds en liquidation ou dont la cotation est suspendue, les dérivés complexes portant sur des sous-jacents multiples (instruments hybrides, CDO synthétiques ...) ainsi que les dettes structurées utilisées en support à ces dérivés.

Répartition par méthode de valorisation des instruments financiers comptabilisés en juste valeur présentée conformément aux prescriptions de la norme IFRS 7

En millions d'euros	31 décembre 2012				31 décembre 2011			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS								
Instruments financiers en juste valeur par résultat détenus à des fins de transaction (note 5.a)	191,7	148,8	-	340,5	228,7	859,5	-	1.088,2
<i>dont : actifs financiers en juste valeur par résultat</i>	191,7	10,0	-	201,7	228,7	580,2	-	808,9
<i>dont : instruments dérivés</i>	-	138,8	-	138,8	-	279,3	-	279,3
Instruments financiers en juste valeur par résultat sur option (note 5.a)	-	211,7	1,3	213,0	-	331,2	1,7	332,9
Instruments financiers dérivés de couverture (note 5.b)	-	129,5	-	129,5	-	51,7	-	51,7
Actifs financiers disponibles à la vente (note 5.c)	2.497,3	363,7	363,8	3.224,8	2.929,0	141,8	358,5	3.429,3
PASSIFS FINANCIERS								
Instruments financiers en juste valeur par résultat détenus à des fins de transaction (note 5.a)	7,0	331,1	-	338,1	607,1	522,2	-	1.129,3
<i>dont : passifs financiers en juste valeur par résultat</i>	7,0	156,5	-	163,5	607,1	122,9	-	730,0
<i>dont : instruments dérivés</i>	-	174,6	-	174,6	-	399,3	-	399,3
Instruments financiers en juste valeur par résultat sur option (note 5.a)	-	859,5	17,8	877,3	-	1.168,1	25,0	1.193,1
Instruments financiers dérivés de couverture (note 5.b)	-	60,2	-	60,2	-	88,6	-	88,6

Variation des instruments financiers de niveau 3

Pour les instruments financiers de niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus entre le 1er janvier et le 31 décembre 2012 :

En millions d'euros au 31 décembre 2012	Actifs financiers			Passifs financiers	
	Instruments financiers en juste valeur par résultat sur option	Actifs financiers disponibles à la vente	Total	Instruments financiers en juste valeur par résultat sur option	Total
Début de la période	1,7	358,5	360,2	25,0	25,0
Entrées de périmètre	-	174,1	174,1	-	-
Achats	-	39,2	39,2	-	-
Ventes	-	(68,0)	(68,0)	-	-
Règlements	-	(11,0)	(11,0)	(7,7)	(7,7)
Sorties de périmètre	-	(7,5)	(7,5)	-	-
Gains (ou pertes) comptabilisés en résultat	(0,4)	(79,8)	(80,2)	0,5	0,5
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres	-	(41,7)	(41,7)	-	-
Fin de la période	1,3	363,8	365,1	17,8	17,8

Les entrées de périmètre concernent essentiellement les activités de leasing.

Les instruments financiers de niveau 3 sont susceptibles d'être couverts par d'autres instruments de niveau 1 et/ou de niveau 2 dont les gains et pertes ne relèvent pas de ce tableau. Aussi, les montants de gains et pertes apparaissant dans ce tableau ne sont pas représentatifs des résultats liés à la gestion du risque net de l'ensemble de ces instruments.

5.e RECLASSIFICATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS INITIALEMENT COMPTABILISÉS EN JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT À DES FINS DE TRANSACTION OU EN ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

Les amendements aux normes IAS 39 et IFRS 7 adoptés par l'Union européenne le 15 octobre 2008 permettent de reclasser les instruments initialement détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente au sein de portefeuilles en prêts et créances ou de titres disponibles à la vente.

Au cours de l'exercice 2011, le Groupe a reclassé les titres de dette portugais pour un montant de 395 millions d'euros et une valeur nette de 299,8 millions d'euros.

Données relatives aux instruments financiers en date de reclassement

En millions d'euros

	Date de reclassement	Actifs reclassés en prêts et créances		
		Valeur au bilan	Flux de trésorerie attendus et jugés recouvrables ¹⁾	Taux moyen d'intérêt effectif
Titres souverains, en provenance du portefeuille d'actifs disponibles à la vente		299,8	510,7	9,4 %
<i>dont : titres souverains portugais</i>	<i>30 juin 2011</i>	<i>299,8</i>	<i>510,7</i>	<i>9,4 %</i>
Opérations structurées, et autres titres à revenus fixes		669,7	787,4	7,2 %
En provenance du portefeuille d'actifs disponibles à la vente	30 juin 2009	669,7	787,4	7,2 %

¹⁾ Les flux de trésorerie attendus couvrent le remboursement du capital et le paiement de l'ensemble des intérêts non actualisés jusqu'à la date d'échéance des instruments.

Évaluation au 31 décembre 2012 des actifs reclassés

Les tableaux ci-dessous présentent les éléments afférents aux actifs reclassés représentés au bilan au 31 décembre avec leur contribution au résultat et aux variations de capitaux propres de la période :

Au bilan

En millions d'euros

	31 décembre 2012		31 décembre 2011	
	Valeur au bilan	Valeur de marché ou de modèle	Valeur au bilan	Valeur de marché ou de modèle
Titres souverains reclassés en prêts et créances sur la clientèle	170,7	204,9	306,2	250,8
<i>dont : titres souverains portugais</i>	170,7	204,9	306,2	250,8
Opérations structurées, et autres titres à revenus fixes reclassés	278,5	266,2	382,7	337,5
En prêts et créances sur la clientèle	278,5	266,2	382,7	337,5

En résultat et en variation directe de capitaux propres

En millions d'euros

	Exercice 2012		Exercice 2011			
	Réalisé	Pro forma sur la période ¹⁾			Réalisé Total	Pro forma sur la période ¹⁾
			Avant reclassement	Après reclassement		
En résultat	(41,1)	(41,1)	8,8	16,2	25,0	25,0
En produit net bancaire	(34,8)	(34,8)	8,8	15,9	24,7	24,7
<i>dont : titres souverains portugais</i>	(40,3)	(40,3)	8,8	8,7	17,5	17,5
<i>dont : opérations structurées et autres titres à revenus fixes</i>	5,5	5,5	-	7,2	7,2	7,2
En coût du risque	(6,3)	(6,3)	-	0,3	0,3	0,3
<i>dont : opérations structurées et autres titres à revenus fixes</i>	(6,3)	(6,3)	-	0,3	0,3	0,3
En variation directe de capitaux propres (avant impôts)	57,8	173,9	(62,2)	24,4	(37,8)	(136,3)
<i>dont : titres souverains portugais</i>	47,3	136,8	(62,2)	8,1	(54,1)	(109,5)
<i>dont : opérations structurées et autres titres à revenus fixes</i>	10,5	37,1	-	16,3	16,3	(26,8)
Total des éléments de résultat et de variation directe de capitaux propres des éléments reclassés	16,6	132,8	(53,4)	40,6	(12,8)	(111,3)

¹⁾ Les données « pro forma » retracent ce qu'aurait été la contribution au résultat de l'exercice si les instruments concernés n'avaient pas été reclassés et ce qu'aurait représenté leur variation de valeur au sein des capitaux propres dans les mêmes conditions, du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012.

5.f OPÉRATIONS INTERBANCAIRES, CRÉANCES ET DETTES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Prêts consentis et créances sur les établissements de crédit

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Comptes à vue	979,1	780,3
Prêts	8.040,2	10.413,0
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit avant dépréciation	9.019,3	11.193,3
<i>dont : encours douteux</i>	21,2	21,0
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit (note 2.g.)	(0,7)	(1,0)
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit nets de dépréciation	9.018,6	11.192,3

Dettes envers les établissements de crédit

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Comptes à vue	872,1	871,3
Emprunts	11.277,4	2.221,1
Opérations de pension	-	310,3
Total des dettes envers les établissements de crédit	12.149,5	3.402,7

La forte hausse des dettes envers les établissements de crédit est liée à l'intégration des sociétés de leasing dans le périmètre. Ces sociétés se financent essentiellement auprès de sociétés du Groupe BNP Paribas.

5.g PRÊTS, CRÉANCES ET DETTES SUR LA CLIENTÈLE

Prêts consentis et créances sur la clientèle

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Comptes ordinaires débiteurs	1.173,3	1.065,4
Prêts consentis à la clientèle	15.727,9	12.947,7
Opérations de pension	2,1	-
Opérations de location-financement	11.207,6	-
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle avant dépréciation	28.110,9	14.013,1
<i>dont : encours douteux</i>	1.737,9	505,4
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle (note 2.g)	(818,0)	(249,9)
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle nets de dépréciation	27.292,9	13.763,2

La croissance des prêts et créances sur la clientèle est essentiellement liée à l'intégration des activités de leasing dans le périmètre.

Détail des opérations de location-financement

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Investissement brut	12.966,2	-
<i>À recevoir dans moins d'1 an</i>	4.740,7	-
<i>À recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	6.810,6	-
<i>À recevoir dans plus de 5 ans</i>	1.414,9	-
Produits financiers non acquis	(1.758,6)	-
Investissement net avant dépréciation	11.207,6	-
<i>À recevoir dans moins d'1 an</i>	4.112,7	-
<i>À recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	5.927,3	-
<i>À recevoir dans plus de 5 ans</i>	1.167,6	-
Dépréciations	(444,7)	-
Investissement net après dépréciation	10.762,9	-

Dettes envers la clientèle

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Comptes ordinaires créditeurs	15.578,6	12.820,3
Comptes à terme	3.962,3	6.289,4
Bons de caisse	180,2	268,9
Total des dettes envers la clientèle	19.721,1	19.378,6

5.h ENCOURS DÉPRÉCIÉS OU NON PRÉSENTANT DES IMPAYÉS ET GARANTIES REÇUES AU TITRE DE CES ENCOURS

Le tableau ci-dessous présente sur le périmètre comptable la valeur nette comptable des encours de créances non dépréciées présentant des impayés (par antériorité d'impayés), des encours douteux dépréciés, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces actifs. Il n'est pas tenu compte dans ce tableau des provisions de portefeuille éventuellement constituées.

En millions d'euros

	31 décembre 2012							
	Echéancement des encours non dépréciés présentant des impayés				Encours douteux (actifs dépréciés et engagements provisionnés)	Total des encours	Garanties reçues au titre des encours non dépréciés et présentant des impayés	Garanties reçues au titre des encours douteux
Total	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours					
Prêts et créances sur les établissements de crédit	9,7	9,6	0,1	-	22,8	32,5	4,9	2,2
Prêts et créances sur la clientèle	2 852,6	2 758,5	93,2	0,9	1 108,6	3 961,2	2 180,7	938,1
Encours douteux et présentant des impayés nets de dépréciation	2 862,3	2 768,1	93,3	0,9	1 131,4	3 993,7	2 185,6	940,3
Engagements de financements donnés	-	-	-	-	2,5	2,5	-	0,2
Engagements de garantie financière donnés	-	-	-	-	17,8	17,8	-	10,1
Engagements douteux hors-bilan nets des provisions	-	-	-	-	20,3	20,3	-	10,3
Total	2 862,3	2 768,1	93,3	0,9	1 151,7	4 014,0	2 185,6	950,6

En millions d'euros

	Échéancement des encours non dépréciés présentant des impayés				31 décembre 2011			
	Total	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours	Encours douteux (actifs dépréciés et engagements provisionnés)	Total des encours	Garanties reçues au titre des encours non dépréciés et présentant des impayés	Garanties reçues au titre des encours douteux
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	-	-	-	-	0,4	0,4	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	37,5	37,5	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6,0	6,0	-	-	20,8	26,8	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	292,1	288,7	3,4	-	326,2	618,3	119,1	242,2
Encours douteux et présentant des impayés nets de dépréciation	298,1	294,7	3,4	-	384,9	683,0	119,1	242,2
Engagements de financements donnés	-	-	-	-	5,1	5,1	-	-
Engagements de garantie financière donnés	-	-	-	-	15,3	15,3	-	6,8
Engagements douteux hors-bilan nets des provisions	-	-	-	-	20,4	20,4	-	6,8
Total	298,1	294,7	3,4	-	405,3	703,4	119,1	249,0

Le montant déclaré au titre des garanties reçues est la valeur de la garantie, plafonnée par le montant des actifs couverts.

La forte hausse des encours est due à l'intégration des activités de leasing dans le périmètre.

5.i DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

Cette note présente les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti et en juste valeur par résultat.

Dettes comptabilisées en juste valeur par résultat (note 5.a)

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Dettes dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission		
Titres de créance négociables	694,8	1.030,4
Emprunts obligataires	72,5	79,8
Dettes représentées par un titre	767,3	1.110,2
Dettes subordonnées remboursables	110,0	82,9
Dettes subordonnées	110,0	82,9

Dettes comptabilisées au coût amorti

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Dettes dont l'échéance est inférieure à un an à l'émission		
Titres de créance négociables	1.823,4	1.136,2
Dettes dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission		
Titres de créance négociables	672,3	441,1
Emprunts obligataires	148,2	-
Total des dettes représentées par un titre	2.643,9	1.577,3
Dettes subordonnées perpétuelles	2,6	-
Total des dettes subordonnées	2,6	-

Les emprunts obligataires et les dettes subordonnées perpétuelles représentent des emprunts souscrits par SREI Equipment Finance Private Ltd.

5.j ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Obligations	509,2	737,2
Obligations d'État	204,8	354,8
Autres Obligations	304,4	382,4
Total des actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance	509,2	737,2

5.k IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Impôts courants	64,0	26,3
Impôts différés	120,4	1,9
Actifs d'impôts courants et différés	184,4	28,2
Impôts courants	112,4	33,5
Impôts différés	476,9	102,4
Passifs d'impôts courants et différés	589,3	135,9

La hausse des actifs et passifs d'impôts différés est essentiellement due à la consolidation par intégration globale des activités de leasing à partir du 31 mars 2012.

Variations des impôts différés au cours de la période

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2012	Exercice 2011
Impôts différés nets en début de période	(100,5)	(138,0)
Produit (charge) d'impôt différé	58,2	1,8
Variations des impôts différés liées à la réévaluation et à la reprise en résultat des éléments de réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances	(103,3)	28,5
Variations des impôts différés liées à la réévaluation et à la reprise en résultat des éléments de réévaluation des instruments dérivés de couverture	(5,9)	1,3
Entrées de périmètre	(220,7)	-
Variation des parités monétaires et divers	15,7	5,9
Impôts différés nets en fin de période	(356,5)	(100,5)

Ventilation des impôts différés actifs et passifs par origine

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Actifs financiers disponibles à la vente	(53,7)	(4,7)
Location-financement	(270,7)	-
Provisions pour engagements sociaux	5,4	11,2
Provisions pour risque de crédit	6,7	(3,1)
Résultat sur plus-values à immuniser selon l'art.54 LIR	(41,6)	(41,1)
Immobilisations	(39,7)	(18,3)
Provisions AGDL	(35,3)	(34,7)
Créances et dettes envers la clientèle	7,5	5,6
Établissements de crédit et trésorerie	0,7	(9,2)
Instruments financiers en juste valeur par résultat	6,0	(29,7)
Autres éléments	31,9	22,7
Déficits fiscaux reportables	26,3	0,8
Impôts différés nets	(356,5)	(100,5)
<i>dont : Impôts différés actifs</i>	<i>120,4</i>	<i>1,9</i>
<i>Impôts différés passifs</i>	<i>(476,9)</i>	<i>(102,4)</i>

5.I COMPTES DE RÉGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	12,9	0,9
Comptes d'encaissement	41,7	13,6
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	87,2	36,1
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	14,7	2,0
Autres débiteurs et actifs divers	481,2	226,4
Total des comptes de régularisation et actifs divers	637,7	279,0
Dépôts de garantie reçus	23,1	-
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	5,5	9,0
Comptes d'encaissement	51,6	83,8
Charges à payer et produits constatés d'avance	253,6	3,6
Autres créditeurs et passifs divers	628,5	155,5
Total des comptes de régularisation et passifs divers	962,3	251,9

La hausse des comptes de régularisation et passifs divers est essentiellement liée à l'intégration des activités de leasing dans le périmètre.

5.m PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2012 concernent les sociétés suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Cardif Lux Vie	75,1	53,7
BNP Paribas Leasing Solutions		781,6
All In One Vermietung GmbH	6,0	-
All In One Vermietungsgesellschaft Telekomm. GmbH	0,3	-
Barloworld Heftruck BV	2,0	-
BNP Paribas Lease Group IFN S.A.	6,0	-
BNP Paribas Lease Group Lizing RT	2,8	-
BNP Paribas Lease Group Sp.z.o.o.	7,2	-
BNP Paribas Leasing Solutions Immobilier Suisse	7,4	-
BNP Paribas Leasing Solutions SpA	70,9	-
BNP Paribas Leasing Solutions Suisse	35,7	-
Fortis Lease Deutschland AG	22,4	-
Fortis Lease Iberia	(11,4)	-
Fortis Lease Operat Lizing Zartkoruen	0,3	-
Fortis Lease Portugal	7,4	-
Fortis Lease Romania IFN S.A.	(6,8)	-
Locatrice Italiana SpA	0,7	-
Nissan Finance Belgium NV	1,0	-
Vela Lease Srl	-	-
Participations dans les sociétés mises en équivalence	227,0	835,3

Les données financières publiées par les sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2012 sont les suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	Total Bilan	Produit net bancaire - Chiffre d'affaires	Résultat net
Cardif Luxembourg Vie SA	14.814,2	77,4	28,0
BNP Paribas Leasing Solutions S.A.			
All In One Vermietung GmbH	34,2	1,0	0,2
All In One Vermietungsgesellschaft Telekomm. GmbH	20,2	1,7	1,4
BNP Paribas Lease Group IFN S.A.	88,5	5,4	2,8
BNP Paribas Lease Group Lizing RT	71,9	4,4	1,0
BNP Paribas Lease Group Sp.z.o.o.	142,2	6,7	2,9
BNP Paribas Leasing Solutions Immobilier Suisse	41,3	1,1	0,3
BNP Paribas Leasing Solutions SpA	5.356,3	94,4	(16,0)
BNP Paribas Leasing Solutions Suisse	245,5	8,4	10,7
Fortis Lease Deutschland AG	76,9	2,9	8,5
Fortis Lease Iberia	158,0	(0,2)	(8,9)
Fortis Lease Operat Lizing Zartkoruen	0,5	-	(7,2)
Fortis Lease Portugal	92,8	1,2	(7,9)
Fortis Lease Romania IFN S.A.	23,8	0,3	1,1
Locatrice Italiana SpA	82,3	2,2	(0,1)
Nissan Finance Belgium NV	109,1	1,9	0,7
Vela Lease Srl	195,0	0,1	-

Les données financières publiées par les principales sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2011 étaient les suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	Total Bilan	Produit net bancaire - Chiffre d'affaires	Résultat net
Cardif Luxembourg Vie S.A.	15.416,0	39,6	24,3
BNP Paribas Leasing Solutions S.A.	-	-	-
BNP Paribas Leasing Solutions S.A.	6.540,6	124,7	(56,8)
BNP Paribas Lease Group S.A.	6.606,9	242,1	32,9
BNP Paribas Lease Group SpA	5.965,2	102,6	30,4
Natiocredimurs S.A.	2.601,3	27,7	8,4
Fortis Lease (France) S.A.	2.409,5	15,5	3,5
Fortis Lease (Belgique) S.A.	2.163,6	15,8	7,0
SREI Equipement Finance Private Ltd.	2.361,7	83,3	36,1
Natiocredibail S.A.	1.899,5	12,8	3,2
Fortis Lease UK Ltd.	1.047,8	23,6	7,9
BNP Paribas Lease Group UK PLC	1.319,8	72,7	29,0
Fortis Lease Nederland N.V.	1.101,9	25,0	11,4

5.n IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

En millions d'euros

	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Immeubles de placement	595,9	(127,2)	468,7	44,3	(24,9)	19,4
Terrains et constructions	396,7	(168,9)	227,8	357,7	(141,6)	216,1
Equipement, Mobilier, Installations	345,0	(292,0)	53,0	295,1	(243,5)	51,6
Biens mobiliers donnés en location	728,0	(325,4)	402,6	-	-	-
Autres immobilisations	73,1	(55,2)	17,9	48,7	(42,0)	6,7
Immobilisations corporelles	1.542,8	(841,5)	701,3	701,5	(427,1)	274,4
Logiciels informatiques acquis	134,9	(124,6)	10,3	29,1	(26,6)	2,5
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	1,8	(1,8)	-	1,8	(1,8)	-
Autres immobilisations incorporelles	5,6	(2,8)	2,8	8,4	(6,9)	1,5
Immobilisations incorporelles	142,3	(129,2)	13,1	39,3	(35,3)	4,0

Immeubles de placement

Les immeubles de placement englobent les immeubles résidentiels et commerciaux ainsi que les immeubles à usage mixte.

La juste valeur estimée des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti s'établit à 471,3 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 25,3 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits au bail, les fonds de commerce ainsi que les marques acquises par le Groupe.

Amortissements et provisions

Le montant net des dotations et reprises d'amortissements effectués au cours de l'exercice 2012 s'établit à 31,3 millions d'euros contre 26,6 millions d'euros au titre de l'exercice 2011.

Le montant net des dotations et reprises de dépréciation sur immobilisations corporelles et incorporelles porté en résultat est quasi nul pour l'exercice 2012 et est quasi nul pour l'exercice 2011.

Variations des immobilisations corporelles

En millions d'euros

	Exercice 2012			
	Terrains et constructions	Équipement, Mobilier, Installations	Biens mobiliers donnés en location	Autres immobilisations
Valeur brute comptable en début de période	357,7	295,1	-	48,7
Acquisitions	2,7	7,9	88,5	12,0
Cessions	-	(13,9)	(58,9)	(3,1)
Entrées de périmètre	34,3	56,2	702,7	13,1
Écarts de conversion	-	(0,1)	(4,3)	-
Autres variations	2,0	(0,2)	-	2,4
Valeur brute comptable en fin de période	396,7	345,0	728,0	73,1
Amortissement et dépréciation en début de période	(141,6)	(243,5)	-	(42,0)
Charges d'amortissements	(9,6)	(14,3)	(64,2)	(2,3)
Extourne d'amortissements suite aux cessions	-	13,7	51,5	0,6
Reprises des dépréciations	0,1	-	0,2	-
Entrées de périmètre	(17,4)	(46,7)	(314,1)	(10,5)
Écarts de conversion	-	-	1,2	-
Autres variations	(0,4)	(1,2)	-	(1,0)
Amortissement et dépréciation en fin de période	(168,9)	(292,0)	(325,4)	(55,2)
Valeur nette comptable en fin de période	227,8	53,0	402,6	17,9

En millions d'euros

	Exercice 2011			
	Terrains et constructions	Équipement, Mobilier, Installations	Biens mobiliers donnés en location	Autres immobilisations
Valeur brute comptable en début de période	359,6	299,3	-	47,3
Acquisitions	1,1	12,3	-	1,6
Cessions	(0,9)	(14,4)	-	(0,2)
Sorties de périmètre	(1,9)	-	-	-
Autres variations	(0,1)	(2,1)	-	-
Valeur brute comptable en fin de période	357,8	295,1	-	48,7
Amortissement et dépréciation en début de période	(134,2)	(246,5)	-	(41,0)
Charges d'amortissements	(9,5)	(13,5)	-	(1,3)
Extourne d'amortissements suite aux cessions	0,7	14,4	-	0,3
Reprises des dépréciations	0,1	-	-	-
Sorties de périmètre	1,2	-	-	-
Autres variations	0,1	2,1	-	-
Amortissement et dépréciation en fin de période	(141,6)	(243,5)	-	(42,0)
Valeur nette comptable en fin de période	216,2	51,6	-	6,7

5.0 ÉCARTS D'ACQUISITION

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2012	Exercice 2011
Valeur nette comptable en début de période	-	-
Écarts de conversion	(3,7)	-
Filiales précédemment mises en équivalence	149,0	-
Valeur nette comptable en fin de période	145,3	-
<i>dont : Valeur brute comptable</i>	<i>158,2</i>	<i>40,2</i>
<i>Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période</i>	<i>(12,9)</i>	<i>(40,2)</i>

Les écarts d'acquisition sont liés à l'intégration des activités de leasing en application de la méthode de regroupement d'entreprises sous contrôle commun. Ils sont dès lors équivalents aux écarts d'acquisition précédemment constatés par le Groupe BNP Paribas sur ces mêmes sociétés.

5.p PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provisions par nature

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Provisions sur engagements sociaux	62,8	43,9
Provisions de retraite à prestations définies (note 7.b)	24,1	8,8
Provision bonus cash différé non indexé (note 7.c)	0,5	0,3
Provisions autres avantages à long terme (note 7.c)	23,6	13,6
Provision pré-retraite et plan d'adaptation à l'emploi (note 7.d)	14,6	21,2
Provisions au titre des engagements par signature (note 2.g)	10,4	19,7
Provisions pour litiges fiscaux et avec le personnel	5,7	0,1
Provisions pour litiges commerciaux	24,8	17,2
Provisions pour restructuration	2,7	-
Provisions sur titres immobilisés	27,3	2,2
Provisions pour risques opérationnels des locations simples	27,7	-
Autres provisions pour risques et charges	25,0	15,8
Total des provisions pour risques et charges	186,4	98,9

Variations des provisions

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Total des provisions constituées en début de période	98,9	135,8
Dotations nettes aux provisions	6,5	(14,0)
Utilisation des provisions	(51,2)	(24,6)
Incidence des variations de périmètre	128,8	-
Variation des parités monétaires et divers	3,4	1,7
Total des provisions constituées en fin de période	186,4	98,9

5.q TRANSFERTS D'ACTIFS FINANCIERS

En 2012, les actifs financiers que le Groupe a transférés mais qui restent entièrement comptabilisés sont exclusivement constitués de titres à la juste valeur par résultat cédés temporairement dans le cadre d'une mise en pension pour un montant de 159,1 millions d'euros. Les passifs associés sont ainsi constitués des montants enregistrés en dettes correspondant aux opérations de mises en pension et s'élèvent à 156,5 millions d'euros.

Le Groupe n'a réalisé aucune opération significative de transfert conduisant à la décomptabilisation d'actifs financiers et à la conservation d'une implication continue dans ces actifs.

5.r CAPITAL ET RÉSERVES LIÉES

Au 31 décembre 2012, le capital souscrit et libéré s'établit à 713,1 millions d'euros représenté par 27.979.135 actions. Au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011, BGL BNP Paribas ne détient pas d'action propre.

Au 31 décembre 2012, les primes d'émission s'élèvent à 2.761,8 millions d'euros (2.761,8 millions d'euros au 31 décembre 2011).

6. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

6.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS OU REÇUS

Valeur contractuelle des engagements de financement donnés ou reçus par le Groupe :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Engagements de financement donnés :		
- aux établissements de crédit	31,2	46,2
- à la clientèle :	3.323,4	2 547,8
Ouverture de crédits confirmés	3.276,6	2 530,5
Autres engagements en faveur de la clientèle	46,8	17,3
Total des engagements de financement donnés	3.354,6	2 594,0
Engagements de financement reçus :		
de la Banque centrale luxembourgeoise	2.186,7	2 071,2
des établissements de crédit	379,3	293,6
Total des engagements de financement reçus	2.566,0	2 364,8

La hausse des engagements de financement est essentiellement liée à l'intégration des activités de leasing dans le périmètre.

6.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS PAR SIGNATURE

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Engagements de garantie donnés :		
d'ordre des établissements de crédit	311,7	320,0
d'ordre de la clientèle	1.077,1	1.398,3
Total des engagements de garantie donnés	1.388,8	1.718,3

6.c AUTRES ENGAGEMENTS DE GARANTIE

Instruments financiers donnés en garantie

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Instruments financiers (titres négociables et créances privées) déposés auprès des banques centrales et mobilisables à tout instant en garantie d'opérations éventuelles de refinancement après décote	2.430,0	2.612,9
mobilisés en garantie auprès des banques centrales	-	77,1
disponibles pour des opérations de refinancement	2.430,0	2.535,8
Titres donnés en pension	160,1	358,4
Autres actifs financiers donnés en garantie d'opérations auprès des établissements de crédit et de la clientèle financière	301,7	65,9

La part des instruments financiers donnés par le Groupe en garantie et que le bénéficiaire est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élève à 179,2 millions d'euros au 31 décembre 2012 (contre 561,3 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Instruments de garanties reçues

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Instruments de garanties reçues (hors pensions)	8.755,9	8.343,2
<i>dont : garanties immobilières</i>	7.738,3	7.430,3
<i>dont : instruments que le Groupe est habilité à vendre ou à redonner en garantie</i>	-	26,4
Titres reçus en pension	9,4	574,7

7. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

7.a FRAIS DE PERSONNEL

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Salaires et traitements fixes et variables, intéressement et participation	(323,3)	(202,0)
Indemnités de départ à la retraite, charges de retraite et autres charges sociales	(59,5)	(34,1)
Impôts, taxes et versements assimilés sur les rémunérations	(3,1)	(0,2)
Total des frais de personnel	(385,9)	(236,3)

L'évolution des frais de personnel est due à l'intégration des activités de leasing pour -150,2 millions d'euros.

7.b AVANTAGES POSTÉRIEURS A L'EMPLOI

La norme IAS 19 distingue deux catégories de dispositifs, chacun traité différemment selon le risque supporté par l'entreprise. Lorsque l'engagement de l'entreprise consiste à verser un montant défini (exprimé en pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire par exemple) à un organisme externe qui assure le paiement des prestations en fonction des avoirs disponibles pour chaque participant au régime, il est qualifié de régime à cotisations définies. En revanche, lorsque l'engagement consiste pour l'entreprise à gérer les actifs financiers financés par la collecte de cotisations auprès des employés et/ou de l'employeur et à assumer elle-même la charge des prestations (ou à en garantir le montant final soumis à des aléas futurs), il est qualifié de régime à prestations définies. Il en est de même si l'entreprise confie sous mandat la gestion de la collecte des cotisations et du paiement des prestations à un organisme externe, mais conserve le risque lié à la gestion des actifs et à l'évolution future des prestations.

Régimes de retraite et autres avantages liés à la retraite

Le Groupe cotise à différents organismes nationaux et de retraites complémentaires, externalisés auprès de plusieurs fonds de pension. BGL BNP Paribas S.A. a mis en place, par accord d'entreprise, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un montant venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Les plans à prestations définies ayant été fermés aux nouveaux collaborateurs depuis plusieurs années, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies. Dans le cadre de ces plans, l'engagement de l'entreprise consiste essentiellement à verser, au plan de pension, un pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire.

Les montants versés à des régimes à cotisations définies sont de l'ordre de 4,2 millions d'euros pour l'exercice 2012 contre 2,9 millions d'euros pour l'exercice 2011.

Régimes de retraite à prestations définies des entités du Groupe

Les régimes à prestations définies subsistant font l'objet d'évaluations actuarielles indépendantes selon la méthodologie des unités de crédit projetées afin de déterminer la charge correspondant aux droits acquis par les salariés et aux prestations restant à verser aux préretraités et retraités. Les hypothèses démographiques et financières utilisées pour estimer la valeur actualisée des obligations et des actifs de couverture de ces régimes tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe. La fraction des écarts actuariels à amortir, après application de la limite conventionnelle de 10 % (méthode du corridor), est calculée séparément pour chaque plan à prestations définies.

Les provisions constituées au titre des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies s'élèvent à 40,7 millions d'euros au 31 décembre 2012 (21,5 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Les actifs de retraite comptabilisés (droits à remboursement ou surplus reconnus) s'élèvent à 31,7 millions au 31 décembre 2012 (14,5 millions au 31 décembre 2011).

Engagements relatifs aux régimes à prestations définies

Actifs et passifs comptabilisés au bilan

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Valeur actualisée des obligations	235,2	93,4
Valeur actualisée des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	229,3	90,2
Valeur actualisée des obligations non financées	5,9	3,2
Juste valeur des actifs des régimes	(173,5)	(58,7)
Juste valeur des actifs distincts	(16,6)	(12,8)
Coûts non encore comptabilisés en application des dispositions IAS 19	(36,1)	(14,9)
Coût des services passés	(1,7)	-
Pertes (gains) nets actuariels	(34,4)	(14,9)
Obligation nette pour les régimes à prestations définies	9,0	7,0
Actif comptabilisé pour les régimes à prestations définies	(31,7)	(14,5)
<i>dont : actifs nets des régimes à prestations définies</i>	<i>(15,1)</i>	<i>(1,7)</i>
<i>dont : valeur de marché des actifs distincts</i>	<i>(16,6)</i>	<i>(12,8)</i>
Obligation comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies	40,7	21,5

Variation de la valeur actualisée des obligations

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Valeur actualisée des obligations en début de période	93,4	89,0
Coût des services rendus au cours de l'exercice	6,2	4,9
Charge liée à l'actualisation des engagements	7,3	3,7
Coût des modifications de régime de la période	(0,1)	-
Effets des réductions ou liquidations de régime	(6,6)	-
Pertes ou (gains) actuariels de la période	12,4	1,0
Cotisations des membres des régimes	0,1	-
Prestations versées aux bénéficiaires directement payées par l'employeur	(0,9)	(0,5)
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(8,9)	(4,8)
Effet des variations de change	2,0	-
Effet des variations de périmètre	130,3	-
Autres variations	-	0,1
Valeur actualisée des obligations en fin de période	235,2	93,4

Variation de la juste valeur des actifs de régime

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Juste valeur des actifs en début de période	58,7	62,6
Rendement attendu des actifs de régime	6,2	2,6
Effets des réductions ou liquidations de régime	(8,8)	-
Gains actuariels de la période	6,6	(4,5)
Cotisations versées par BGL BNP Paribas aux actifs de régimes	6,0	1,7
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(7,2)	(3,8)
Effet des variations de change	1,9	-
Effet des variations de périmètre	110,1	-
Autres variations	-	0,1
Juste valeur des actifs en fin de période	173,5	58,7

Variation de la juste valeur des actifs distincts

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Juste valeur des actifs distincts en début de période	12,8	12,0
Rendement attendu des actifs distincts	0,3	0,5
Gains actuariels de la période	-	(0,1)
Cotisations versées par BGL BNP Paribas aux actifs de régimes	1,7	1,4
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(1,7)	(1,0)
Effet des variations de périmètre	3,5	-
Juste valeur des actifs distincts en fin de période	16,6	12,8

Composants de la charge nette relative aux plans à prestations définies

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2012	Exercice 2011
Coût des services rendus au cours de l'exercice	6,2	4,9
Charge liée à l'actualisation des engagements	7,3	3,7
Rendement attendu des actifs de régime	(6,2)	(2,6)
Rendement attendu des actifs distincts	(0,3)	(0,5)
Amortissement des écarts actuariels	1,2	0,6
Amortissement des services passés	0,1	-
Effet des réductions ou liquidations de régime	3,5	-
Total porté dans les « frais de personnel »	11,8	6,1

Principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements en fin de période

Pour chaque zone monétaire, le Groupe actualise ses engagements sur la base des obligations privées de première catégorie, dont la maturité correspond à la durée des engagements évalués. Jusqu'au 31 décembre 2011, le Groupe utilisait pour la zone euro les taux des obligations d'État, tels que reflétés dans l'indice iBoxx Eurozone. L'évolution en 2012 des taux donnés par cet indice, qui sont désormais plus élevés que les obligations privées AA, a conduit le Groupe à abandonner la référence aux taux des obligations d'État et à adopter la référence généralement utilisée des obligations privées notées AA, telle que reflétée dans l'indice iBoxx Euro. L'effet de ce changement de référence a été une augmentation de 9,1 millions d'euros des engagements, sans impact sur les comptes au 31 décembre 2012 compte tenu du mécanisme du corridor expliqué plus bas.

Les taux déterminés sont les suivants :

<i>En pourcentage</i>	31 décembre 2012		31 décembre 2011
	zone euro	zone UK	zone euro
Taux d'actualisation	1,42 % - 2,69 %	4,00 %	3,90 % - 4,70 %
Taux d'augmentation future des salaires ¹⁾	2,60 % - 3,90 %	2,75 %	4,10 % - 4,30 %

¹⁾ Y compris dérive des prix (inflation).

Rendement des actifs de régime au cours de la période

Les taux de rendement attendus des actifs de couverture des régimes sont déterminés en pondérant le rendement anticipé sur chacune des catégories d'actifs par leur poids respectif dans la juste valeur des actifs.

<i>En pourcentage</i>	31 décembre 2012		31 décembre 2011
	zone euro	zone UK	zone euro
Rendement attendu des actifs de régime ¹⁾	2,95 % - 3,55 %	3,40 % - 4,00 %	4,26 %
Rendement effectif des actifs de régime ¹⁾	3,70 % - 13,73 %	3,51 % - 6,13 %	(2,74) % - (3,43) %

¹⁾ Fourchette de taux représentative de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays ou d'une même zone géographique ou monétaire.

Écarts actuariels

Les écarts actuariels constatent les augmentations ou les diminutions de la valeur actuelle d'une obligation au titre de prestations définies ou de la juste valeur des actifs du régime correspondant. Les écarts actuariels résultant de la variation de valeur actuelle d'une obligation d'un régime à prestations définies proviennent d'une part des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et la réalité observée) et d'autre part des effets de changements d'hypothèses actuarielles (taux d'actualisation et taux d'augmentation future des salaires).

Le tableau ci-dessous détaille les gains et pertes actuariels :

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2012	Exercice 2011
(Pertes)/Gains actuariels nets différés	(34,4)	(14,9)
(Pertes)/Gains nets actuariels générés au cours de l'exercice	(5,8)	(5,6)
<i>dont : (Pertes)/Gains actuariels sur les actifs de régime et actifs distincts</i>	6,6	(4,6)
<i>dont : (Pertes)/Gains actuariels d'hypothèses sur la valeur actualisée des obligations</i>	(19,5)	0,7
<i>dont : (Pertes)/Gains actuariels dits d'expérience sur la valeur actualisée des obligations</i>	7,1	(1,7)

7.c AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Le Groupe offre à ses salariés divers avantages à long terme, principalement des primes d'ancienneté et des jours de congés épargnés.

Au 31 décembre 2012, les provisions existant au sein du Groupe au titre des autres avantages à long terme s'élèvent à 24,1 millions d'euros (14,0 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Le Groupe applique la méthode du « corridor » autorisée par la norme IAS 19, qui prescrit de différer la comptabilisation des écarts actuariels lorsqu'ils n'excèdent pas la limite de 10 % du montant le plus élevé entre l'engagement et les actifs de couverture. Le calcul du « corridor » est effectué séparément pour chaque plan à prestations définies. Lorsque cette limite est franchie, la fraction des écarts actuariels excédant cette limite est constatée en résultat par étalement sur la durée résiduelle de la vie active des salariés du plan.

7.d INDEMNITÉS DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

Le Groupe a mis en place un plan de départs anticipés fondé sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départs volontaires font l'objet de provisions au titre des personnes ayant choisi de participer à ces plans.

Au 31 décembre 2012, les provisions existant au sein du Groupe au titre des plans de départ volontaire et de préretraite s'élèvent à 14,6 millions d'euros (21,2 millions au 31 décembre 2011).

8. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

8.a ÉVOLUTION DU CAPITAL

Il n'y a pas eu d'opération sur le capital en 2012.

8.b PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

8.b.1 Exercice 2012

À la fin du mois de mars 2012, la Banque a racheté à deux autres entités du Groupe BNP Paribas une participation de 16,67 % de BNP Paribas Leasing Solutions S.A. au prix d'acquisition de 383,3 millions d'euros, pour augmenter sa détention dans la société à 50 % + 1 action. Suite à cette opération de rachat, BNP Paribas Leasing Solutions S.A. est consolidée par la méthode d'intégration globale par la Banque depuis le 31 mars 2012, au lieu de la mise en équivalence précédemment. Cette opération a été effectuée suivant la méthode du regroupement d'entreprises sous contrôle commun, et a généré la reconnaissance d'un goodwill de -109,7 millions d'euros directement déduit des fonds propres consolidés.

Suite à l'opération de rachat des actions de BNP Paribas Leasing Solutions S.A., un certain nombre d'entités de leasing incluses dans le périmètre de consolidation par mise en équivalence pour 2011, sont maintenant consolidées par la méthode d'intégration globale.

- Du 1er janvier au 30 mars 2012, comme durant toute l'année 2011, les résultats de ces entités sont comptabilisés en résultat des sociétés mises en équivalence selon un taux de détention de 33 %.
- À partir du 31 mars 2012, l'activité de leasing contribue aux résultats consolidés de BGL BNP Paribas via une intégration globale et des intérêts minoritaires sont calculés sur les résultats consolidés des entités de leasing selon un taux de détention de 50 % + 1 action.

Les actifs et passifs des sociétés de leasing à l'entrée en périmètre au 31 mars 2012 et au 31 décembre 2012 sont les suivants :

<i>En milliards d'euros</i>	31 décembre 2012	31 décembre 2011
ACTIF		
Caisse, banques centrales, CCP	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1,2	1,6
Prêts et créances sur la clientèle	17,0	18,3
Participations dans les entreprises mises en équivalence	0,2	-
Portefeuilles	0,2	0,3
Autres actifs	1,5	1,6
Total actif	20,1	21,8
PASSIF		
Dettes envers les établissements de crédit	10,2	13,2
Financement du leasing par BGL BNP Paribas ¹⁾	6,2	5,0
Dettes envers la clientèle	0,2	0,2
Dettes représentées par un titre	0,1	0,1
Autres passifs	1,1	1,5
Capitaux propres, part du Groupe	1,1	0,8
Intérêts minoritaires	1,2	1,0
Total passif	20,1	21,8

¹⁾ Financement interne éliminé au niveau du Groupe dans le cadre du processus de consolidation.

Au 30 mars 2012, la Banque a acheté 100 % de BNP Paribas Lease Group Luxembourg S.A. et l'entité fait partie du périmètre direct de consolidation par intégration globale depuis le 31 mars 2012.

Fin mars 2012, les sociétés de leasing suivantes ont été cédées à une autre entité du Groupe BNP Paribas, ce qui a entraîné une déconsolidation des entités au niveau du Groupe :

- ES-Finance S.A./N.V.
- Natiocreditbail S.A.
- Natiocredimurs S.e.n.c.
- NatioEnergie (Sofergie) S.A.

Les sociétés suivantes étaient consolidées par le Groupe fin 2011, mais elles ont été déconsolidées à partir de mars 2012, car, d'une part, sous les seuils de matérialité (cf. note 1.b.1) et d'autre part, certaines étaient en procédure de mise en liquidation, voire ont été dissoutes au courant de l'exercice 2012.

- Fortis Lease Hungaria Equipment Financing Leasing Co.
- Fortis Lease Hungaria Vehicle Financing Leasing Co.
- Fortis Lease UK (1) Ltd. (dissoute en novembre 2012).

Début avril 2012, la Banque a acquis 100 % des actions de BGL BNP Paribas Factor S.A. (anciennement Fortis Commercial Finance S.A.), société active au Luxembourg dans l'activité d'affacturage. L'entité est consolidée par intégration globale dans les comptes de la Banque.

La société Fundamentum Asset Management (FAM) S.A., qui a commencé une procédure de liquidation en avril 2009, mais qui était encore consolidée par intégration globale jusqu'au 31 mars 2012, ne fait plus partie du périmètre de consolidation au 31 décembre 2012 car sous les seuils de matérialité.

Suite à l'arrêt anticipatif de certaines opérations structurées, les sociétés suivantes ont été mises en liquidation, et pour certaines liquidées au cours de l'année 2012, et ont été déconsolidées à partir du 2e trimestre 2012, car également au-dessous des seuils de matérialité :

- Aura Capital Invest S.A. (liquidée en avril 2012)
- Black Kite Investments Ltd. (liquidée en novembre 2012)
- Delphinus Titri 2010 S.A. (liquidée en avril 2012)
- Royale Neuve Investment S.à r.l. (liquidée en décembre 2012)
- Royale Neuve Finance S.à r.l.

La société belge de leasing Fortis Lease Group Services S.A. a été déconsolidée à partir de décembre 2012, car en-dessous des seuils de matérialité.

8.b.2 Exercice 2011

Au début de 2011, le Groupe BNP Paribas a revu les critères de consolidation, et les sociétés suivantes, détenues directement BGL BNP Paribas, ont été déconsolidées à partir du 1er trimestre 2011, car jugées en-dessous du seuil de matérialité :

- Alleray S.à r.l.
- Compagnie Financière de la Porte Neuve S.A.
- Elfa-Auto S.e.n.c.
- Fund Administration Services & Technology Network Belgium (Fastnet Belgium) S.A.
- Fund Administration Services & Technology Network Netherlands (Fastnet Netherlands) N.V.
- Immoparibas Royale-Neuve S.A.
- Robin Flight Ltd.
- Swallow Flight Ltd.

Dans le même cadre de la revue des critères de consolidation par le Groupe BNP Paribas, les entités de leasing ci-après qui faisaient partie du périmètre de consolidation de BGL BNP Paribas depuis plusieurs années, ont été déconsolidées à partir du 1er trimestre 2011 :

- Fortis Lease (China) Co. Ltd.
- F.L. Zeebrugge N.V.
- Folea Grundstücksverwaltungs- und -vermietungs GmbH & Co., Objekt Leverkusen KG
- Folea Grundstücksverwaltungs- und -vermietungs GmbH & Co., Objekt Burtenbach KG
- Fortis Lease UK (4) Ltd.
- Fortis Lease UK (5) Ltd.
- Friedland Participation et Gestion S.A.
- Kota Jaya Ltd.
- Kota Juta Ltd.
- Natiobail 2 S.A.
- Otis Vehicle Rentals Ltd.
- SCI Champvernier

La société LOFT BECK Ltd. (anciennement Postbank Ireland Ltd.) a cessé toute activité bancaire à partir de fin décembre 2010, et a changé de dénomination au début de 2011. Par ailleurs, elle a été mise en procédure de liquidation et ne fait plus partie du périmètre de consolidation par mise en équivalence depuis le 1er trimestre 2011.

Lors de la réorganisation des activités de leasing et suite au rattachement du Groupe au Groupe BNP Paribas, le 1er juillet 2010, un certain nombre d'entités de leasing ont été incluses dans le périmètre de consolidation par mise en équivalence pour le 3e et 4e trimestre 2010. Les sociétés suivantes étaient consolidées par le Groupe au 31 décembre 2010, mais en appliquant, à partir de 2011, les nouveaux critères de consolidation, elles ont été déconsolidées à partir de mars 2011, car en-dessous du seuil de matérialité :

- BNP Paribas Lease Group GmbH & Co. KG
- CA Motor Finance Ltd.
- Euro-Scribe S.A.S.
- Fortis Lease UK (2) Ltd.
- Fortis Lease UK (3) Ltd.
- SCI FLIF Azur
- SCI FLIF Château Landon
- SCI FLIF Evry 2
- SCI FLIF Le Gallo

Au cours du 2e trimestre 2011, la société Fortis Lease SpA (Italie) a fusionné avec l'entité italienne BNP Paribas Leasing Solutions SpA.

La société Alsabail S.A., consolidée par mise en équivalence, a été cédée au 1er semestre 2011 à une entité hors du Groupe BNP Paribas.

Au cours du 3e trimestre 2011, les différents changements des entités de leasing suivants sont intervenus :

- BNP Paribas Lease Group (NL) B.V. est sortie du périmètre consolidation suite à une fusion-absorption par BNP Paribas Leasing Solutions (NL) N.V. (Anc. Fortis Lease Netherlands NV).
- TEB Finansal Kiralama AS n'est plus consolidée par mise en équivalence, suite à une fusion-absorption par BNP Paribas Finansal Kiralama AS (Anc. Fortis Finansal Kiralama AS).

- BNP Paribas Lease Group IFN S.A. (Roumanie) est consolidée par mise en équivalence, car elle dépasse le seuil de matérialité fixé par le Groupe BNP Paribas.
- Fortis Lease Czech LLC, sort du périmètre de consolidation, suite à la cession des actions à une société hors du Groupe BNP Paribas.
- Fortis Lease Polska Sp.z.o.o. est cédé et sort donc du périmètre de consolidation.

Fin septembre 2011, la société Fund Administration Services & Technology Network Belgium (Fastnet Belgium) S.A., déconsolidée au 1er trimestre 2011, a été cédée au 2e actionnaire CACEIS.

Début décembre 2011, suite à l'arrêt anticipatif de l'opération structurée, la participation de 36,67 % dans Stradios Bond Fund FCP FIS, société consolidée d'une mise en équivalence, a été vendue.

Fin décembre 2011, le Groupe a vendu sa participation de 47,84 % de la dernière société du groupe FASTNET, à savoir l'entité Fastnet Netherlands N.V. déconsolidée au 1er trimestre 2011, au 2e actionnaire CACEIS.

Au 31 décembre 2011, BGL BNP Paribas a échangé sa participation de 50 % dans Fortis Luxembourg Vie S.A contre 33,33 % des actions dans Cardif Lux Vie S.A. Cette dernière est née de la fusion des compagnies d'assurance Cardif Lux International S.A. et Fortis Luxembourg Vie S.A.

Cardif Lux Vie S.A. sera également consolidée par mise en équivalence par le Groupe.

Les entités consolidées dans le Groupe BGL BNP Paribas sont les suivantes :

Dénomination	Siège	Activité	Méthode de conso	2012	Méthode de conso	2011
				% conso part du Groupe		% conso part du Groupe
Société consolidante						
BGL BNP Paribas S.A.	Luxembourg	Banque				
Retail Banking						
BGL BNP Paribas Factor S.A.	Luxembourg	Affacturage	IG Aquisition	100,00 %	-	-
Cofhylux S.A.	Luxembourg	Société Immobilière	IG	100,00 %	IG	100,00 %
Société Alsacienne de développement et d'expansion (SADE) S.A.	Strasbourg (France)	Etablissement financier	IG	100,00 %	IG	100,00 %
Ace Equipment Leasing NV	Berchem-Saint-Agathe (Belgique)	Leasing	IG	50,00 %	ME	33,33 %
ACE Leasing BV	Hertogenbosch (Pays-Bas)	Leasing	IG	50,00 %	ME	33,33 %
Ace Leasing NV	Berchem-Saint-Agathe (Belgique)	Leasing	IG	50,00 %	ME	33,33 %
Agrilease BV	Hertogenbosch (Pays-Bas)	Leasing	IG	50,00 %	ME	33,33 %
Albury Asset Rentals Ltd	Basingstoke (Royaume-Uni)	Leasing	IG	50,00 %	ME	33,33 %
All In One Vermietungs-gesellschaft Telekom. GmbH	Cologne (Allemagne)	Leasing	ME	50,00 %	ME	33,33 %
All In One Vermietungs GmbH	Vienne (Autriche)	Leasing	ME	50,00 %	ME	33,33 %
Aprolis Finance S.A.	Puteaux (France)	Leasing	IG	25,50 %	ME	17,00 %
Arius S.A.	Rueil Malmaison (France)	Leasing	IG	50,00 %	ME	33,33 %
Artegy Ltd	Manchester (Royaume-Uni)	Leasing	IG	50,00 %	ME	33,33 %
Artegy S.A.	Puteaux (France)	Leasing	IG	50,00 %	ME	33,33 %
Barloworld Heftruck BV	Amsterdam (Pays-Bas)	Leasing	ME	25,00 %	ME	16,67 %
BNP Paribas Finansal Kiralama AS	Istanbul (Turquie)	Leasing	IG	47,74 %	ME	31,83 %
BNP Paribas Lease Group (Belgique) S.A.	Berchem-Saint-Agathe (Belgique)	Leasing	IG	50,00 %	ME	33,33 %
BNP Paribas Lease Group BPLG S.A.	Puteaux (France)	Leasing	IG	50,00 %	ME	33,33 %
BNP Paribas Lease Group IFN S.A.	Bucarest (Roumanie)	Leasing	ME	49,97 %	ME	33,31 %
BNP Paribas Lease Group Kft	Budapest (Hongrie)	Leasing	ME	50,00 %	ME	33,33 %

* ME : Mise en équivalence.

* IG : Intégration globale.

Dénomination	Siège	Activité	Méthode de conso	2012	Méthode de conso	2011
				% conso part du Groupe		% conso part du Groupe
BNP Paribas Lease Group Lizing RT	Budapest (Hongrie)	Leasing	ME	50,00 %	ME	33,33 %
BNP Paribas Lease Group Luxembourg S.A.	Luxembourg	Leasing	IG	100,00 %	ME	33,33 %
BNP Paribas Lease Group Netherlands BV	Amsterdam (Pays-Bas)	Leasing	IG	50,00 %	ME	33,33 %
BNP Paribas Lease Group Sp.z.o.o.	Varsovie (Pologne)	Leasing	ME	50,00 %	ME	33,33 %
BNP Paribas Lease Group UK PLC	Basingstoke (Royaume-Uni)	Leasing	IG	50,00 %	ME	33,33 %
BNP Paribas Lease Group Rentals Ltd	Basingstoke (Royaume-Uni)	Leasing	IG	50,00 %	ME	33,33 %
BNP Paribas Leasing Solutions (NL) NV	Hertogenbosch (Pays-Bas)	Leasing	IG	50,00 %	ME	33,33 %
BNP Paribas Leasing Solutions Immobilier Suisse S.A.	Lausanne (Suisse)	Leasing	ME	50,00 %	ME	33,33 %
BNP Paribas Leasing Solutions Ltd	Basingstoke (Royaume-Uni)	Leasing	IG	50,00 %	ME	33,33 %
BNP Paribas Leasing Solutions S.A.	Luxembourg	Leasing	IG	50,00 %	ME	33,33 %
BNP Paribas Leasing Solutions SpA	Milan (Italie)	Leasing	ME	13,09 %	ME	8,72 %
BNP Paribas Leasing Solutions Suisse S.A.	Lausanne (Suisse)	Leasing	ME	50,00 %	ME	33,33 %
Class Financial Services Inc.	San Francisco (Etats-Unis)	Leasing	IG	30,05 %	ME	20,04 %
Class Financial Services Ltd	Basingstoke (Royaume-Uni)	Leasing	IG	25,50 %	ME	17,00 %
Class Financial Services S.A.	Puteaux (France)	Leasing	IG	30,05 %	ME	20,04 %
CNH Capital Europe BV	Hertogenbosch (Pays-Bas)	Leasing	IG	25,05 %	ME	16,70 %
CNH Capital Europe GmbH	Vienne (Autriche)	Leasing	IG	25,05 %	ME	16,70 %
CNH Capital Europe Ltd	Basildon (Royaume-Uni)	Leasing	IG	25,05 %	ME	16,70 %
CNH Capital Europe S.A.	Puteaux (France)	Leasing	IG	25,05 %	ME	16,70 %
Commercial Vehicle Finance Ltd	Basingstoke (Royaume-Uni)	Leasing	IG	50,00 %	ME	33,33 %
Equipment Lease BV	Amsterdam (Pays-Bas)	Leasing	IG	50,00 %	ME	33,33 %
ES-Finance NV	Berchem-Saint-Agathe (Belgique)	Leasing	Cession	--	ME	33,33 %
Fortis Energy Leasing X1	Hertogenbosch (Pays-Bas)	Leasing	IG	50,00 %	ME	33,33 %
Fortis Energy Leasing X2	Hertogenbosch (Pays-Bas)	Leasing	IG	50,00 %	ME	33,33 %

* ME : Mise en équivalence.

* IG : Intégration globale.

Dénomination	Siège	Activité	Méthode de conso	2012	Méthode de conso	2011
				% conso part du Groupe		% conso part du Groupe
Fortis Energy Leasing XIV	Hertogenbosch (Pays-Bas)	Leasing	IG	50,00 %	ME	33,33 %
Fortis Lease (B) S.A.	Berchem-Saint-Agathe (Belgique)	Leasing	IG	50,00 %	ME	33,33 %
Fortis Lease (France) S.A.	Puteaux (France)	Leasing	IG	50,00 %	ME	33,33 %
Fortis Lease Car & Truck S.A.	Berchem-Saint-Agathe (Belgique)	Leasing	IG	50,00 %	ME	33,33 %
Fortis Lease Deutschland AG	Cologne (Allemagne)	Leasing	ME	50,00 %	ME	33,33 %
Fortis Lease Group Services S.A.	Bruxelles (Belgique)	Leasing	NC	--	ME	33,33 %
Fortis Lease Hungaria Equipment Financing Leasing Co.	Budapest (Hongrie)	Leasing	NC	--	ME	33,33 %
Fortis Lease Operat Lizing Zartkoruen	Budapest (Hongrie)	Leasing	ME	50,00 %	ME	33,33 %
Fortis Lease Hungaria Vehicle Financing Leasing Company	Budapest (Hongrie)	Leasing	NC	--	ME	33,33 %
Fortis Lease Iberia EFC S.A.	Madrid (Espagne)	Leasing	ME	39,31 %	ME	26,20 %
Fortis Lease Portugal S.A.	Lisbonne (Portugal)	Leasing	ME	50,00 %	ME	33,33 %
Fortis Lease Romania IFN S.A.	Bucarest (Roumanie)	Leasing	ME	50,00 %	ME	33,33 %
Fortis Lease UK (1) Ltd.	Glasgow (Royaume-Uni)	Leasing	Liquidation	--	ME	33,33 %
Fortis Lease UK Ltd.	Londres (Royaume-Uni)	Leasing	IG	50,00 %	ME	33,33 %
Fortis Lease UK Retail Ltd.	Edinburgh (Ecosse)	Leasing	IG	50,00 %	ME	33,33 %
Fortis Vastgoed Lease BV	Hertogenbosch (Pays-Bas)	Leasing	IG	50,00 %	ME	33,33 %
HFGL Ltd	Basingstoke (Royaume-Uni)	Leasing	IG	50,00 %	ME	33,33 %
Humberclyde Commercial Inv. Ltd	Basingstoke (Royaume-Uni)	Leasing	IG	50,00 %	ME	33,33 %
Humberclyde Commercial Inv. (N1) Ltd	Basingstoke (Royaume-Uni)	Leasing	IG	50,00 %	ME	33,33 %
JCB Finance Holdings Ltd	Rocester-Uttoxeter (Royaume-Uni)	Leasing	IG	25,05 %	ME	16,70 %
JCB Finance S.A.	Puteaux (France)	Leasing	IG	25,05 %	ME	16,70 %

* ME : Mise en équivalence.

* IG : Intégration globale.

* NC : Société considérée non significative dans le périmètre du Groupe et donc non consolidée.

Dénomination	Siège	Activité	Méthode de conso	2012	Méthode de conso	2011
				% conso part du Groupe		% conso part du Groupe
Locatrice Italiana SpA	Milan (Italie)	Leasing	ME	13,09 %	ME	8,72 %
Manitou Finance Ltd	Verwood (Royaume-Uni)	Leasing	IG	25,51 %	ME	17,00 %
MFF S.A.	Puteaux (France)	Leasing	IG	25,50 %	ME	17,00 %
Natiocredimurs Senc	Puteaux (France)	Leasing	Cession	--	ME	33,33 %
Natiocreditbail S.A.	Puteaux (France)	Leasing	Cession	--	ME	33,33 %
NatioEnergie (Sofergie) S.A.	Puteaux (France)	Leasing	Cession	--	ME	33,33 %
Nissan Finance Belgium NV	Bruxelles (Belgique)	Leasing	ME	12,50 %	ME	8,33 %
Same Deutz Fahr Finance Ltd	Basingstoke (Royaume-Uni)	Leasing	IG	50,00 %	ME	33,33 %
Same Deutz Fahr Finance S.A.	Puteaux (France)	Leasing	IG	50,00 %	ME	33,33 %
SREI Equipement Finance Private Ltd	Calcuta (Inde)	Leasing	IP	25,00 %	ME	16,67 %
Vela Lease SRL	Conegliano (Italie)	Leasing	ME	13,09 %	ME	8,72 %
Investment Solutions						
Cardif Lux Vie S.A.	Luxembourg	Assurances	ME	33,33 %	ME	33,33 %
Fundamentum Asset Management (FAM) S.A. (en liquidation)	Luxembourg	Gestion de Fortune	NC	--	IG	100,00 %
Structures Ad Hoc						
Aura Capital Invest S.A.	Luxembourg	--	Liquidation	--	IG	100,00 %
Black Kite Investment Ltd.	Dublin (Irlande)	--	Liquidation	--	IG	100,00 %
Delphinus Titri 2010 S.A.	Luxembourg	--	Liquidation	--	IG	100,00 %
Paribas Trust Luxembourg S.A.	Luxembourg	Gestion de participations	IG	100,00 %	IG	100,00 %
Royale Neuve Finance S.à r.l.	Luxembourg	Société de financement	NC	--	IG	100,00 %
Royale Neuve Investments S.à r.l.	Luxembourg	--	Liquidation	--	IG	100,00 %
Autres Activités						
Plagefin - Placement, Gestion, Finance Holding S.A.	Luxembourg	Gestion de participations	IG	100,00 %	IG	100,00 %

* ME : Mise en équivalence.

* IG : Intégration globale.

* NC : Société considérée non significative dans le périmètre du Groupe et donc non consolidée.

8.c RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX BÉNÉFICIAINT AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRIGEANTS CLÉS

En 2012, la rémunération payée, y compris les frais de pension, des dirigeants clés du Groupe s'élève à 7,16 millions d'euros (2011 : 6,60 millions d'euros). Le périmètre de consolidation comprend pour 2012 les dirigeants de BNP Paribas Leasing Solutions S.A.

La rémunération versée en 2012 au titre de l'année 2011 aux membres du Conseil d'administration de BGL BNP Paribas s'élève à 1,74 million d'euros (2011 : 1,75 million d'euros).

Au cours de l'exercice 2012, les dirigeants clés se sont vu attribuer, sur décision du Conseil d'administration de BNP Paribas et à charge du Groupe BNP Paribas, 20 555 actions de BNP Paribas (5 745 actions en 2011). En 2012, aucune option n'a été attribuée aux dirigeants clés. En 2011 ont été attribuées 23 140 options sur les titres BNP Paribas, dont le prix d'exercice, à savoir 56,45 euros, était la moyenne des 20 cours d'ouverture de bourse précédent le 4 mars 2011.

Au 31 décembre 2012, les crédits accordés aux membres du Conseil d'administration s'élèvent à 2,88 millions d'euros (au 31 décembre 2011 : 1,93 million d'euros) ; les crédits accordés aux dirigeants clés s'élèvent à 5,96 millions d'euros (au 31 décembre 2011 : 7,18 millions d'euros).

Au 31 décembre 2012, les lignes de crédits accordées aux membres du Conseil d'administration s'élèvent à 3,10 millions d'euros (au 31 décembre 2011 : 2,18 millions d'euros) ; les lignes de crédits accordées aux dirigeants clés s'élèvent à 6,17 millions d'euros (au 31 décembre 2011 : 7,39 millions d'euros).

8.d RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIÉES

Les parties liées au Groupe sont les sociétés associées, les fonds de pension, les membres du Conseil d'administration et les dirigeants clés du Groupe, les membres de la famille proche des personnes susmentionnées, les entités contrôlées ou influencées notablement par toute personne susmentionnée, ainsi que toute autre entité liée.

Dans le cadre de ses activités opérationnelles, le Groupe est fréquemment amené à effectuer des transactions avec des parties liées. Ces transactions portent essentiellement sur des prêts et des dépôts et sont conclues aux mêmes conditions commerciales et de marché que celles s'appliquant aux parties non liées.

Le tableau ci-dessous récapitule la portée financière des activités menées avec les parties liées suivantes :

- entreprises associées ;
- autres sociétés du Groupe BNP Paribas non détenues par le Groupe.

Les relations avec les membres du Conseil d'administration et les dirigeants clés du Groupe sont traitées en partie 8.c.

L'État luxembourgeois est actionnaire de BGL BNP Paribas S.A. à hauteur de 34 % du capital. Il a reçu à ce titre de la part de BGL BNP Paribas S.A. un dividende de 85,3 millions d'euros en 2012. Les autres transactions avec l'État luxembourgeois ou toute autre entité contrôlée par l'État luxembourgeois sont réalisées à des conditions normales de marché.

Encours des opérations réalisées avec les parties liées :

En millions d'euros

	31 décembre 2012		31 décembre 2011	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres sociétés BNP Paribas	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres sociétés BNP Paribas
ACTIF				
Instruments financiers en juste valeur par résultat	-	359,9	-	1.057,8
Instruments financiers dérivés de couverture	-	118,2	-	51,6
Actifs financiers disponibles à la vente	85,5	239,2	-	359,9
Prêts et créances sur les établissements de crédit	68,6	8.488,2	2.074,2	8.901,5
Prêts et créances sur la clientèle	506,7	801,3	3.300,7	460,1
Comptes de régularisation et actifs divers	10,0	99,3	2,5	90,7
Total	670,8	10.106,1	5.377,4	10.921,6
PASSIF				
Instruments financiers en juste valeur par résultat	-	151,9	-	177,8
Instruments financiers dérivés de couverture	-	58,0	-	86,4
Dettes envers les établissements de crédit	-	10.663,6	0,4	2.155,6
Dettes envers la clientèle	74,2	203,0	209,9	1.487,6
Comptes de régularisation et passifs divers	6,5	23,5	-	3,6
Total	80,7	11.100,0	210,3	3.911,0

La croissance des parties liées sur les dettes envers les établissements de crédit est essentiellement liée à l'intégration des activités de leasing dans le périmètre.

En outre, le Groupe effectue également avec ces parties liées des opérations de négoce aux conditions de marché sur instruments financiers dérivés (swaps, options, contrats à terme...) et sur des instruments financiers souscrits ou émis par celles-ci (actions, titres obligataires...).

En millions d'euros

	31 décembre 2012		31 décembre 2011	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres sociétés BNP Paribas	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres sociétés BNP Paribas
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE				
Engagements de financement donnés	-	31,0	8,0	69,5
Engagements de garantie donnés	126,9	175,3	191,2	3.585,5

Au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011, les engagements de garantie donnés comprennent un montant de 125 millions d'euros de garanties données à Cardif Lux Vie S.A. dans le cadre de la fusion entre Fortis Luxembourg Vie S.A. et Cardif Lux International S.A. Au 31 décembre 2012, cette garantie a été provisionnée à hauteur de 8,8 millions d'euros.

En 2011, la Banque a conclu des accords de compensation globale avec les entités BNP Paribas Fortis S.A. et BNP Paribas S.A. (et leurs succursales respectives établies sur le territoire de l'Union européenne) permettant ainsi de réduire son exposition envers ces entités tant pour les expositions bilantaires que pour les expositions de hors bilan.

Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées :

En millions d'euros

	31 décembre 2012		31 décembre 2011	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres sociétés BNP Paribas	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres sociétés BNP Paribas
Intérêts et produits assimilés	19,7	322,3	143,4	274,0
Intérêts et charges assimilées	(0,1)	(440,5)	(1,6)	(132,7)
Commissions (produits)	11,9	60,4	17,4	87,2
Commissions (charges)	(6,5)	(12,8)	(6,4)	(4,8)
Gains (pertes) sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-	6,0	-	111,2
Produits (charges) des autres activités	5,9	44,5	0,8	28,8
Résultat des activités abandonnées				14,2
Total	30,9	(20,1)	153,6	377,9

8.e ÉCHÉANCIER PAR MATURITÉ

Le tableau qui suit présente les soldes au bilan des actifs et passifs financiers par date d'échéance contractuelle. L'échéance des actifs financiers évalués en juste valeur par résultat et des passifs financiers en juste valeur par résultat relevant du portefeuille de transaction est réputée « non déterminée » dans la mesure où ces instruments financiers sont destinés à être cédés ou rem-

boursés avant la date de leur maturité contractuelle. Les actifs financiers à revenu variable disponibles à la vente, les instruments de dérivés de couverture, les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux et les dettes subordonnées perpétuelles sont également réputés à échéance « non déterminée ».

Les engagements de financement et de garantie donnés ont pour l'essentiel une date de tirage à vue.

31 décembre 2012

En millions d'euros

	Non déterminé	Jour à jour et à vue	De jour à jour à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Caisse, Banques centrales et CCP		1.335,1						1.335,1
Actifs financiers en juste valeur par résultat	344,9	-	-	-	85,4	117,6	5,6	553,5
Instruments financiers dérivés de couverture	129,5							129,5
Actifs financiers disponibles à la vente	393,7		23,6	72,3	294,6	986,2	1.454,4	3.224,8
Prêts et créances sur établissements de crédit	-	1.008,0	980,7	1.309,0	2.131,7	2.445,5	1.143,7	9.018,6
Prêts et créances sur la clientèle	-	1.096,3	845,8	2.622,5	4.675,3	10.447,0	7.606,0	27.292,9
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			10,0	61,7	74,8	102,7	260,0	509,2
Actifs financiers par échéance	868,1	3.439,4	1.860,1	4.065,5	7.261,8	14.099,0	10.469,7	42.063,6
Passifs financiers en juste valeur par résultat	338,1		-	34,7	250,5	466,0	126,1	1.215,4
Instruments financiers dérivés de couverture	60,2							60,2
Dettes envers les établissements de crédit		879,3	1.382,4	1.088,7	3.012,2	4.767,1	1.019,8	12.149,5
Dettes envers la clientèle		15.603,2	1.662,4	824,1	1.016,7	164,7	450,0	19.721,1
Dettes représentées par un titre			241,3	343,8	1.428,1	606,4	24,3	2.643,9
Dettes subordonnées	2,6		-	-	-	-	-	2,6
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	80,6							80,6
Passifs financiers par échéance	481,5	16.482,5	3.286,1	2.291,3	5.707,5	6.004,2	1.620,2	35.873,3

31 décembre 2011

En millions d'euros

	Non déterminé	Jour à jour et à vue	De jour à jour à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Caisse, Banques centrales et CCP		783,9						783,9
Actifs financiers en juste valeur par résultat	327,4		609,3	43,2	186,7	229,9	24,6	1.421,1
Instruments financiers dérivés de couverture	51,7							51,7
Actifs financiers disponibles à la vente	387,6		61,4	189,9	267,1	1.210,5	1.312,8	3.429,3
Prêts et créances sur établissements de crédit	-	865,7	1.131,9	1.067,5	2.902,2	3.711,9	1.513,1	11.192,3
Prêts et créances sur la clientèle	-	893,9	539,4	505,7	932,1	3.318,0	7.574,1	13.763,2
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			10,0	58,4	161,3	217,2	290,3	737,2
Actifs financiers par échéance	766,7	2.543,5	2.352,0	1.864,7	4.449,4	8.687,5	10.714,9	31.378,7
Banques centrales et CCP	-	18,7	-	-	-	-	-	18,7
Passifs financiers en juste valeur par résultat	60,4	607,1	190,9	211,2	300,9	775,9	176,0	2.322,4
Instruments financiers dérivés de couverture	88,6	-	-	-	-	-	-	88,6
Dettes envers les établissements de crédit		871,3	1.296,2	208,5	109,2	764,8	152,7	3.402,7
Dettes envers la clientèle		12.854,6	2.956,6	1.463,7	1.620,2	202,7	280,8	19.378,6
Dettes représentées par un titre			691,9	344,9	394,5	146,0	-	1.577,3
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	35,4	-	-	-	-	-	-	35,4
Passifs financiers par échéance	184,4	14.351,7	5.135,6	2.228,3	2.424,8	1.889,4	609,5	26.823,7

8.f JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- Ces justes valeurs représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 31 décembre 2012. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette juste valeur réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité du Groupe.
- La plupart de ces justes valeurs instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte, pour les besoins de la gestion des activités de banque commerciale qui utilisent les instruments financiers correspondants.
- La réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût historique suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des justes valeurs présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût historique, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente.
- Enfin, les justes valeurs reprises ci-après ne comprennent pas les justes valeurs des instruments non financiers tels que les immobilisations et les surveillers, mais aussi les autres actifs incorporels tels que la valeur attachée aux portefeuilles de dépôts à vue ou à la clientèle en relation avec le Groupe dans ses différentes activités. Ces justes valeurs ne sauraient donc être considérées comme la valeur contributive des instruments concernés à la valeur du Groupe.

En millions d'euros

	31 décembre 2012		31 décembre 2011	
	Valeur au bilan	Juste valeur estimée	Valeur au bilan	Juste valeur estimée
ACTIFS FINANCIERS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	9.018,6	9.363,0	11.192,3	11.167,8
Prêts et créances sur la clientèle	27.292,9	27.694,8	13.763,2	13.874,2
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	509,2	558,4	737,2	740,2
PASSIFS FINANCIERS				
Dettes envers les établissements de crédit	12.149,5	12.661,0	3.402,7	3.402,7
Dettes envers la clientèle	19.721,1	19.730,2	19.378,6	19.383,1
Dettes représentées par un titre	2.643,9	2.652,7	1.577,3	1.594,2
Dettes subordonnées	2,6	2,6	-	-

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normales.

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la juste valeur des instruments financiers actifs et passifs au sein du Groupe : lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la juste valeur. À défaut, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts, les dettes et les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments financiers, ainsi qu'ils sont décrits dans la note 1 relative aux principes comptables appliqués par le Groupe. La juste valeur retenue pour les prêts, les dettes et les actifs détenus jusqu'à l'échéance dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue), ou dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ainsi que pour la plupart des produits d'épargne réglementée, est la valeur comptabilisée.

8.g PASSIFS ÉVENTUELS : PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Comme toute autre institution financière, le Groupe est impliqué dans diverses demandes d'indemnisation comme partie défenderesse, dans des litiges et des procès, résultant du cours normal de ses activités bancaires et d'assurance.

Le Groupe établit des provisions lorsque, d'après la Direction, et après consultation de ses conseillers juridiques, il est probable qu'un paiement devra être réalisé par le Groupe et que le montant peut être estimé de manière raisonnable (note 5.p « Provisions pour risques et charges »).

En ce qui concerne les autres demandes d'indemnisation et procès intentés contre le Groupe (et qui d'après les principes décrits ci-dessus ne font pas l'objet de provisions), la Direction est d'avis, après consultation des conseillers professionnels appropriés, que ces demandes d'indemnisation sont sans fondement et peuvent être défendues avec succès ou que l'issue attendue de ces actions n'entraînera pas une perte significative dans les comptes consolidés du Groupe.

8.h HONORAIRES DES RÉVISEURS D'ENTREPRISES

Au titre de l'exercice 2012	Deloitte		PricewaterhouseCoopers		Mazars		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<i>En milliers d'euros</i>								
Audit								
Audit légal, certification, examen des comptes individuels et consolidés dont :								
- Émetteur	-	0 %	798	65 %	-	0 %	798	17 %
- Filiales consolidées	39	2 %	239	20 %	1.757	100 %	2.035	43 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du réviseur d'entreprises dont :								
- Émetteur	-	0 %	23	2 %	-	0 %	23	1 %
- Filiales consolidées	-	0 %	-	0 %	-	0 %	-	0 %
Total audit	39	2 %	1.060	87 %	1.757	100 %	2.856	61 %
Autres prestations rendues par les réseaux								
Juridique, fiscal, social	-	0 %	161	13 %	-	0 %	161	3 %
Autres	1.663	98 %	4	0 %	-	0 %	1.667	36 %
Total autres prestations	1.663	98 %	165	13 %	-	0 %	1.828	39 %
Total honoraires	1.702	100 %	1.225	100 %	1.757	100 %	4.684	100 %

Au titre de l'exercice 2011	Deloitte		PricewaterhouseCoopers		Mazars		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<i>En milliers d'euros</i>								
Audit								
Audit légal, certification, examen des comptes individuels et consolidés dont :								
- Émetteur	-	0 %	711	90 %	-	0 %	711	21 %
- Filiales consolidées	4	0 %	54	7 %	24	100 %	82	2 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du réviseur d'entreprises dont :								
- Émetteur	-	0 %	23	3 %	-	0 %	23	1 %
- Filiales consolidées	-	0 %	-	0 %	-	0 %	-	0 %
Total audit	4	0 %	788	100 %	24	100 %	816	24 %
Autres prestations rendues par les réseaux								
Juridique, fiscal, social	-	0 %	1	0 %	-	0 %	-	0 %
Autres	2.645	100 %	-	0 %	-	0 %	2.645	76 %
Total autres prestations	2.645	100 %	1	0 %	-	0 %	2.645	76 %
Total honoraires	2.649	100 %	789	100 %	24	100 %	3.461	100 %

Le montant total des honoraires d'audit versés aux réviseurs d'entreprises n'appartenant pas au réseau de l'un de ceux certifiant les comptes consolidés et individuels de BNP Paribas S.A., mentionnés dans le tableau ci-dessus, s'élève à 81 millions d'euros au titre de l'exercice 2012.



Comptes annuels non consolidés au 31 décembre 2012

Les comptes annuels non consolidés de BGL BNP Paribas S.A. ont été établis conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg et notamment en application de la loi modifiée du 17 juin 1992 sur les comptes des établissements de crédit.

Ci-après, les comptes annuels non consolidés sont présentés sous une forme abrégée. Les comptes annuels non consolidés, lesquels se composent du bilan, du compte de profits et pertes et de l'annexe aux comptes annuels ainsi que du rapport de gestion et du rapport du Réviseur d'entreprises agréé font l'objet d'une publication conformément aux dispositions légales.

Ainsi, en fonction de l'article 71 de la loi modifiée du 17 juin 1992 sur les comptes annuels des établissements de crédit approuvés et le rapport de gestion, ainsi que

le rapport du Réviseur d'entreprises agréé, doivent être déposés au Registre du Commerce et des Sociétés dans le mois de leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires, et au plus tard sept mois après la clôture de l'exercice social. La publication des comptes est réalisée par une mention au Mémorial du dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés auprès duquel ces documents peuvent être obtenus.

Le Réviseur d'entreprises agréé a attesté sans réserve les comptes annuels non consolidés de BGL BNP Paribas S.A. au 31 décembre 2012.



BILAN NON CONSOLIDÉ

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Actif		
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux	1 333,6	783,6
Créances sur les établissements de crédit	11 476,7	11 293,9
a) à vue	575,5	864,3
b) autres créances	10 901,2	10 429,6
Créances sur la clientèle	12 543,4	13 069,5
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	4 742,2	5 735,2
a) des émetteurs publics	2 731,5	2 808,2
b) d'autres émetteurs	2 010,7	2 927,0
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	240,5	308,2
Participations	45,2	47,1
Parts dans des entreprises liées	1 547,7	1 205,9
Actifs incorporels	443,9	604,1
Actifs corporels	166,5	171,8
Autres actifs	80,5	157,1
Comptes de régularisation	237,9	399,3
Total de l'actif	32 858,1	33 775,7

BILAN NON CONSOLIDÉ (SUITE)

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Passif		
Dettes envers des établissements de crédit	2.666,4	3.229,4
a) à vue	636,6	858,8
b) à terme ou à préavis	2.029,8	2.370,6
Dettes envers la clientèle	19.034,1	18.932,1
a) dépôts d'épargne	5.607,5	4.231,2
b) autres dettes	13.426,6	14.700,9
- à vue	10.175,6	8.996,9
- à terme ou à préavis	3.251,0	5 704,0
Dettes représentées par un titre	3.491,6	3.168,9
a) bons et obligations en circulation	1.927,7	2.632,4
b) autres	1.563,9	536,5
Autres passifs	1.364,8	1.987,9
Comptes de régularisation	86,5	155,6
Provisions	291,2	281,6
a) provisions pour impôts	40,3	33,5
b) autres provisions	250,9	248,1
Passifs subordonnés	110,0	110,0
Postes spéciaux avec une quote-part de réserves	140,6	141,1
Fonds pour risques bancaires généraux	57,4	92,4
Capital souscrit	713,1	713,1
Primes d'émission	2.770,4	2.770,4
Réserves	1.940,5	1.940,5
Résultats reportés	0,2	0,3
Résultat de l'exercice	191,3	252,4
Total du passif	32.858,1	33.775,7
Hors-bilan		
Passifs éventuels	1.596,3	1.978,6
<i>dont : cautionnements et actifs donnés en garantie</i>	<i>946,7</i>	<i>1.224,9</i>
Engagements	2.227,2	2.507,5
Opérations fiduciaires	3.134,1	3.599,2

COMPTE DE PROFITS ET PERTES NON CONSOLIDÉ

<i>En millions d'euros</i>	2012	2011
Intérêts et produits assimilés	962,0	1.086,5
<i>dont : sur valeurs mobilières à revenu fixe</i>	178,2	283,5
Intérêts et charges assimilées	(430,0)	(535,4)
Revenus de valeurs mobilières	53,0	17,1
a) revenus d'actions, de parts et autres valeurs mobilières à revenu variable	3,5	8,2
b) revenus de participations	4,9	2,1
c) revenus de parts dans des entreprises liées	44,6	6,8
Commissions perçues	226,3	240,9
Commissions versées	(58,0)	(63,1)
Résultat provenant d'opérations financières	108,8	(0,1)
Autres produits d'exploitation	61,9	84,0
Frais généraux administratifs	(396,3)	(418,2)
a) frais de personnel	(243,8)	241,9
<i>dont : salaires et traitements</i>	(206,7)	(203,0)
<i>charges sociales</i>	(30,8)	(33,0)
<i>dont : charges sociales couvrant les pensions</i>	(22,7)	(24,1)
b) autres frais administratifs	(152,5)	(176,3)
Corrections de valeur sur actifs incorporels et sur actifs corporels	(179,3)	(182,2)
Autres charges d'exploitation	(22,0)	(13,8)
Dotations/reprises de corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements	(38,7)	38,4
Dotations/reprises de corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur parts dans des entreprises liées	(85,5)	(185,0)
Dotations aux « postes spéciaux avec une quote-part de réserves »	-	(0,4)
Produits provenant de la dissolution de « postes spéciaux avec une quote-part de réserves »	0,5	0,5
Produits provenant de la dissolution de montants inscrits au fonds pour risques bancaires généraux	35,0	210,0
Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires	(45,8)	(26,2)
Résultat provenant des activités ordinaires, après impôts	191,9	253,0
Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus	(0,6)	(0,6)
Résultat de l'exercice	191,3	252,4

Contact center et agences de la Banque

CONTACT CENTER

Tél. : (+352) 42 42-20 00
Fax : (+352) 42 42-20 01
info@bgl.lu

BASCHARAGE/KORDALL

6, avenue de Luxembourg
L-4950 Bascharage

BERELDANGE

70, route de Luxembourg
L-7240 Bereldange

BETTEMBOURG

6a, rue de la Gare
L-3236 Bettembourg

CLERVAUX

34, Grand'Rue
L-9710 Clervaux

DIEKIRCH

5, rue de Stavelot
L-9280 Diekirch

DIFFERDANGE

26, avenue de la Liberté
L-4601 Differdange

DUDELANGE

59, avenue Gr.-D. Charlotte
L-3441 Dudelange

ECHTERNACH

25, place du Marché
L-6460 Echternach

ESCH/BENELUX

Place Benelux
L-4027 Esch/Alzette

ESCH/CENTRE

30, rue de l'Alzette
L-4010 Esch/Alzette
Site de Banque Privée
Tél. : (+352) 42 42-54 93
Fax : (+352) 42 42-59 80

ETTELBRUCK

77-79, Grand'Rue
L-9051 Ettelbruck
Site de Banque Privée
Tél. : (+352) 42 42-59 53
Fax : (+352) 42 42-59 56

GREVENMACHER

2, route de Trèves
L-6793 Grevenmacher



HOWALD

201, route de Thionville
L-5885 Howald

JUNGLINSTER

2, route de Luxembourg
L-6130 Junglinster

LAROCLETTE

14, place Bleiche
L-7610 Larochette

LUXEMBOURG/BONNEVOIE

101-103, rue de Bonnevoie
L-1261 Luxembourg

LUXEMBOURG/CLOCHE D'OR

2, rue Henri Schnadt
L-2530 Luxembourg

LUXEMBOURG/GARE

76, avenue de la Liberté
L-1930 Luxembourg

LUXEMBOURG/GRAND-RUE

1-3, rue du Marché aux Herbes
L-1728 Luxembourg

**LUXEMBOURG/KIRCHBERG
EUROPE**

13, avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

LUXEMBOURG/KIRCHBERG

10, rue Edward Steichen
L-2540 Luxembourg

LUXEMBOURG/LIMPERTSBERG

43-45, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

LUXEMBOURG/MERL & BELAIR

123, avenue du X Septembre
L-2551 Luxembourg

LUXEMBOURG/ROYAL-MONTEREY

27, avenue Monterey
L-2163 Luxembourg

**LUXEMBOURG/BOULEVARD
ROYAL**

Site de Banque Privée « d'Villa »
10A, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Tél. : (+352) 42 42-76 48
Fax : (+352) 42 42-21 22

MAMER

13 a-b, route d'Arion
L-8211 Mamer

MERSCH

1, rue d'Arion
L-7513 Mersch

MONDORF-LES-BAINS

43-45, avenue François Clement
L-5612 Mondorf-Les-Bains

NIEDERANVEN

141, route de Trèves
L-6940 Niederanven

REDANGE-SUR-ATTERT

35, Grand'Rue
L-8510 Redange-sur-Attert

REMICH

24, route de l'Europe
L-5531 Remich

SCHIFFLANGE

36-38, avenue de la Libération
L-3850 Schifflange

STEINFORT

5-7, square du Général Patton
L-8443 Steinfort

STRASSEN

255, route d'Arion
L-8011 Strassen
Site de Banque Privée
Tél. : (+352) 42 42-86 78
Fax : (+352) 42 42-68 29

TÉTANGE/KÄLDALL

149, rue Principale
L-3770 Tétange

TROISVIERGES

33-35, Grand'Rue
L-9905 Troisvierges
Site de Banque Privée
Tél. : (+352) 42 42-64 72
Fax : (+352) 99 75-76 62

VIANDEN

4, Grand'Rue
L-9410 Vianden

WASSERBILLIG

36, Grand'Rue
L-6630 Wasserbillig

WILTZ

53-55, Grand'Rue
L-9530 Wiltz
Site de Banque Privée
Tél. : (+352) 42 42-54 52
Fax : (+352) 42 42-53 98

Filiales, participations,

ADMINISTRATION CENTRALE

BGL BNP PARIBAS S.A.

50, avenue J.F. Kennedy
L-2951 Luxembourg
Tél. : (+352) 42 42-1
Fax : (+352) 42 42-33 12 ou -25 05
www.bgl.lu
info@bgl.lu

WEALTH MANAGEMENT

50, avenue J.F. Kennedy
L-2951 Luxembourg
Tél. : (+352) 42 42-71 50

FILIALES

LUXEMBOURG

BNP PARIBAS LEASING SOLUTIONS

16, rue Edward Steichen
L-2540 Luxembourg
Tél. : (+352) 26 43 47-89
Fax : (+352) 26 43 47-88
www.leasingsolutions.bnpparibas.com

BNP PARIBAS LEASE GROUP LUXEMBOURG S.A.

16, rue Edward Steichen
L-2540 Luxembourg
Tél. : (+352) 47 99 - 85 15
Fax : (+352) 47 99 - 51 81
www.leasingsolutions.bnpparibas.com
bplg.sales@bgl.lu

BGL BNP PARIBAS FACTOR S.A.

16, rue Edward Steichen
L-2540 Luxembourg
Tél. : (+352) 27 04 68
Fax : (+352) 27 04 68-901
www.factor.bglbnpparibas.lu
info@bglbnpparibasfactor.lu

FRANCE

SADE (Société Alsacienne de Développement et d'Expansion)

4, allée de la Robertsau
F-67084 Strasbourg Cedex
Tél. : (+33) 3 88 45 51 51
Fax : (+33) 3 88 60 44 20
www.sade-financement.com
info@sade-financement.com

business centers et autres sociétés du Groupe actives au Luxembourg

PARTICIPATIONS

LUXEMBOURG

BIP INVESTMENT PARTNERS S.A.

1, rue des Coquelicots
L-1356 Luxembourg
Tél. : (+352) 26 00 26-1
Fax : (+352) 26 00 26-50
www.bip.lu
info@bip.lu

CARDIF LUX VIE

23-25, avenue de la Porte-Neuve
L-2227 Luxembourg
Tél. : (+352) 26 214-1
Fax : (+352) 26 214-93 71
www.cardifluxvie.lu

BUSINESS CENTERS

BUSINESS CENTER LUXEMBOURG

50, avenue J.F. Kennedy
L-2951 Luxembourg
Tél. : (+352) 42 42-20 08
Fax : (+352) 42 42-51 41

BUSINESS CENTER TRÈVES

Herzogenbuscher Str. 10
D-54292 Trèves
Tél. : (+49) 651 460 40 10
Fax : (+49) 651 994 96 09

BUSINESS CENTER SARREBRUCK

Lebacher Str. 4
D-66113 Sarrebruck
Tél. : (+49) 681 9963-454
Fax : (+49) 681 9963-459

AUTRES SOCIÉTÉS DU GROUPE ACTIVES AU LUXEMBOURG

ARVAL LUXEMBOURG

36, route de Longwy
L-8080 Bertrange
Tél. : (+352) 44 91-801
Fax : (+352) 44 91-90
www.arval.lu
info@arval.lu

BNP PARIBAS INVESTMENT PARTNERS LUXEMBOURG

33, rue de Gasperich
L-5826 Howald-Hesperange
Tél. : (+352) 26 46-30 01
Fax : (+352) 26 46-91 70
www.bnpparibas-ip.lu

BNP PARIBAS REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

44, avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
Tél. : (+352) 26 26-06 06
Fax : (+352) 26 26-06 26
www.realestate.bnpparibas.lu
reimlux@bnpparibas.com

BNP PARIBAS REAL ESTATE ASSET & PROPERTY MANAGEMENT S.A.

44, avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
Tél. : (+352) 34 94-84
Fax : (+352) 34 94-73
www.realestate.bnpparibas.lu

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES LUXEMBOURG

33, rue de Gasperich
L-5826 Howald-Hesperange
Tél. : (+352) 26 96-20 00
Fax : (+352) 26 96-97 00
www.securities.bnpparibas.com

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin
L-1746 Luxembourg
Tél. : (+352) 26 26-38 38
Fax : (+352) 26 26-38 88
www.wealthmanagement.bnpparibas.lu/
Nous-connaître/FIDUPAR

IMPRESSUM :

Layout : addedvalue.lu

Photographie : Wide

Impression : imprimerie Faber



No. 01-12-507088 - www.myclimate.org
© myclimate - The Climate Protection Partnership



BGL BNP PARIBAS
Société Anonyme
50, avenue J.F. Kennedy
L-2951 Luxembourg
Téléphone : (+352) 42 42-1
Fax : (+352) 42 42-33 12
R.C.S. Luxembourg : B 6481
www.bgl.lu



**BGL
BNP PARIBAS**

| La banque d'un monde qui change

bgl.lu